



**Représentation sociale de la densification immobilière sur le territoire de la
Communauté métropolitaine de Québec**

Rapport final présenté à la Communauté métropolitaine de Québec



Par

Thomas Blouin

Marc-André Picard

Étudiants au Département de sociologie de l'Université Laval

Sous la direction de Monsieur Dominique Morin

et

sous la supervision de Monsieur Karl St-Pierre

Mai 2014

Faits saillants

- La Communauté métropolitaine de Québec est un organisme de gestion supra local dont la principale fonction est d'assurer la cohérence dans le développement et l'organisation des villes de Québec, de Lévis et les municipalités régionales de comté (MRC) de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans.
- C'est en réaction à des mobilisations contestataires entourant le développement de projets de densification que la CMQ s'est intéressée à la compréhension et à l'acceptation de la densification par la population établie sur son territoire.
- Nous avons effectué quatre (4) entrevues individuelles ainsi que deux (2) entrevues de groupe semi-dirigées, recueillant les témoignages de citoyens ayant participé à des mobilisations contre des projets de densification. Nous avons également tenu deux entrevues semi-dirigées avec des commerçants dont les commerces voisinaient les sites des projets immobiliers de Roc Pointe et de l'Ilot Irving.
- Les entrevues ont été réparties entre les quatre (4) cas de mobilisations contestatrices ciblées par cette étude, soit contre les projets Nodélo à Charlesbourg, Roc Pointe à St-Nicolas, les Grands-Domains de Sillery et de l'Ilot Irving dans St-Jean-Baptiste.
- Nous cherchions à rendre compte des dynamiques de mobilisation, identifier les acteurs en place, comprendre les raisons et représentations sociales justifiant les mobilisations contestatrices et finalement, comprendre le processus de rationalisation dans la mise en récit des événements par les acteurs.

- Les répondants se disent tous pour la densification immobilière, qui est perçue comme une solution à l'étalement urbain. Cependant, ils se déclarent contre lorsque celle-ci n'est pas faite intelligemment. Par exemple, les contestataires de Roc Pointe fondent principalement leur perception du problème sur un discours idéologique qui priorise la défense de l'environnement, alors que ceux de l'Îlot Irving se penchent plutôt sur des considérations d'ordre réglementaire, le manque de législation faisant problème.
- Le rapport à l'espace influence grandement la représentation de la densification et des projets. Les citoyens sont dans une perception de l'espace vécu, alors que la Ville est dans une perception de l'espace conçu et rationalisé pour l'aménagement. La divergence dans le rapport à l'espace est la cause d'un clivage entre les différents acteurs qui n'accordent pas la même valeur aux lieux et aux modifications que l'on entend y apporter.
- Il est important de prendre en considération que des contestataires peuvent avoir une vision différente du problème de la densification immobilière, mais leur rapport à l'espace commun les placera tout de même côte à côte. Les relations particulières entre les différents acteurs entourant la densification immobilière s'articulent donc autour de leur rapport à l'espace, ainsi que des visions de la norme à partir desquelles ils composent leur interprétation de la problématique.
- Le discours des contestataires oscille à l'intérieur d'un spectre où l'injuste milieu est tenu par le discours égoïste du « pas dans ma cour. » Aucun des citoyens rencontrés ne se situait dans cette position décriée, les discours de chacun s'élevant à des considérations plus écologique ou civique sur le spectre des valeurs fondant en légitimité leurs propositions.
- Les rencontres avec les trois (3) commerçants ont été l'occasion de réitérer que personne n'est absolument neutre, et que le discours des répondants est généralement articulé sur des intérêts bien précis. Étant donné que les projets étaient perçus bénéfiques pour les intérêts des commerces, les propriétaires de ces

derniers avaient une perception négative des contestataires, tout en exprimant leur idéal pour la densification de leur espace d'affaires.

- En banlieue (Roc Pointe et Nodélo), il n'y a que peu ou pas d'instance citoyenne à l'échelle du quartier, de sorte que le réseau des citoyens qui s'y mobilisent pour contester y est relativement faible et doit s'organiser à partir d'à peu près aucun précédent. En haute ville (Grands-Domains et Îlot Irving), le réseau n'est jamais inactif, les instances citoyennes sont multiples et il ne suffit pour les citoyens que d'activer une structure déjà présente afin de mobiliser des citoyens contre un projet. Dans le premier cas, la Ville est perçue comme étant lointaine et il apparaît difficile de négocier avec ses représentants et décideurs. Dans le deuxième cas, les citoyens sentent avoir davantage un pouvoir de négociation, ayant des instances permettant de rejoindre la Ville et l'expérience de la réception de leurs démarches.
- Les contestataires, tous cas confondus, estiment importante la participation citoyenne dans le processus de réalisation d'un projet d'aménagement immobilier. Chez les contestataires rencontrés, les considérations de participation à la définition de leur espace résidentiel sont souvent secondaires, mais toujours fortement représentées dans leurs discours qui s'opposent à des changements de zonage ou des autorisations de projets leur apparaissant plus arbitraires que démocratiques.
- La Ville pourrait considérer le milieu dans lequel vivent les citoyens afin d'adapter son approche dans des situations où une controverse se forme autour de projets immobiliers. Elle devrait considérer le recours aux structures déjà en place lorsqu'elle négocie avec les citoyens habitant les quartiers centraux ayant un passé de mobilisation, où ses structures vont réagir à tout projet. Elle devrait veiller à l'organisation de structures de consultation dans les banlieues où la vie de quartier est moins intégrée et disposée à l'interaction collective dans la controverse autour d'un projet immobilier.

Résumé court

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), tentant de cerner pourquoi des citoyens se mobilisent contre des projets de densification, a commandé cette recherche afin de mieux comprendre leurs représentations sociales de la densification immobilière. Nous avons centré l'étude sur quatre différents projets d'aménagement urbain ayant rencontré une mobilisation contestatrice. Nous avons réalisé des entrevues de groupes et individuelles semi-dirigées avec 11 citoyens s'étant mobilisés ainsi qu'avec 3 commerçants établis près des projets à l'étude. La mise en récit des événements et l'argumentaire des acteurs s'articulent autour de leur vision de ce qui fait problème. Ainsi, les considérations d'ordre environnemental ne conduisent pas aux mêmes types de luttes que celles d'ordre réglementaire. La représentation qu'ont les contestataires de la densification et le déroulement de l'opposition change alors selon la problématique. Le rapport à l'espace apparaît comme une source de divergence principale, créant un clivage entre les représentations des agents de l'espace vécu (citoyen et commerçants locaux) et ceux de l'espace conçu (Ville, promoteur et urbaniste). Les acteurs ne sont donc jamais neutres, leur représentation étant façonnée par leur vision de ce qui fait problème ainsi que par leur rapport à l'espace.

Remerciement

En premier lieu, nous aimerions exprimer nos plus sincères remerciements à l'endroit de tous ceux et celles ayant contribué(e)s de près ou de loin à la réalisation de ce projet. Premiers intéressés, nous tenons à montrer notre gratitude envers les répondants et répondantes sans qui cette étude serait toujours à l'état de chantier. La confiance et le temps accordé lors de nos entretiens furent essentiels à l'exploration d'un sujet aussi complexe.

Pareillement, nous souhaitons souligner l'appui de notre professeur, Monsieur Dominique Morin. Son support et son dévouement, par le truchement de lectures et relectures attentives, de conseils et suggestions avisés et du partage de son expérience, furent d'une aide cruciale et inestimable pendant la construction de ce rapport. Sa motivation et son enthousiasme ont été d'une grande inspiration

Nous remercions également notre coordonnateur, Monsieur Karl Saint-Pierre, pour son support de tout instant, ses bons conseils et les nombreuses révisions durant la réalisation de notre étude. Ses encouragements furent d'une grande aide pour surmonter les difficultés de la recherche.

Finalement, un merci tout spécial à Madame Nabila Bachiri de la Communauté métropolitaine de Québec de nous avoir donné l'opportunité de travailler sur un sujet aussi riche et intéressant. Nous espérons grandement que les résultats humblement présentés dans le présent rapport satisferont vos attentes.

Merci à tous et toutes

Thomas Blouin
Maro-André Picard

Table des matières

Faits saillants	i
Résumé court	iv
Remerciement	v
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Contexte de l'étude : la résistance à des projets de densification immobilière	5
L'étalement urbain et ses conséquences	5
Le plan métropolitain d'aménagement et la densification immobilière.....	7
La résistance à des projets de densification immobilière	10
De la proposition à la construction	11
Les cas d'opposition citoyenne	12
Chapitre 2 : Apports théoriques	16
Représentations sociales et problèmes sociaux.....	16
Représentation : noyau et périphérie	16
Visions des problèmes sociaux	17
Perception de l'espace	18
Participation et dynamisme de groupe	21
Mouvements sociaux et mobilisation	22
Mouvements sociaux	22
Mobilisation.....	23
Chapitre 3 : Question de recherche et Méthodologie	24
Question et hypothèse de recherche	24
Question de recherche	24
Objectifs de recherche	24
Hypothèses	25
Méthodologie	27
Revue de presse	27
Entrevues de groupe	28
Méthode d'échantillonnage	29
Présentation de l'instrument de collecte	32
Préenquête et prétest	34
Technique de recrutement.....	34
Limites de la recherche	36

Chapitre 4 : Revue de Presse	38
Compte-rendu de la revue de Presse	38
Cas à l'étude	39
Cas 1 : Îlot Irving	39
Cas 2 : Roc Pointe de St-Nicolas	41
Cas 3 : Les Grands domaines de Sillery	43
Cas 4 : Nodélo	46
Chapitre 5 : Mise en récit d'un conflit et représentations sociales.....	49
Commerçants : La problématique du contestataire et du référendum.....	49
Îlot Irving : Zonage ou coop d'habitation.	53
Roc Pointe : Entre temps et espace.....	57
Grand-Domaine de Sillery : Une narration de l'espace	62
Nodélo : Une vision de l'espace conçu.....	66
Mise en récit d'un conflit.....	70
Chapitre 6 : Représentations des acteurs	72
Commerçants : Entre rôle et expérience.....	72
Îlot Irving: Règlements et participation.....	76
Roc Pointe: L'environnement comme cause première	79
Grands domaines de Sillery : Pont entre espace vécu et conçu.....	83
Nodélo : Entre polarisation et réunion.....	87
Acteurs et rapport d'espace	91
Conclusion	93
Retour sur les hypothèses de recherche	94
Regard nouveau sur la question de recherche.....	95
Recommandations.....	97
Bibliographie.....	99
Bibliographie de la revue de presse	101
Annexes	109
Annexe 1 : Grille d'Opérationnalisation	110
Annexe 2 : Questionnaire	112
Annexe 3 : Grille d'entrevue.....	116
Annexe 4 : Formulaire de consentement	121
Annexe 5 : Lettre de sollicitation.....	124

Introduction

Le 1er janvier 2002, à la suite de l'émission de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) voit le jour. En même temps que le territoire métropolitain de Québec apparaît, l'organisme de la CMQ est mis sur pied pour permettre une cohérence dans le développement et l'organisation des villes se trouvant sur ce territoire commun. La CMQ a pour mission d'intervenir dans l'aménagement de l'espace, le transport, la gestion des déchets et le développement économique. Le territoire de la CMQ comprend les villes de Québec, de Lévis, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans. Au fil des années, mais surtout depuis 2009-2010, de plus en plus de projets de densification immobilière sont planifiés sur le territoire de la CMQ. La raison est simple : les municipalités souhaitent densifier davantage, car l'espace couvert par l'urbanisation s'accroît progressivement et l'étalement urbain contribue à l'augmentation de la congestion routière, de la pollution de l'air et de la destruction des milieux naturels. Une multitude de projets de densifications avancés par les promoteurs sont toutefois rejetés, souvent via le processus référendaire, par une mobilisation citoyenne contestataire. L'opposition mobilisée autour de ces projets a mené la CMQ à se questionner sur les raisons qui motivent les résistances à la densification immobilières. Des raisons idéologiques pourraient-elles être à la racine du refus ? Serait-ce pour éviter certains inconvénients ? Ou bien est-ce seulement du « pas dans ma cour » ? Qu'est-ce qui explique que tant d'individus s'opposent à la densification immobilière sur le territoire de la CMQ ?

Ce questionnement a mené l'organisme à soumettre au Laboratoire de recherche en sociologie de l'Université Laval un appel d'offres s'intéressant à la perception qu'entretient la population à l'égard de la densification immobilière sur son territoire. La CMQ souhaite comprendre les représentations sociales de la densification immobilière chez les citoyens s'y opposant et ce qui motive leur mobilisation. Ce rapport rend d'abord compte des considérations théoriques et de la démarche de recherche empruntées pour répondre à ces questions.

Dans un premier chapitre, nous présentons plus en détail la résistance à des projets de densification immobilière, procédant à une problématisation théorique et historique de celle-ci à Québec. Nous y abordons d'abord le phénomène de l'étalement urbain, en explorant brièvement ses causes et ses conséquences. Nous présentons ensuite *Le plan métropolitain d'aménagement et de développement*, l'importance de la densification immobilière, puis nous posons un regard sur les mouvements de résistance aux projets de densification immobilière ayant eu lieu sur le territoire de la CMQ. Après quoi, nous dressons un aperçu de six (6) cas de résistances différents pour illustrer la diversité des manifestations d'opposition et de leur issue. De ces six (6) cas, quatre (4) ont été retenus et leur examen approfondi par une revue de presse, dont les résultats sont présentés dans le quatrième chapitre de ce rapport.

Le deuxième chapitre a pour objectif la conceptualisation de l'objet de notre étude, expliquant d'abord la notion de représentation sociale et comment les perceptions sont structurées par des manières de penser, de sentir et d'agir élaborés socialement. Puis, nous exposons en quoi consistent les cinq visions de la norme et des problèmes sociaux proposées par Fernand Dumont, visions qui orientent les jugements et les propositions des participants à notre étude. La conceptualisation de la perception de l'espace sera étudiée en se référant à la théorie des trois types de rapports à l'espace distingués par Henri Lefebvre, soit l'espace vécu, l'espace perçu et l'espace conçu. La quatrième référence théorique que nous expliquerons pour mieux comprendre les mobilisations est celle de la participation. Nous y aborderons la question de la participation individuelle et de la dynamique à l'intérieur du groupe. Il y sera également question de la nature des échanges et de la relation entre le groupe et les individus qui le composent. Finalement, la dernière notion théorique essentielle à la compréhension de l'étude de notre problématique sera celle des mouvements sociaux. Nous y verrons comment se forme, se maintient et agit un groupe dans une mobilisation de ressources, mais aussi comment le type de réseau présent avant la mobilisation influence celle-ci.

Dans le troisième chapitre, nous posons notre question de recherche, les objectifs de l'étude ainsi que les hypothèses. Notre question propose de comprendre les représentations sociales de la densification chez les individus se mobilisant contre des projets de densification sur le territoire de la CMQ. Nous exposons dans ce troisième

chapitre la méthode de cueillette et d'analyse des données qui nous ont permis de répondre à cette question. Nous exposons donc d'abord la revue de presse, qui nous a permis de répertorier les cas de résistance ayant pris place sur le territoire de la CMQ, d'en sélectionner quatre et d'en retracer une chronologie des événements. Puis, nous présentons notre principal mode de collecte de données : l'entrevue de groupe. Nous souhaitons procéder à cinq entrevues de groupe, quatre avec des citoyens s'étant mobilisés en opposition à l'un des projets retenus et une avec des commerçants en lien avec l'un des projets retenus. Nous présentons aussi dans cette partie le questionnaire que nous avons fait remplir aux participants avant l'entrevue afin de pouvoir collecter des informations à la fois individuelle et collective. Les quatre cas de projets contestés ont été sélectionnés de façon à couvrir la plus grande diversité de scénarios possibles, et donc, de voir à la fois les similitudes et différences entre ceux-ci. Après quoi, nous présenterons l'instrument de collecte et l'opérationnalisation des notions de notre problématique que nous allons utiliser pour analyser les données. Finalement, nous rendrons compte de notre prétest et des ajustements qu'il nous a permis d'opérer dans notre méthodologie avant de décrire notre échantillon. En raison de difficultés rencontrées dans la sollicitation de participants, il ne compte que seize (16) individus dont six (6) ont été rencontrés individuellement. Le troisième chapitre explique ces difficultés et discute des limites de cet échantillon de témoignages analysés dans le cinquième et sixième chapitre.

Le quatrième chapitre présente la revue de presse que nous avons réalisée. Nous y explorons d'abord les cas de résistance ayant eu lieu entre 2010 et 2013 sur le territoire de la CMQ. Nous nous pencherons ensuite sur les quatre cas sélectionnés pour l'étude, soit ceux de l'îlot Irving, de Roc Pointe, des Grands domaines de Sillery et celui de Nodélo. Nous développons dans cette partie, pour chaque cas, un historique du mouvement de contestation, amorçant une analyse à partir de nos cadres théoriques.

Le cinquième chapitre est le premier de deux dans lesquelles nous analysons des résultats de nos questionnaires et entrevues. C'est dans ce chapitre qu'est explorée la mise en récit des événements, actions et positions que les différents acteurs ont construite autour du projet d'aménagement urbain contesté. Il y est montré comment cette rationalisation s'articule différemment selon la vision de la norme dominante chez les répondants et le contexte du projet.

Le sixième chapitre explore finalement la perception que les répondants ont des différents types d'acteurs en lien avec le processus de densification urbaine. Il est donc à la fois l'occasion d'élargir la compréhension des relations entre les participants à l'étude et les types d'acteurs et d'expliquer ce qui différencie et rapproche chacun des cas de contestation étudiés dans les représentations des contestataires et des commerçants.

Chapitre 1 : Contexte de l'étude : la résistance à des projets de densification immobilière

Cette recherche s'intéresse aux représentations sociales des groupes qui se sont mobilisés contre des projets de densification urbaine. Dans cette optique, nous allons d'abord expliquer les circonstances ayant mené à cette résistance. Nous aborderons dans ce chapitre les conséquences de l'étalement urbain, un ensemble d'effets allant de la perte de milieux agricoles et naturels aux problèmes de gestion de la circulation automobile. Ce phénomène s'aggravant, les municipalités s'emploient à densifier davantage leur territoire. Nous verrons comment cette densification immobilière se pratique sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et comment elle s'accompagne d'une montée des résistances citoyennes depuis 2009. Après quoi, nous expliquerons la suite d'étapes légales par lesquelles passent les projets nécessitant un ajustement de la réglementation et présenterons les six cas d'opposition ayant été les plus couverts par la presse écrite ces dernières années dans la CMQ. Un retour plus approfondi sera fait au chapitre 4 sur quatre de ces cas retenus pour l'étude.

L'étalement urbain et ses conséquences

L'étalement urbain consiste en une dispersion de la surface urbanisée en périphérie des centres urbains. Ce phénomène s'accélère dans la période de l'après-guerre, étant, entre autres, une conséquence de la démocratisation de l'automobile et de l'accès à la propriété d'une maison avec cour. L'étalement motive depuis plus d'un siècle une meilleure organisation routière qui provoque un étalement urbain toujours plus lointain.

Ce phénomène est stimulé par une pluralité de causes structurelles et sociales. L'engouement pour les banlieues, l'augmentation des coûts liés au logement dans les centres urbains, l'inconfort par rapport aux conditions de vie proposées par le centre-ville sont autant de raisons qui poussent les populations vers les périphéries de la ville. L'étalement entraîne de nombreux problèmes de gestion et d'optimisation de l'aménagement du territoire. Entre 1991 et 2006 au Québec, une croissance de 37 % des déplacements quotidiens, tous types confondus, a été observée (CMQ, 2010 ; 20) et l'augmentation progressive de la distance entre les résidences et les lieux de travail a contribué à la popularisation du recours aux transports individuels. Aujourd'hui, plus de

trois personnes sur quatre (75 %) se déplacent seules quotidiennement (CMQ, 2010 ; 20). Une étude commandée par Transport Canada souligne les impacts de la congestion routière et évalue que les coûts relatifs à l'accroissement du nombre de véhicules sur les routes avoisinent les 50 millions de dollars par année à l'ampleur du Canada, ce qui représente une perte singulière sur le plan économique. (CMQ, 2010 ; 25) De plus, selon l'Inventaire québécois des gaz à effet de serre, pour la période 1990-2000, le transport se placerait au premier rang dans la production de GES avec le tiers de la production globale québécoise, soit 33.3 % en 2010 (MDDEFP, 2013 ; 9). On observe également des effets importants de l'étalement urbain en relation avec l'urbanisation des zones agricoles et naturelles. Pour satisfaire la demande croissante de logements, de plus en plus de territoires agricoles sont convertis en zones résidentielles. Cela a notamment pour conséquences de transformer le mode de vie rural par la croissance de la population des villages en périphérie des agglomérations urbaines et la destruction de terres agricoles. Les espaces urbanisés contribuent également à la destruction des zones naturelles nécessaires à l'entretien et au maintien de la biodiversité et de l'écosystème. Cela pose un grave problème puisque la survie d'espèces animales rares ou en voie d'extinction est parfois en jeu.

Les conséquences ne se restreignent pas aux seuls problèmes liés au territoire. Statistique Canada rend compte, dans un rapport sur la santé et les divers problèmes physiques, que l'étalement urbain rend plus difficile l'accès à certains services autrement que par l'utilisation de l'automobile. Alors qu'au sein d'habitats plus denses, davantage de services sont rapidement accessibles à pied ou en bicyclette, l'accès en milieu périurbains, c'est-à-dire, en périphérie du centre urbain, dépend fortement de l'automobile. Dans leur rapport, Seliske, Pickett et Janssen estiment que les jeunes de 12 à 17 ans sont plus susceptibles de faire de l'embonpoint dans les comtés où l'étalement urbain est supérieur à la moyenne que dans ceux dans lesquels celui-ci est inférieur (SELISKE, PICHETT, JANSSEN, 2013). Les conséquences de l'étalement urbain sont donc multiples, et contrer le phénomène est un enjeu actuel.

L'étalement urbain sur le territoire de la CMQ se manifeste dans les mesures de l'augmentation de la population des villes et des MRC qui la compose. Alors que la ville de Québec connaît une croissance démographique de 11.5 % entre 1981 et 2001, celle de

Lévis voit sa population croître de 39,7 % et la population de la MRC de la Jacques-Cartier augmente de 34,8 % (CMQ, 2006 ; p.7). En proportion, la croissance de la population des banlieues de Lévis et de la MRC de la Jacques-Cartier sont plus de trois fois supérieure à celle de l'agglomération de Québec. Cette tendance se concrétise davantage lorsque l'on regarde l'augmentation des ménages pendant la même période. La ville de Québec vit, entre 1981 et 2001, son nombre de ménages augmenter de 41 %, soit un peu moins de quatre fois plus vite que la croissance en population. À Lévis, l'augmentation a été de 72 %; et celle de la MRC de la Jacques-Cartier de 61 %. La croissance de la population (39,7 %) et la multiplication des ménages (72 %) sur le territoire de Lévis rendent compte que ce n'est pas que l'augmentation de la population qui produit l'étalement, mais aussi une préférence pour des résidences individuelles. L'institut de la statistique du Québec prévoit un taux de croissance entre 2001 et 2021 de 20 %, ce qui est nettement moins que les 49 % de la période 1981-2001. (CMQ, 2006 ; p.9). Il reste tout de même que l'augmentation perpétuelle du territoire couvert par la « périphérie » de la ville, la perte de territoires agricoles et l'obligation de plus en plus présente de prendre l'automobile pour atteindre les points de services font qu'une solution doit être envisagée. C'est pourquoi plusieurs villes du Québec métropolitain mettent depuis quelques années le cap sur la densification immobilière, une solution qu'elles considèrent comme la plus viable.

Le plan métropolitain d'aménagement et la densification immobilière

L'étalement urbain amène les banlieues à devenir toujours plus peuplées, étendues et éloignées par rapport aux grands centres urbains. En 2000, le gouvernement de Lucien Bouchard décide d'accélérer le processus des fusions municipales entrepris au cours des années 1990. Ces fusions municipales ont lieu à Montréal, Gatineau, Lévis, Québec ainsi que dans une myriade d'autres villes et visent le ralliement des banlieues aux grandes villes qu'elles entourent afin d'assurer avec justesse l'organisation et la coordination de l'ensemble. Pour donner un exemple, les villes de Sainte-Foy, Beauport, Charlesbourg, Sillery, Loretteville, Val-Bélair, Cap-Rouge, Saint-Émile, Vanier et Lac-Saint-Charles sont maintenant fusionnées avec la ville de Québec. Ce processus de fusion, enclenché en 2000 à travers le Québec se terminera en 2006.

La Communauté métropolitaine de Québec est active depuis 2002. L'organisme supra local est chargé d'orchestrer l'aménagement du territoire composé de toutes les nouvelles agglomérations de Québec et de Lévis, mais aussi des municipalités régionales de comté (MRC) de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans.

En plus de l'aménagement du territoire, l'organisme œuvre à la gestion des moyens de transport, au développement économique, ainsi qu'à la gestion des matières résiduelles. La CMQ a ainsi pour fonction de veiller à la cohérence et à la qualité de la vie sur le territoire métropolitain. C'est dans cet ordre d'idée que l'organisme met sur pied en 2011 un *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) qui vise l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire qu'elle couvre. Ce dernier établit des critères que la ville de Lévis, de Québec et les trois MRC doivent atteindre pour 2031. Dans l'optique de ralentir l'étalement urbain, le développement de la densification immobilière se présente comme un axe majeur du PMAD.

Le projet de densification, inscrit dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* se situe dans la compréhension de la densification comme la modification d'un espace résidentiel caractérisé par une augmentation significative du nombre de logements dans un lieu donné et une réorganisation, grande ou partielle, de l'espace social et les services offerts. Plus généralement, la densité se définit par le « rapport entre un indicateur statistique (population, logements, emploi, etc.) et une surface. » (MERLIN, 1998 ; 203). Le terme « densification » devient souvent, dans le langage courant, synonyme de surpopulation et de concentration. (MARRY, 2009 ; 3). Densifier les espaces urbains d'une agglomération permet de ralentir l'étalement et de réorganiser la ville, non sans défis d'aménagement qui peuvent susciter des résistances à s'y engager.

La densification, en augmentant la population pour une zone donnée tout en réaménageant les structures des lieux densifiés, permet d'améliorer le transport en commun. Sous sa forme la plus innovante, la densification apparaît sous la forme des écoquartiers, quartiers verts pensés afin d'atteindre une meilleure gestion de l'énergie, des services de proximité et une réorganisation optimale de la gestion des déchets. Mais l'espace possible pour de tels projets est limité, la densification apparaissant plus souvent sous la forme d'un bâtiment unique densifiant davantage les quartiers préexistants. Les

projets d'aménagement urbain, dans le cas de limitations spatiales, doivent alors tenter d'allier revitalisation et harmonisation afin d'éviter la dénaturation du quartier.

Le plan métropolitain d'aménagement et de développement prévoit des critères pour chaque ville et MRC par rapport au degré de densification, de conservation d'espace vert et d'aménagement de voies de transport. Pour en arriver à ce plan global comprenant des éléments propres à chacune des villes et MRC, de longues consultations ont été menées entre les élus des municipalités. D'abord avec un forum des élus en 2010, puis par des consultations publiques en 2011. C'est finalement en juin 2012 que la version officielle du plan entre en vigueur. Écrits par des citoyens, divers organisme ou bien directement par les municipalités, c'est plus de 70 mémoires qui ont été déposés à l'organisme dans le processus de création du Plan (CMQ, Mémoire déposé, 2013). Le résultat final prend la forme d'un consensus entre les élus, villes et organismes ayant contribué à sa création. Le PMAD définit par des critères précis une vision de 2031. Une vision du futur plus verte, plus dense et mieux organisée.

Pour y arriver, le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* prévoit une hiérarchisation des secteurs cibles en fonction de la nécessité de la densification. Le but est de rendre le milieu ciblé plus viable pour le transport en commun et mieux conforme aux exigences de la densification. Il propose également de gérer la croissance démographique et urbaine en favorisant la consolidation plutôt que la dispersion (75 % pour les milieux urbains et 60 % pour les milieux périurbains), d'adopter un nombre de cibles à atteindre dans l'évolution du transport en commun – en demandant notamment aux municipalités d'évaluer l'effet des projets résidentiels et industriels sur l'efficacité du transport en commun - et de mettre en place un comité dont la fonction est, entre autres, de faciliter le transport en commun interrives et interterritoires. La naissance de ce plan, et sa mise en application en 2011 ont pour conséquence d'augmenter le nombre de projets de densification sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Avant 2011, il n'y avait que quelques cas de densification immobilière ayant rencontré de l'opposition. Aujourd'hui, la mobilisation contestataire se fait plus fréquente et est, par le fait même, plus présente dans les médias de l'information.

La résistance à des projets de densification immobilière

L'opposition à la densification n'est pas un phénomène récent. Déjà en 1930, un mouvement de contestation s'était formé contre la hauteur de l'Édifice Price lorsqu'il fut construit. (BOURQUE ; Le Soleil, 31 octobre 2008). La fin des années 1960 et le début des années 70 ont été marqués par la construction de la plupart des gratte-ciels présents à Québec. Gratte-ciels atteignant des hauteurs rarement approchées depuis (BOURQUE ; Le Soleil, 31 octobre 2008). Il faut attendre début de 2009, alors que la ville tente de rendre active une nouvelle réglementation de l'urbanisme sur laquelle elle travaille depuis quatre ans, pour voir la résistance citoyenne revenir au-devant de la scène. (Le Soleil, 14 janvier 2009). La hauteur maximale des structures sur le boulevard Laurier passe de 17 à 29 étages. (BOURQUE, Le Soleil, 19 octobre 2013). Devant la multiplication des constructions en hauteur sur le boulevard Laurier et la crainte de voir le tout dernier îlot de maisons du boulevard disparaître, les citoyens de Sainte-Foy-Sillery se présentent en grand nombre à une séance de consultation organisée par la ville. (Le Soleil, 15 janvier 2009) Plus de 350 citoyens y passent leur message : il n'est pas question de voir leur quartier être densifié. La population s'oppose aussi bien au développement continu des hautes tours qu'à la densification douce, un terme employé par la ville et notamment utilisé pour désigner l'ajout d'un logement ou d'un étage à une résidence préexistante.

Cette opposition à Sainte-Foy-Sillery n'est pas sans précédent, il avait déjà eu des résistances par le passé. Mais elle est tout de même le début d'une opposition citoyenne qui se fera de plus en plus présente sur divers projets. Dans les dernières années, l'on peut penser au cas de Roc Pointe à Lévis, en 2010, ou bien à celui de l'Îlot Irving dans le quartier Saint-Jean Baptiste en 2011, ou bien encore à un autre ayant été objet de débat lors des dernières élections municipales : le cas de l'îlot Esso dans Montcalm. L'apparition d'une opposition n'est pas systématique : seuls les cas provoquant une opposition par des citoyens sont recensés dans les médias et seuls des projets comme l'Îlot Irving, où il y a eu un référendum, donnent lieu à une campagne d'information autant pour le oui que pour le non.

La mise en référendum d'un projet mène presque systématiquement à l'échec de celui-ci. Est-ce parce que ce sont majoritairement ceux qui sont contre qui se déplacent? C'est du moins ce que pense le maire Labeaume. Après les référendums, les promoteurs ont

alors le choix de vendre, d'adapter leur projet ou bien encore d'en proposer un nouveau. Cette dernière alternative a notamment été adoptée dans les cas des projets Nodélo et Roc Pointe qui ont été rejetés par la population. Les projets davantage verts proposés avant les référendums ont laissé place à d'autres, plus conventionnels, moins verts et moins densifiés. Les raisons de telles oppositions sont variées : de la peur d'une pollution visuelle ou sonore à celle de voir des routes déjà congestionnées le devenir davantage, en passant par celle d'une destruction d'un espace vert, ou bien d'une hauteur ne cadrant pas dans l'image du quartier. La densification immobilière répond à une réalité du moment, mais sur le territoire de la CMQ, elle ne semble pas toujours convenir au voisinage des sites que des promoteurs souhaitent développer.

De la proposition à la construction

Tenir compte des diverses étapes que traversent les projets, du dépôt jusqu'à la construction, nous apparaît nécessaire à la compréhension de la problématique. D'abord, lorsque la Ville souhaite apporter des modifications au plan d'urbanisme, le conseil doit tenir une assemblée publique sur le projet. La Ville doit, dans un délai de 15 jours et avant la tenue de l'assemblée, publier dans un journal local la date, le lieu, l'heure et l'objet de l'assemblée. De plus, la Ville doit publier un résumé du projet de règlement et des changements qu'elle apporte. Après la tenue de l'assemblée publique, le conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, le règlement modifiant le plan.

Dans la mesure où le conseil n'arrive pas à s'entendre avec les citoyens, comme ce fut le cas pour le projet de l'Îlot Irving, les citoyens peuvent avoir recours au référendum décisionnel en urbanisme. Pour ce faire, ils doivent d'abord en faire la demande sous forme de pétition signée par plus ou moins de 12 personnes aptes à voter. Les conseillers de l'arrondissement doivent ensuite tenir un registre où un nombre de signatures données est requis pour que puisse se tenir un référendum. Enfin, si les étapes précédentes sont accomplies, un référendum peut avoir lieu. Les personnes habilitées à voter sont celles de la zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que celles des zones contigües qui ont déposé une demande valide à l'égard de la disposition donnée. Enfin, si une zone décide de ne pas signer le registre, elle est exclue du référendum. (MAMROT ; 2012)

Les cas d'opposition citoyenne

Un aperçu des cas d'opposition à des projets de densification immobilière ayant eu lieu sur le territoire de la CMQ entre janvier 2010 et décembre 2013 nous permet de mieux cerner l'enjeu et le contexte des multiples oppositions. Ces six cas ont été recensés lors de notre revue de presse.

Grands domaines de Sillery

Le conflit entourant les Grands domaines de Sillery débute en 2005, alors que le promoteur, Pierre Martin, achète les terrains des communautés religieuses. Cet achat suscite chez les citoyens une crainte de voir ce grand espace vert disparaître. Déjà à l'époque, une consultation a lieu et les citoyens s'opposent au projet, proposant la formation d'un parc regroupant les Bois-de-Coulonge, les Grands domaines de Sillery et le Séminaire des Pères Maristes. Le projet reste en suspens, jusqu'à ce qu'en janvier 2013, une nouvelle loi sur le patrimoine soit adoptée et mène à une nouvelle consultation publique. Le 19 février 2013, les promoteurs font le dépôt de leur projet, les communautés religieuses prennent position en faveur du projet tandis que le maire Labeaume prend position en faveur du parc. De son côté, la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery garde une attitude plus réservée de par la persistance du développement urbain. Cette annonce déplaît aux promoteurs qui considèrent ce changement de cap du maire comme une trahison injustifiée. Quant aux communautés religieuses, elles considèrent avec inquiétude les récents développements du dossier et jugent que les propositions de l'ancien ministre de la Capitale-Nationale, Paul Bégin, tiennent de l'expropriation déguisée.

L'Îlot Esso

S'amorçant en 2011 par la présentation du projet d'unité de condo piloté par David Grondin aux membres du comité de quartier de Montcalm, le projet de 30 unités de condos y est aussitôt rejeté. Ceux-ci le considèrent notamment trop à risque d'augmenter la circulation routière dans le secteur. Malgré les interventions favorables d'une soixantaine de citoyens, le comité de quartier de Montcalm maintient le refus du projet. Les démarches pour un référendum débutent et la signature du registre rend éligible au vote six (6) des dix (10) zones. Les élus doivent alors trancher entre une tentative

d'adapter le projet aux revendications ou de laisser le processus référendaire suivre son cours. Le vote entre les deux options se heurte à une égalité, et il revient au maire de trancher : le projet va en référendum le 10 novembre 2013. La conseillère Anne Guérette sera accusée de musèlement par le promoteur et les commerçants qui estiment qu'elle donne de la désinformation. Le jour du référendum, 77 % des citoyens s'étant déplacés se prononcent contre le projet. Ils étaient 344 à voter.

L'Îlot Irving

Assez semblable au dernier cas, l'opposition au projet de l'Îlot Irving s'amorce lorsque le promoteur du projet obtient une dérogation permettant de construire un immeuble de six étages au lieu de quatre, à la condition d'avoir 20 unités pour une coopérative. Une opposition se forme, contre la hauteur jugée excessive et l'annulation des critères de zonage préétablis par la Ville. La conseillère Chantal Gilbert annonce qu'un référendum sur la dérogation se tiendra si 500 résidents signent le registre. L'opposition s'empresse alors de mener une campagne d'information. La conseillère et le promoteur accuseront des citoyens de faire de la désinformation en utilisant des images ne correspondant pas à la taille réelle du projet. Le promoteur ira jusqu'à une requête de dédommagement. À la suite de la signature de 606 citoyens qui annonce la tenue d'un référendum, le maire Labeaume décide de prendre part au débat, jugeant le projet trop important pour que son issue soit décidée de cette façon. Malgré l'appui de l'organisme *Vivre en ville*, la Ville redoute les résultats. Des dissidents du comité populaire Saint-Jean-Baptiste s'opposent au projet, se plaignant de l'emplacement des 20 logements sociaux à l'ombre qui donne sur un stationnement. Le référendum a lieu le 5 février 2012 et le non l'emporte avec 53 % des votes. Le promoteur garde la propriété du terrain et travail sur un nouveau projet de six étages, qui est de nouveau contesté par des citoyens qui déplorent le retrait des logements sociaux.

Nodélo

Projet du promoteur Sébastien Lebœuf en gestation depuis 5 ans, Nodélo est un écoquartier bâti autour d'un parc central où convergent activités et services. Ce projet soulève la critique de sorte que, le 17 mai 2013, ce sont 111 citoyens qui signent un registre afin de le contester et avoir un référendum sur le zonage prévu par le projet. L'argumentation de l'opposition s'appuie principalement sur la perte d'espaces verts, la

hausse de la circulation ainsi que l'absence de consultation auprès de la population par la Ville. Diverses instances, soit la Ville, les citoyens et le promoteur, sont alors impliquées dans le débat quant à savoir si la question devrait être ou ne pas être portée en référendum. La Ville fait alors une demande au gouvernement afin de créer des zones franches exemptes de consultation publique. Aucun référendum n'est alors organisé, mais le projet est tout de même suspendu par le ministère de l'Environnement. Celui-ci souhaite faire une inspection du terrain afin de mesurer les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les résultats de l'étude confirment que la zone dans laquelle le projet Nodélo veut se constituer contiendrait des milieux humides à protéger. L'enquête révèle l'impossibilité du projet du promoteur, l'obligeant à revenir à son projet de condo initial, moins dense et nécessitant la détérioration d'une plus grande portion d'espace vert.

Roc Pointe

Afin d'actualiser les politiques d'aménagement urbain datant de 1991 et prévu pour le secteur Roc Pointe, la ville de Lévis élabore un projet d'urbanisme plus dense offrant plus de services de proximité et convenant à la densification ciblée par la Ville. Voyant les ambitions de la Ville se concrétiser, des citoyens habitant dans la périphérie du nouveau secteur décident de s'opposer au projet. Les principaux arguments invoqués par cette opposition sont l'amplification des problèmes de congestion routière déjà existants, le décor différent de celui du quartier, la destruction d'un boisé et le manque d'infrastructure pour supporter le nouveau développement. Devant la résistance des citoyens, la Ville doit faire marche arrière et adopte finalement le plan de 1991. Cette planification conduit à un aménagement urbain qui ne répond que partiellement aux attentes de la Ville et aux enjeux actuels. Elle conduit à la construction de maisons unifamiliales et de condos.

Quartier Maria-Goretti

Les constructions prévues dans le quartier Maria-Goretti sur le terrain d'une église désacralisée sont des condos pour personnes âgées comptant 195 unités distribuées sur 6 étages. En mai 2011 une mobilisation citoyenne s'organise afin de contester la réalisation du projet d'aménagement urbain. Dépassant de plusieurs étages les maisons unifamiliales construites dans leurs périphéries, les condos suscitent l'inquiétude des citoyens qui craignent l'effet de mur qu'une telle hauteur pourrait produire. L'argumentation des

citoyens déplore aussi la possibilité d'une augmentation significative de la circulation dans les alentours des logements, celle-ci étant estimée à près de 220 voitures de plus par jours sur les routes. Le 25 mai 2011, les citoyens prennent d'assaut le promoteur lors d'une consultation citoyenne. Il explique notamment que le projet fut repensé quatre fois avant d'être présenté sous sa forme actuelle. Cela ne réduit toutefois pas l'ampleur des contestations qui, de par leur nombre et leur insistance, poussent le promoteur à mettre son projet sur la glace en juin 2011. Il faut attendre au mois de novembre pour voir resurgir le projet sous une forme retravaillée. Les résidents du quartier comprennent rapidement que, dans son ensemble, le projet reste essentiellement le même. Un groupe de citoyens se présente devant le conseil municipal et demande au maire Labeaume de refuser le projet. Il est alors convenu par l'équipe Labeaume de permettre le projet via le règlement 74.4, règlement permettant à la Ville de faire fi du processus référendaire lorsqu'il est question d'un projet résidentiel dépassant une superficie de 25 000 m². Bien que le projet ait été limité à 175 logements, les citoyens sont déçus et fâchés de la conclusion de leur démarche.

Chapitre 2 : Apports théoriques

Représentations sociales et problèmes sociaux

Pour comprendre la formation des mouvements de contestation, nous avons privilégié l'étude des représentations sociales de la densification chez les acteurs impliqués dans les débats sur les projets de densification remis en question. Cela a aidé à comprendre les raisons des mobilisations contestataires pouvant varier selon ce que représentent les projets pour ceux qui s'y opposent.

Représentation : noyau et périphérie

Une représentation sociale est « [un] processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeurs, croyances, idéologies) et leur confère un statut cognitif permettant d'intégrer les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres conduites à l'intérieur des interactions sociales. » (Fischer, 1999 ; 450). Partager des représentations avec d'autres individus est ce qui permet à une personne d'avoir une vision fonctionnelle du monde, de donner un sens à ses conduites et de comprendre la réalité à travers un système de référence. À titre d'exemple, un individu sera porté à contester la densification de son quartier si la synthèse de ses représentations sociales lui présente un milieu de vie adéquat comme étant un quartier tranquille de maisons unifamiliales, avec peu de circulation, loin du centre-ville.

Tout regard lancé sur les objets sociaux est dirigé à partir des représentations qu'un acteur a intériorisées. Abric affirme qu'« [...] un objet n'existe pas en lui-même, il existe pour un individu ou un groupe par rapport à eux. C'est donc la relation sujet-objet qui détermine l'objet lui-même. » (Abric, 1994 ; p.12). En ce sens, la représentation est façonnée par l'objet avec lequel le groupe est en relation et l'objet est façonné par la représentation qui détermine la manière dont on le considère. Ce cycle signifie que la compréhension du projet d'aménagement urbain est façonnée par la représentation sociale de la densification et que cette même représentation est elle aussi façonnée par les projets d'aménagement. C'est donc dire que les groupes développent des sentiments, des opinions et des attitudes à l'égard de la densification.

Toutes valeurs, croyances et idéologies n'ont pas la même importance dans les représentations sociales d'un individu. Abric (1994) divise le concept en deux instances. D'abord, il y a le noyau dur, où les symboles présents sont difficilement ébranlables, constitutifs de la vision globale qu'un acteur a de l'objet représenté. Autour se trouve une zone périphérique : les symboles y circulant sont intimement liés avec ceux se trouvant au noyau, mais ils sont moins solides, davantage interchangeable. Apporter un changement dans les symboles périphériques ne changera que partiellement les représentations d'un acteur. Par contre, un changement dans le noyau entraînerait une transformation considérable des représentations. Dans ce travail, nous avons donc voulu identifier ce noyau en tant que racine des représentations d'un acteur qui est constitutif du sens qu'il donne aux autres symboles se trouvant dans la périphérie de la représentation.

Visions des problèmes sociaux

Nous nous servons des cadres élaborés par Fernand Dumont pour délimiter l'éventail des discours sur les problèmes sociaux afin de cerner le noyau dur des représentations des acteurs ciblées dans cette étude. Le sociologue québécois distingue cinq visions de la norme à travers lesquelles une situation peut être représentée comme un problème. C'est dire que les acteurs qui s'opposent à des projets de densification peuvent juger qu'ils posent problème dans différents registres d'appréciation. Nous utilisons cette typologie pour comprendre selon quelle vision de la norme les acteurs considèrent un projet comme étant acceptable ou comme posant problème.

À un premier niveau, on trouve la vision *organique* où la norme est perçue comme la résultante du fonctionnement des institutions et où les problèmes sociaux sont vus comme une dysfonctionnalité. Les acteurs se mobilisant verraient le projet d'aménagement comme une nuisance à l'harmonie du quartier, à l'équilibre du marché immobilier ou bien encore à la circulation automobile. Le projet y serait compris comme un élément bouleversant le système en place.

Au second niveau, on retrouve l'idée de la réalité en tant qu'*ordre social*. Elle prend forme par l'imposition de normes juridiques extérieures qui doivent empêcher ou éliminer les problèmes sociaux. Ces derniers sont considérés comme des délits, des crimes, des déviances ou des conséquences de manque de règles ou d'autorité de la règle. Le projet d'aménagement serait perçu comme contrevenant à des règlements établis ou qui devraient l'être.

Le troisième niveau se présente comme l'idée de *contrôle social* où des instances façonnées par des idéaux collectifs (religion, écologie, éducation) luttent pour avoir le contrôle de la définition de ce qui est juste. Cette lutte pour la domination peut amener à un pluralisme des valeurs ou à l'anomie. Les problèmes sociaux y sont vus comme la résultante de cette dégradation des normes : des valeurs à renforcer. Par exemple, les projets de densifications seraient vus comme n'étant pas assez verts ou bien non conformes à l'identité du quartier. Les acteurs verraient leurs valeurs et leurs idéaux bafoués au nom du profit et des libertés du propriétaire.

Le quatrième niveau est celui de la norme du *partage* des biens de la société où l'attention est centrée sur la valeur de l'égalité. Les inégalités y sont vues comme injustes et les problèmes sociaux prennent forme dans une conscience accrue des inégalités de toutes sortes. Un exemple concret est la crainte d'embourgeoisement, de la prise du quartier par des plus riches.

Le cinquième niveau conceptualisé par Dumont est celui de la norme de la *participation*. La norme s'y présente comme « la faculté qu'ont les personnes de contribuer à l'édification de la société. » (Dumont, 1994 ; 9). Cela a pour conséquence de justifier la critique des différentes formes d'exclusion propre à l'époque moderne. Le projet de densification y serait vu comme excluant des gens du quartier ou compromettant leur épanouissement dans le quartier. Il y aurait donc refus au nom d'un usage du bien qui serait brimé.

Nous passons donc d'un extrême dans la lecture des situations qui posent problème, où la norme est vue comme immanente aux institutions, à un autre extrême où la norme serait façonnée par les pratiques collectives des groupes sociaux. Les discours et les jugements peuvent, bien entendu, présenter des combinaisons de ces lectures.

Perception de l'espace

Afin de bien comprendre de quoi se composent les représentations sociales de la densification, il nous paraît nécessaire d'y inclure la notion de perception de l'espace. En effet, le rapport à l'espace entre dans le processus de construction des représentations sociales et est donc important à prendre en compte dans notre réflexion. De plus, compte tenu de leur relation proche, la notion de perception de l'espace permet de préciser nos hypothèses.

Selon Henri Lefebvre, dans son ouvrage intitulé *La production de l'espace* (1974), l'espace social est construit par la société et résulte des représentations de ses membres. Étant une construction produite par les acteurs sociaux, il est nécessaire de souligner deux propriétés caractérisant le rapport à l'espace.

En premier lieu, sans complètement se détacher de la conscience, l'espace nature, ou l'espace occupé par les éléments naturels, s'éloigne de l'individu. Malgré son impression dans la mémoire par la transformation de ses composantes en symboles, la nature est devenue le décor ou la toile de fond de l'espace civilisé. La nature prend donc le rôle de matière première soumise aux caprices des techniques et de la production humaine. Dans un sens, la construction de l'espace par l'homme écrase la nature et l'en détache.

Deuxièmement, chaque société produit son espace propre et ne peut donc être réduite à un groupe (gens et objets) dans l'espace. La société transforme nécessairement son espace selon sa convenance et en fonction de ce qui est approprié pour son maintien, sa cohérence et la coexistence de ses parties.

Pour l'essentiel, la dynamique entourant la formation de l'espace social s'inscrit dans trois dimensions. Ces dimensions, regroupées par Henri Lefebvre sous l'appellation de triplicité de l'espace, sont à prendre en compte dans leur interaction et non indépendamment l'une de l'autre. Parfois nommé espace perçu, conçu et vécu, Henri Lefebvre emploie plutôt la division suivante : pratique spatiale, représentation de l'espace et espace de représentation.

La *pratique spatiale* – espace perçu – se comprend comme la dynamique de production et de reproduction des représentations, les définitions étant attribuées par le social aux lieux et ensembles spatiaux dans une « interaction dialectique » (Henri Lefebvre, 1986 ; p.48). L'ensemble des représentations est structuré afin de parvenir à leur cohésion et leur coexistence relative. Le maintien des représentations définissant les espaces sociaux et leur rapport avec les individus qui les ont formulés exige à la fois des compétences et des performances de la part des membres de la communauté. Constatées uniquement par leur application empirique, ces compétences et performances sont observables et doivent être observées dans le quotidien des déplacements et de l'emploi du temps de la population. L'espace devient donc un modèle particulier assimilable ou situable par l'individu qui le rencontre. Il est la somme des catégories générales qui lui sont attribuables. Par exemple, un quartier de banlieue sera, en fonction des

représentations communes qui définissent la banlieue, perçue par la plupart des gens comme « de la banlieue ».

Les *représentations de l'espace* – espace conçu –, de leur côté, sont en lien avec les rapports de production. Il s'agit des perceptions, des codes, de la construction et du maintien de concepts liés à la structure qui se dégage des rapports de production. Étant conçues par la science de l'homme, les représentations de l'espace sont le fruit des professions de gestion urbaine (comme les urbanistes), mais sont également influencées par les formules et les méthodes qui permettent de structurer l'espace comme le nombre d'or ou le quadrillage urbain. Cette manière de penser l'espace social, c'est-à-dire filtré par une multitude d'instances et de spécialistes dans un processus d'intellectualisation, construit l'essentiel de l'espace social. L'espace conçu serait donc, dans le cas de la densification, le fait des experts, des architectes, urbanistes, de la Ville qui donne des autorisations ou encore des promoteurs. L'espace est alors défini par ces instances via la réglementation afin de juger si un projet est acceptable ou non.

À l'inverse, les *espaces de représentations* – espace vécu – sont le produit d'un processus intellectuel plus intuitif. Étant vécus par le citoyen, les espaces définis ont un potentiel symbolique riche et complexe et ne sont donc pas nécessairement structurés dans un ensemble de codes et de structures. Les espaces de représentations se définissent par l'intermédiaire des explorations artistiques, littéraires et philosophiques et par les symboliques inconscientes inscrites dans les expériences vécues. L'espace vécu est la cible des constructions imaginaires (des systèmes de symboles) des populations qui tentent de s'approprier l'espace. On peut prendre par exemple les souvenirs d'enfance liés au lieu où a grandi l'individu. On peut également envisager un quartier où les artistes de rues produisent du matériel artistique afin de lui construire une identité et de se l'approprier. L'espace vécu correspond donc au cas caractéristique du propriétaire dont la résidence est menacée ou grandement altérée par un projet de densification.

L'espace perçue, l'espace conçu et l'espace vécu sont en interrelation dans la perception de l'espace par un individu. Une même personne peut construire sa conception de l'espace avec des éléments relativement opposés; par exemple, un attachement à un espace signifiant et la conscience des avantages reliés à son emplacement. Toutefois, il est possible que l'individu favorise plus que les autres un élément en particulier de la

triplicité de l'espace. La conceptualisation de ces espaces nous permet de mieux cerner, comprendre et mettre en relation les prises de position entourant la densification.

Participation et dynamisme de groupe

Cette étude s'intéresse à la formation des groupes de pression et à leur dynamique interne. La notion de participation se doit d'être considérée pour pouvoir rendre compte adéquatement du phénomène. Cette dernière se définit comme productrice de liens sociaux parce qu'elle répond à un besoin de l'individu de se sentir membre d'une organisation, d'un groupe ou d'une communauté dont les principaux intérêts correspondent à ses préoccupations. « [La participation] définit une relation intérieure des hommes qui pensent, décident, agissent dans la communauté et sous son impulsion, mais aussi pour elle et en son nom. » (Moscovici, 1992 ; 75). La participation elle-même est le fruit de l'association libre des individus qui composent le groupe et leur pluralité et liberté de parole est essentielle à l'affirmation de leur appartenance.

Bien que les membres du groupe soient invités à préserver leur subjectivité afin d'enrichir les échanges dans le groupe, ce dernier demeure une menace d'assimilation de l'individu par le collectif. Moscovici disait d'ailleurs que « les individus doivent lutter contre eux-mêmes pour former un ensemble vivant, et l'ensemble contre lui-même pour se composer d'individus. » (Moscovici, 1992 ; 77). En effet, une interrelation cyclique se construit entre l'individu et le groupe de sorte qu'ils s'influencent et se développent mutuellement. Cette relation de mutuelle définition implique une certaine pression exercée autant sur le groupe que sur l'individu. Compte tenu de sa composition enrichie, le groupe se positionne systématiquement dans un rapport de force avantageux dans sa relation avec l'individu. Cette distribution inégale des forces rend possibles la promotion du discours de masse et, par le fait même, la conversion du discours personnel au discours de l'ensemble. Nous avons été particulièrement attentifs au fait que les personnes interrogées dans cette étude puissent agir dans des groupes et des réseaux tant pour promouvoir des jugements personnels qu'en appui au groupe dont ils ne partagent pas nécessairement toutes les convictions.

Mouvements sociaux et mobilisation

Mouvements sociaux

Le processus de formation, d'organisation et de mobilisation de l'opposition citoyenne requiert une compréhension du phénomène que sont les mouvements sociaux. C'est donc par l'entremise de la théorie de la mobilisation des ressources que nous analysons ces éléments du mouvement citoyen.

Cette théorie, abordée sous la plume de McAdam, McCarthy et Zald, conçoit les mouvements sociaux comme des décideurs collectifs qui mobilisent leurs partisans et promeuvent leur cause à l'aide des meilleures stratégies disponibles sous la contrainte de ressources matérielles et cognitives limitées. Il s'agit donc d'un choix rationnel visant les meilleures possibilités dans une situation donnée. Le poids et le pouvoir d'un groupe sont donc relatifs à un capital de moyen ou, en d'autres mots, à des ressources.

Celles-ci sont diverses, différentes en genre et en nombre selon la configuration du conflit. Elles peuvent donc être la « masse » du groupe, c'est-à-dire soit le nombre d'individus le composant, soit la puissance économique ou encore l'intensité des liens des acteurs en faisant partie. Les ressources peuvent aussi se présenter comme la capacité d'actions stratégiques ou bien comme la force du sentiment identitaire. Autrement dit, les ressources sont les moyens dont dispose le groupe afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs. Elles sont « un potentiel qu'il importe d'activer, de mobiliser dans une visée d'action stratégique, autour d'organisation. » (NEVEU, 2005 ; 56)

Le sociologue Charles Tilly pousse plus loin l'explication amorcée par Oberschall sur les ressources en insérant dans la théorie de ce dernier la notion de *catnet* (NEVEU, 2005 ; 58). Celle-ci est composé des mots *catness*, soit le tissu des sociabilités volontaires d'un individu, ainsi que du mot *netness*, soit l'identité catégorielle (ex : femmes, retraités). Les deux composantes s'unissent dans le néologisme *catnet* qui est, selon Tilly, un facteur important de l'organisation des mouvements sociaux. Ainsi, un plus fort *catnet* amène une meilleure organisation. McAdam relativise l'importance du *catnet* en mettant de l'avant trois variables ayant une forte influence dans l'adhésion à un mouvement : l'intensité et la pluralité de contacts engagés dans l'action militante, l'intensité de la contrainte professionnelle et familiale, ainsi que le niveau d'approbation à l'engagement de ceux qui lui sont proche.

Comme nous l'avons vu plus haut dans la théorie de la mobilisation des ressources, les individus composant le mouvement procèdent à un choix rationnel afin d'atteindre leur objectif. La participation à un mouvement social est aussi un choix rationnel individuel. Les individus sont donc, dans une optique utilitariste, les usagers du mouvement dans le but de réduire les pertes et de maximiser les gains. Le politologue Daniel Gaxie dresse une liste, à titre d'exemple des gains possibles de l'implication dans un mouvement. Celle-ci peut permettre l'acquisition de capital social, de visibilité en tant qu'expert, ou encore le sentiment de gratification de participer à un combat estimé juste. Le sentiment d'appartenance à un groupe est aussi un facteur de motivation.

Mobilisation

La question de la mobilisation a certes été abordée dans la section précédente, mais il nous semblait important de faire une section sur la notion, afin de comprendre comment fonctionne la mobilisation ou bien le recrutement des groupes. Il fut davantage question ici de voir comment les groupes s'organisent pour mobiliser des individus que de comprendre pourquoi l'individu rejoint un groupe. Klauermans et Oegema (1987) proposent de décomposer tout mouvement social en deux séquences. La première, la « mobilisation du consensus », vise par un travail militant la diffusion d'un point de vue sur le monde. On trouve dans cette étape la trilogie du langage pour mettre un problème en action de Felstiner, Abel et Sarat (1999). Celle-ci consiste d'abord à *nommer*, c'est-à-dire trouver les mots qui donnent une situation pour problématique, puis ensuite à *blâmer*, c'est-à-dire l'identification des causes et des coupables, et enfin à *réclamer* ; « traduire en revendication et action la réponse au malaise identifié » (NEVEU, 2005 ; 100). Cette séquence de « mobilisation du consensus » a pour but la constitution d'un public favorable à la cause. Elle permet donc la deuxième séquence : « la mobilisation de l'action. » C'est dans cette étape que le groupe accomplit des actions, telles que des manifestations, des pétitions ou bien encore la reproduction de la première séquence. En effet, un individu ayant été conscientisé pourra, par la suite, utiliser sa nouvelle prise de position et les informations qu'il détient pour à son tour accomplir une mobilisation du consensus.

Chapitre 3 : Question de recherche et Méthodologie

Question et hypothèse de recherche

Question de recherche

La densification des milieux déjà urbanisés a plusieurs avantages (diminution des émissions de gaz à effet de serre, conservation des zones naturelles et agricoles, augmentent le potentiel d'amélioration de la desserte en transports en commun). Cependant, la densification urbaine suscite de l'inquiétude chez une partie de la population. Celle-ci incite certains citoyens à organiser une opposition citoyenne autour de divers groupes tels que des comités de quartier, comité citoyen, etc.

La question de recherche que nous avons posée est celle-ci : **Quelles sont les représentations sociales de la densification qui s'expriment dans les mobilisations contre des projets immobiliers sur le territoire de la CMQ et quels réseaux d'individus et de groupe organisent et participent à ces mobilisations?**

Objectifs de recherche

Les objectifs de l'étude sont de :

- Répertorier les mobilisations contre des projets de densification localisés sur le territoire de la CMQ
- Identifier les acteurs mobilisés et comment s'organise l'opposition.
- Comprendre les raisons de l'opposition (vision de la norme, intérêts, jugements, revendication).
- Comprendre le processus de rationalisation dans le discours des acteurs.
- Caractériser les représentations sociales des projets de densification.

Hypothèses

Nous avons retenu trois hypothèses comme pistes de réflexion.

Certains individus adoptent un discours ou s'associent à une organisation contestataire dans le but premier de s'opposer au concept même de la densification, et non pas pour défendre une vision s'inscrivant dans l'une des visions de la norme.

Ayant une représentation négative de la densification, souvent comme synonyme de surpopulation ou d'envahissement de leur habitat par les promoteurs et les élus, l'individu n'inclurait pas les visions distinguées par Dumont dans la construction de son opposition. Cette hypothèse s'appuie sur le fait que les résidences individuelles sont majoritairement privilégiées par rapport à toute autre forme de logement (MARRY, 2009 ; p.18). Leur vision du problème serait en réaction au concept de densification en soi. Ceux-ci emploieraient donc librement les raisons de contestation propres à chacune des cinq visions de Dumont afin de s'opposer au projet. Ce type d'individu pourrait dire une chose et son contraire, tant et aussi longtemps que ses arguments participent à l'opposition à la densification. Notre recherche ne nous permet pas d'explorer cette hypothèse. Comme notre échantillon ne comprenait pas ce type d'acteurs, nous ne pouvons affirmer ou infirmer son existence.

La résistance à la densification serait le fait d'une opposition entre les perceptions de la norme. Les citoyens tenteraient de réduire la distance entre leur représentation et celle de la Ville en utilisant des moyens et arguments se trouvant dans la vision dominante chez cette dernière.

Les individus qui s'organisent autour de groupes de contestation cadreraient davantage dans une conception collective de la norme (contrôle social, partage et participation.) Au contraire, les commerçants, promoteurs et représentants municipaux cadreraient surtout dans une vision institutionnelle de la norme (organique, ordre social et contrôle social). Cette divergence dans le regard posé sur les problèmes sociaux créerait un fossé duquel émergerait une difficulté de discussion entre les différentes instances. Ainsi, les mouvements de contestations citoyennes en viendraient à utiliser la loi comme outil pour atteindre les commerçants, les élus municipaux, et les promoteurs, alors que ces derniers tenteraient d'utiliser des approches se situant à l'autre extrême pour atteindre le citoyen. Par exemple, les élus vont organiser des rencontres citoyennes afin d'informer et de

discuter des enjeux. En ce qui a trait à cette hypothèse, nos anticipations rendaient compte de manière pertinente la problématique dans son sens large. Toutefois, notre recherche fut l'occasion de souligner à quel point cette dynamique est plus complexe que précédemment estimé. Celle-ci sera particulièrement analysée dans le chapitre 5.

L'opposition face à la densification trouverait son origine dans un sentiment d'envahissement causé par l'intrusion des promoteurs dans les espaces vécus des résidents.

Le groupe construit par rapport à son environnement une série de catégories symboliques qui lui permettent de comprendre son univers et de lui donner du sens, d'en synthétiser les parties en un ensemble fonctionnel apprécié. Une relation de construction mutuelle s'établit entre l'environnement et le groupe en formant des représentations sociales desquelles émerge une version idéale du milieu. Le groupe, via ses représentations, s'inscrit donc dans une relation avec son environnement; une relation essentiellement produite par une intériorisation de la définition du milieu de ceux qui y vivent. Or, les projets de densification sont, en grande majorité, le fait de promoteurs relativement distants de la réalité vécue par la communauté. Quels que soient les changements apportés à la zone d'intérêt, la planification urbaine peut conduire à une transformation radicale de ce qui est perçu comme l'environnement adéquat. Il s'agit donc d'une distinction entre la conception de l'espace vécu, l'espace approprié et l'espace conçu par les propriétaires. Cette introduction de modifications dans la définition du milieu intériorisé par le groupe peut alors conduire à un sentiment d'invasion, inspirant la contestation. Nous avons estimé que la mobilisation des acteurs à l'intérieur de mouvements de contestation serait donc, plus qu'une réaction au changement, le résultat d'un sentiment d'ingérence par les promoteurs dans le processus de construction identitaire. Cette hypothèse ne fut pas infirmée, au contraire, nous avons de nouveau pressenti un élément clef de la problématique. Mais notre recherche nous permit de davantage complexifier cette hypothèse développée au sein du chapitre 6.

Méthodologie

Dans le but d'avoir une vision d'ensemble du processus de contestation dans les cas de projet densification urbaine, nous avons réalisé une revue de presse couvrant la période de 2010 à 2013. Celle-ci nous a permis une vue d'ensemble sur des mobilisations collectives qui se sont organisées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Cette collecte d'information a été essentielle pour cibler nos quatre cas d'analyse. Des rencontres avec les individus touchés de près ou de loin par ces projets immobiliers ont été organisées pour mieux comprendre les mobilisations rapportées dans les journaux. Ces rencontres se sont faites à la fois sous forme d'entrevues de groupe et d'entrevues individuelles. De plus, un questionnaire a été rempli par les participants aux entrevues.

Revue de presse

La revue de presse a d'abord consisté au recensement des articles concernant les projets de densification sur le territoire de la CMQ où il y a eu litiges. À cet égard, les journaux *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*, *Le Devoir*, mais aussi *Le Peuple* de Lévis, ou *Le Charlesbourg Express* de Charlesbourg, le *Autour de l'île*, *L'autre Voix* et *Le Courant de la Jacques-Cartier* ont été consultés. L'approche préconisée a été la recherche de mots clefs tels *densification*, *référendum*, *aménagement immobilier*, puis, une fois les cas trouvés, nous les avons recherchés directement par leur nom.

Cette étape complétée, la banque d'articles trouvée a été utilisée afin de construire un historique et d'opérer une analyse comparative des causes de contestations entre les projets relevés dans la presse. Cela nous a permis de mettre en relations les différentes raisons entourant la contestation, la tournure prise par le projet et ce qui en a résulté. Nous avons ensuite sélectionné les quatre cas que nous jugions davantage pertinents pour une comparaison approfondie. La majorité des projets se faisant à Québec, seulement un cas fut sélectionné à Lévis.

Entrevues de groupe

Nous avons usé d'une approche qualitative afin de recueillir les différents discours des citoyens et commerçants que nous avons rencontrés. Initialement, nous avions prévu une entrevue de groupe de cinq (5) à huit (8) citoyens par cas de contestation sélectionnés lors de la revue de presse. Les difficultés du terrain nous ont contraints à tenir des entrevues individuelles, ainsi que des entrevues avec trois participants. Alors que les entrevues groupées nous ont permis d'approfondir davantage chaque question par l'interaction entre les répondants, les entrevues individuelles nous ont permis d'aborder le sujet sur davantage de facettes. Nous avons ensuite contacté des commerçants en relation avec les projets et les avons rencontrés individuellement en entrevue semi-dirigée. Afin de connaître l'opinion de tous avant de les regrouper pour l'entrevue, nous leur avons d'abord fait parvenir un bref questionnaire portant sur la densification (ce que le concept signifie pour eux), ainsi que sur les raisons de leur prise de position. Nous avons utilisé, dans le même questionnaire, des figures pour caractériser la résidence idéale (bungalow, appartement) des participants, ainsi que leur organisation de quartier idéal. Ils devaient nous le faire parvenir avant l'entrevue. Certains ne nous le firent jamais parvenir et nous n'avons pas réussi à rencontrer tous ceux l'ayant rempli.

La majorité de nos entrevues ont été réalisées en présence de deux chercheurs. Lorsque cette formule était respectée, l'un des étudiants chercheurs faisait office d'interviewer, l'autre avait pour tâche la prise de note et participait à la demande de clarifications afin de favoriser la compréhension des questions chez les répondants. Toutefois, il fut occasionnellement nécessaire, compte tenu des contraintes d'horaires dans les prises de rendez-vous, que l'un ou l'autre des chercheurs se présente seul à une entrevue. Ce fut le cas avec les commerçants, mais également lors d'une rencontre avec des citoyens mobilisés. Cet entretien s'est tenu sur ordinateur, avec le programme Skype, pour des raisons familiales de la répondante qui n'aurait pu nous rencontrer autrement. Pour ce cas précis, une version interactive du formulaire de consentement fut développée et envoyée au répondant avant la tenue de l'entrevue. Pour nous assurer une saisie de données complète, l'ensemble des entrevues fut enregistré au moyen d'un magnétophone (dictaphone). La durée des entrevues a varié entre 36 minutes et 80 minutes.

Méthode d'échantillonnage

La population visée est composée : 1) des habitants de la Communauté métropolitaine de Québec étant directement ou indirectement touchés par un projet de densification urbain; 2) des acteurs impliqués dans des mouvements de contestation face aux projets d'aménagement immobilier, tels que des comités de quartiers ou autres groupes permanents ou temporaires ayant pris position contre les projets ciblés; 3) des commerçants établis aux alentours d'un des projets ayant rencontré une opposition.

La revue de presse nous a permis d'identifier quatre cas :

- Nodélo dans le quartier Notre-Dame-Des-Laurentides à Charlesbourg, où nous avons rencontré deux (2) citoyennes.
- Roc Pointe à St-Nicolas, où nous avons rencontré trois (3) citoyens et deux (2) commerçants.
- l'Îlot Irving dans le quartier St-Jean-Baptiste à Québec, où nous avons rencontré deux (2) citoyens et un (1) commerçant.
- Les Grands-Domains de Sillery dans Sillery où nous avons rencontré trois (3) citoyens.

Nous avons donc recueilli la mise en récit du conflit de treize (13) personnes pendant les entrevues. Les commerçants n'étant que des hommes, la parité est presque atteinte avec notre distribution finale de sept (7) hommes et six (6) femmes. Par contre, en excluant ces derniers, la distribution apparaît davantage féminine, puisqu'elles y sont représentées à sept (7) contre quatre (4).

Bien que nous pensions initialement travailler à partir d'un échantillon relativement diversifié en termes d'âge, d'occupation et de scolarité, les contraintes du terrain, comme la disponibilité des répondants ou leur réticence à participer ont grandement favorisé la tenue d'entrevue avec un type de répondants plus spécifique. Celui-ci se compose d'individus des catégories de scolarité et d'âge plus élevées. En effet, en incluant les commerçants et en regroupant les catégories d'âge 55 - 64 ans et 65 - 80 ans, on remarque que cette nouvelle catégorie concerne 40 % de nos répondants, le second groupe en importance se trouvant dans la catégorie des 35 - 44 ans, qui comprend 33 % de nos répondants. Notre échantillon s'équilibre entre les retraités et les salariés, tous deux représentés à 40 % ; les derniers 20 % représentant les commerçants, propriétaires

de leur entreprise et donc non-salariés et actif. Finalement, nous n'avons réussi à rejoindre qu'un (1) citoyen d'un niveau de scolarité en deçà d'un diplôme d'universitaire complété. La majorité de nos répondants ayant rempli le questionnaire entrent donc dans cette catégorie. Nous estimons que cette dernière donne des indications quant à la composition des mobilisations et offre une piste d'analyse intéressante.

Il est important de souligner ici l'influence de notre lien avec la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur le déroulement de notre recherche. Nous avons, au cours des diverses étapes de notre entreprise, rencontré beaucoup de réticence et de doute de la part des gens que nous contactons par courriel. De manière générale, la plupart des gens contactés nous ont questionnés quant à nos rapports avec la CMQ et nos objectifs de recherches. D'autres, moins nombreux, mais plus directs, nous ont ouvertement associés avec la CMQ, considérant davantage les intentions présumées de notre organisme client plutôt que les fins académiques présentées. Nous postulons que, malgré notre détachement professionnel par rapport à la CMQ, nous étions souvent perçus a priori comme ses employés et traité comme tel. Nous supposons également que le bouche-à-oreille, outil sur lequel nous comptions pour faire la promotion de notre recherche parmi les citoyens mobilisés, s'est finalement avéré un couteau à double tranchant dans la mesure où une mauvaise compréhension de nos intentions circulait tout aussi librement par le même média. Du réseautage des contestataires par lequel nous espérions approcher nos éventuels répondants, nous avons été déplacés vers un réseau méfiant.

Tableau 3.1 : Profil des répondants

	Pseudo	Âge	Revenue	Occupation	Distance projet	Durée de résidence
Îlot Irving	Marie ¹	55 - 64	80001-100000	Retraité	De 100 à 499 mètres	27 ans
	Jean	35 - 44	80001-100000	Salarié	De 100 à 499 mètres	12 ans
	Patrick	35 - 44	<i>Inconnu</i>	Salarié	<i>Inconnu</i>	+ de 20 ans
Nodélo	Ghislaine	45 - 54	<i>Inconnu</i>	Salarié	+ de 500 mètres	20 ans
	Maude	35 - 44	120001-150000	Salarié	+ de 500 mètres	13 ans
Roc Pointe	Alain	55 - 64	80001-100000	Retraité	+ de 500 mètres	29 ans
	Charles	65+	100001-120000	Retraité	100 à 499 mètres	38 ans
	Claude	65+	<i>Inconnu</i>	Retraité	100 à 499 mètres	<i>Inconnu</i>
	Paule	80+	<i>Inconnu</i>	Retraité	100 à 499 mètres	30 ans
Sillery	Anick	45 - 54	150000 et plus	Salarié	+ de 500 mètres	10 ans
	Richard	35 - 44	100001-120000	Salarié	20 à 99 mètres	12 ans
	Sylvie	55 – 64	150000 et plus	Salarié	+ de 500 mètres	18 ans
	Caroline	65 et +	60000- 80000	Retraité	+ de 500 mètres	4 ans
Commerçants Îlot Irving	Hubert	45 – 54	<i>Inconnu</i>	Autre	- de 20 mètres	<i>Inconnu</i>
Commerçants Roc Pointe	Simon	45 – 54	100001-120000	Autres	+ de 500 mètres	18 ans
	Gabriel	25 – 34	20001-40000	Autres	+ de 500 mètres	N/A

¹ Il s'agit d'un nom fictif. Afin d'assurer la confidentialité des citoyens que nous avons rencontrés, tous les noms utilisés sont fictifs.

Présentation de l'instrument de collecte

Le schéma d'opérationnalisation qui nous a permis de construire notre instrument de collecte comporte trois sections: 1) les représentations sociales de la densification immobilière, 2) la participation et la prise de position et enfin, 3) le profil du répondant.

La première section, qui concerne les représentations sociales de la densification, est subdivisée en 4 dimensions distinctes, soit la conception idéale, l'idée spontanée de la densification, la perception des acteurs et instances entourant la densification immobilière et les représentations de la problématique. Pour évaluer la conception de l'environnement et de l'habitat idéal, nous avons proposé aux répondants de faire le choix entre huit types de résidences différentes. Celles-ci étaient distribuées dans des catégories allant d'une faible densité à une densité très forte. Les répondants durent alors indiquer celle qu'ils considéraient comme idéale. La seconde question du questionnaire expose une liste d'attraits et de services qui peuvent être présents dans un quartier et demandait donc au répondant d'y inscrire la distance idéale de chacun par rapport au logement. Ces deux questions nous ont permis d'évaluer à la fois l'environnement et la résidence qu'ils jugeaient idéaux. De plus, nous avons opéré un retour sur ces réponses lors de l'entrevue, afin de mettre en parallèle les réponses recueillies et en éclaircir les raisons.

En ce qui a trait à l'idée spontanée de la densification, nous avons demandé au répondant d'écrire dans le questionnaire les quatre (4) premiers mots liés au concept de densification qui lui venaient à l'esprit, puis de les hiérarchiser. Le but était de voir quelles idées celui-ci allait instinctivement lier au concept, exposant alors ce qui compose le noyau dur de sa représentation. Ce point fut aussi revu de manière discursive et comparative dans l'entrevue de groupe. La perception des acteurs entourant le sujet de la densification immobilière fut aussi collectée dans l'entrevue de groupe, où nous avons demandé directement aux répondants de discourir autour de sept types d'acteurs et instances. Il s'agissait, pour en faire l'énumération, des pouvoirs municipaux, des coalitions/comités de citoyens, des promoteurs, des commerçants et gens d'affaires, des architectes et des citoyens dans le voisinage qui n'ont pas pris position publiquement.

La première section se concluait par les représentations du problème, c'est-à-dire la façon dont les répondants perçoivent le problème entourant le projet de densification. Le but était de cerner dans quelles visions de la norme de Dumont ceux-ci se situent. En plus

d'utiliser les questions concernant le noyau dur (propos spontané), nous avons procédé à une analyse discursive du contenu de l'entrevue et, parallèlement, à une tentative de catégorisation des visions dominantes issues des réponses au questionnaire. Pour ce faire, il fut demandé aux répondants, dans la question 4, d'expliquer librement les causes de leur prise de position. Dans la question suivante (5), il fut question de choisir jusqu'à 4 causes de leur mobilisation reliées à la densification et qui étaient en lien avec chacune des visions de Dumont. Ainsi, nous comptons atteindre le noyau, et donc la vision dominante.

La seconde section, intitulée participation et prise de position, se divisait en trois dimensions : l'implication dans la mobilisation, la position par rapport au projet et enfin, la représentation du mouvement.

L'information relative à l'implication fut surtout recueillie lors de l'entrevue, où nous posions des questions directes sur l'implication individuelle et collective des participants, les moyens utilisés, le degré d'implication ou bien encore la fréquence (se voyaient-ils souvent, faisaient-ils souvent circuler de l'information dans leur quartier). De plus, une question ayant pour fin de cerner la composition du réseau post et pré mobilisation fut posée.

La position par rapport au projet fut récoltée pendant l'entrevue. Nous y avons évalué si la position était individuelle ou collective, depuis combien de temps le ou les répondant(s) avaient cette position, si elle avait changé au contact du groupe et s'ils ont eu l'occasion de partager leur position. Il s'agit de mesurer l'influence du groupe face à l'individu. Finalement, la troisième dimension portait sur la représentation du mouvement : fut-il efficace? Les acteurs étaient-ils en accord avec les objectifs du mouvement? Ou encore les méthodes? Il s'agissait dans cette partie de saisir les perceptions que les répondants ont de leur propre groupe.

La dernière partie, celle sur le profil du répondant, nous permit de recueillir les caractéristiques sociodémographiques des répondants. (Âge, sexe, occupation principale, dernier niveau de scolarité atteint). Certaines informations relatives au ménage du répondant tel que : le nombre d'années de résidence dans le quartier, depuis combien de temps habitaient-ils dans leur résidence, quel était leur niveau de revenu et finalement, à quelle distance par rapport au projet se trouvait leur lieu de résidence.

Préenquête et prétest

Le prétest s'est tenu le 7 décembre 2013 dans la résidence de la citoyenne que nous avons interrogée. Par contrainte de temps et de moyen, nous avons dû nous restreindre à ne rencontrer qu'une seule personne pour tester à la fois notre questionnaire, notre entrevue et la grille d'opérationnalisation y étant liée. Rencontrer seulement une personne nous a permis de creuser davantage le sujet et de la questionner plus amplement par rapport à la forme de notre outil de collecte. Ce prétest, en plus d'avoir été très bénéfique pour l'amélioration de notre questionnaire et de notre schéma d'entrevue de groupe, nous a aussi permis d'entrer en contact avec le point de vue d'une opposante.

Les modifications apportées à partir du prétest furent pour la plupart mineures, mais alors que nous considérons précédemment faire remplir le questionnaire lors de l'entrevue, nous en sommes venus à considérer de le faire compléter avant la tenue de l'entrevue. Nos questions étaient certes courtes, mais elles demandaient une période de réflexion plus longue que prévu compte tenu de l'investissement personnel des citoyens s'étant mobilisés. Sinon, plusieurs petites modifications furent apportées dans le questionnaire.

Premièrement, nous avons ajouté une case *Dépanneur* dans la liste d'attrait de la question 2. Puis, nous avons ajouté un nouveau choix dans les types d'habitations à la question 3, soit une résidence unifamiliale en ville. À cette question, nous avons aussi condensé les images d'habitats afin que les deux questions se trouvent sur la même page que les images. Nous avons aussi déplacé la question à développement à la fin de la première partie du questionnaire.

Finalement, pour ce qui concerne la grille de l'entrevue de groupe et la grille d'opérationnalisation, aucun changement n'a dû être apporté, mais le prétest nous a permis de nous familiariser avec ces outils et de pouvoir ainsi mieux les utiliser lors des réelles entrevues de groupes.

Technique de recrutement

La période pendant laquelle nous avons tâché de prendre contact avec des citoyens mobilisés fut infructueuse. N'ayant pour seules références les noms identifiés dans la presse, nous sommes d'abord passés par les sites Internet et pages *Facebook* qui ont été créés durant les mobilisations. Cette première initiative ne nous permit d'entrer en contact

qu'avec un nombre limité de personnes. De plus, comme nous tentions toujours de former des focus groupe de cinq (5) à huit (8) personnes et, de ce fait, laissions en suspend nos contacts afin de rassembler suffisamment de répondants, une bonne partie d'entre eux finit par se désintéresser de notre recherche. Seul le cas de Roc Pointe, par effet boule de neige, nous mit en contact avec les trois citoyens qui s'étaient présentés à notre entrevue. Notre deuxième approche de sollicitation fut double dans la mesure où nous sommes passés, à la fois par notre contact rencontré lors de notre prétest ainsi que par l'envoi systématique de lettres de sollicitations aux conseils de quartier correspondant à chacun de nos cas de mobilisation à l'étude. Nous nous sommes également présentés à une réunion du conseil de quartier de Sillery, puis avons visité les lieux des quatre projets à l'étude. C'est par ces moyens, et par un lent effet boule de neige que nous sommes entrés en contact avec la presque totalité de notre échantillon de citoyen.

Pour ce qui est des commerçants, c'est en nous présentant physiquement dans les commerces entourant chaque projet que nous avons récolté numéros de téléphone et adresses courriel des propriétaires des lieux. Après quoi, nous avons procédé par téléphone afin d'entrer en contact avec les commerçants intéressés. Devant la difficulté de contacter et de prévoir un rendez-vous avec les commerçants, nous avons changé ce qui était prévu comme une grande entrevue de groupe pour plusieurs entrevues individuelles. La disponibilité a réduit notre échantillon de commerçants à deux (2) rencontres, pour un total de trois (3) commerçants. De plus, nous nous sommes rendus au commerce d'une dame qui nous avait donné rendez-vous et qui n'est finalement jamais arrivée.

Au cours des diverses étapes de notre entreprise, nous avons rencontré beaucoup de réticence de la part de gens que nous contactions par courriel, quant à nos rapports avec la CMQ et nos objectifs de recherches. Les conditions particulières caractérisant notre période de recrutement nous font croire que le bouche-à-oreille, outil sur lequel nous comptions pour faire la promotion de notre recherche parmi les citoyens mobilisés, s'est finalement avéré un couteau à double tranchant dans la mesure où une mauvaise compréhension de nos intentions circulait tout aussi librement dans les réseaux de références. Du réseau de confiance de certains contestataires par lequel nous espérions approcher nos éventuels répondants, nous avons été déplacés vers un réseau de méfiance. Ce phénomène est particulièrement observable par rapport aux Grands domaines de

Sillery. En effet, nous y avons constaté un mouvement important d'annulations de rendez-vous et de retraits en chaîne, ainsi qu'une préoccupation notable quant qu'à notre lien avec la CMQ.

Il est important de noter que, puisque notre recherche a été effectuée dans le cadre du cours *Laboratoire de recherche en sociologie*, nous devons nous en tenir aux cadres d'un échancier précis et nous plier à des contraintes monétaires particulières. En effet, bien que commandée par la Communauté métropolitaine de Québec, notre étude ne bénéficiait d'aucun support financier. Tous les frais reliés au bon déroulement de notre recherche, tel que les frais de transport ou d'impression ont été assumés par nos propres moyens. Nous avons donc composé avec un budget relativement limité et donc, limité nos déplacements. Finalement, il faut également considérer les disponibilités de nos répondants comme limitations, compte tenu de son influence sur l'organisation des entrevues et, occasionnellement, de leur annulation.

Limites de la recherche

Il serait inconvenant de prétendre pouvoir rendre entièrement la complexité du sujet de la densification urbaine sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec par cette recherche. Comme toutes études scientifiques, notre travail comporte ses limitations et les résultats ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble des projets de densification urbaine interrompu par une mobilisation contestatrice. Notre travail se veut exploratoire.

Comme il fut impossible de former des focus groupe comprenant cinq (5) à huit (8) personnes comme prévu, nous avons opté pour une autre formule. Nous avons rencontré deux groupes de trois (3) opposants, une paire de commerçants et pour le reste de la cueillette de données, nous avons effectué des entrevues individuelles. Nous ne pouvons pas rendre compte, comme prévu, de la dynamique de groupe et de son influence sur les positions de chacun dans le cadre d'une mobilisation contestatrice. Il reste toutefois que notre nouvelle méthode de collecte s'est avérée d'une richesse inattendue. En effet, les rencontres en groupe de trois (3) se caractérisaient par une fluidité et une précision dans les échanges entre participants. De manière complémentaire, plusieurs questions que nous n'avions pas le temps d'aborder, compte tenu de la complexité des réponses obtenues dans le cadre des groupes de trois (3), ont été discutées pendant les entrevues

individuelles. Ce qui nous apparaissait a priori comme une perte d'information circonstancielle s'avéra a posteriori une méthode de collecte tout à fait intéressante. Notre travail a produit des résultats que nous estimons pertinents pour notre organisme client (CMQ). Nous pensons également que cette étude pose les fondations d'une approche nouvelle des représentations sociales liées à la densification, des composantes entrant dans les constructions de ces représentations et de la composition générale des mobilisations.

Notre recherche trouva aussi une limite dans l'administration des questionnaires. Pour de multiples raisons, certains citoyens que nous n'avons pas rencontrés ont rempli le questionnaire et, à l'inverse, certains passés en entrevues ne l'ont pas complété. Cela nous limite donc dans l'analyse parallèle des questionnaires et entretiens par répondant. C'est pourquoi, dans la partie de l'analyse concernant les questionnaires, nous les étudions d'abord comme corpus à part avant de les réutiliser sporadiquement dans l'analyse par cas et par type de répondant.

Chapitre 4 : Revue de Presse

Compte-rendu de la revue de Presse

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre sur la méthode, la revue de presse consistait d'abord en une recension des articles publiés dans les quotidiens et les hebdomadaires sur le territoire de la CMQ concernant une opposition à des projets de densification immobilière. La recension nous a permis d'identifier six cas ayant eu une couverture médiatique assez importante pour être étudiés dans notre recherche. Les quatre projets retenus sont ceux de l'Îlot Irving dans St-Jean-Baptiste, de Roc Pointe à St-Nicolas, de Nodélo à Charlesbourg, et enfin celui du projet sous les bois de Sillery.

La raison pour laquelle nous avons choisi d'écarter le cas de l'îlot Esso repose essentiellement sur sa ressemblance avec le cas de l'Îlot Irving. Les deux projets, situés dans des quartiers déjà particulièrement densifiés, proposaient une architecture jugée non harmonieuse par rapport à l'esthétique du quartier. Deuxièmement, les résidents ont, comme principale raison d'opposition, critiqué la hauteur du bâtiment excédant le zonage originel. Finalement, le cas de l'Îlot Esso étant très récent (automne 2013), nous avons préféré choisir le cas ayant une plus grande historique et le plus de couvertures médiatiques.

En ce qui concerne le sixième cas recensé, celui de Ste-Maria-Goretti, nous avons cru bon de l'écarter compte tenu de sa nature atypique. Ce projet immobilier ayant eu lieu pendant l'été-automne 2011 se décrit comme la construction d'un bloc résidentielle de 195 logements prenant place sur le terrain d'une ancienne église dans Charlesbourg. Se situant dans un quartier de maisons unifamiliales, celui-ci ne cadrerait pas vraiment dans la vision du quartier des résidents. Ce type de débat se retrouve notamment dans le cas de Nodélo, situé dans le même arrondissement et dans celui de Roc Pointe à Lévis. La seule grande divergence fut dans la conclusion du dossier : la Ville ayant utilisé le règlement 74.4 qui stipule que pour un projet couvrant une superficie de plus de 25 000 m², il soit possible de passer outre le processus référendaire. Devant ne garder que quatre cas, nous l'avons écarté.

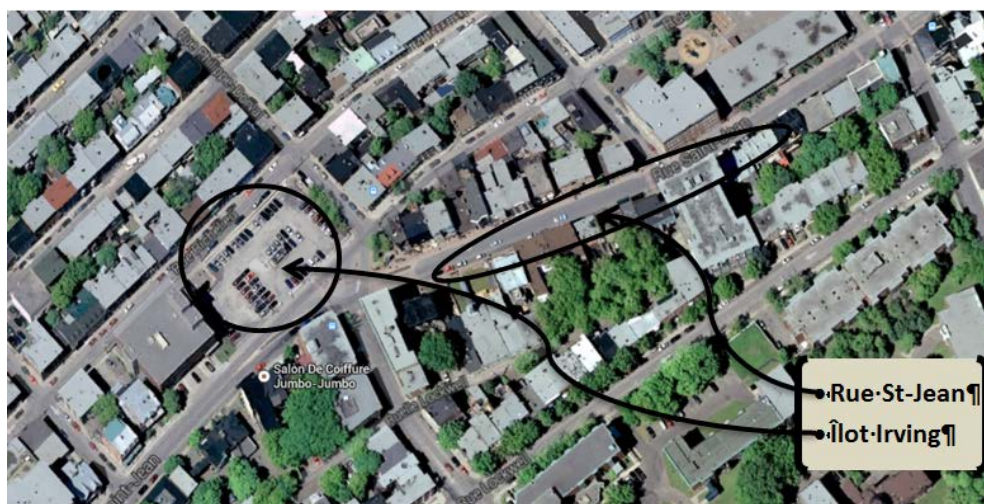
Nous avons d'abord approfondi le cas de l'îlot Irving dans la mesure où il représentait l'aménagement urbain d'un espace vacant situé dans un lieu déjà hautement densifié. Le

projet de Roc Pointe nous a intéressés, car nous souhaitions étudier un mouvement de contestation survenu sur la rive sud de Québec. Roc Pointe nous est apparu comme une bonne option compte tenu de la forte mobilisation entourant le projet. Nous avons également choisi le cas des Grands domaines de Sillery, puisque celui-ci se caractérise par une particularité de ses acteurs – une population fortement instruite et engagée – et de son enjeu : l’aménagement urbain d’un patrimoine historique. Le cas du projet Nodélo a aussi été sélectionné parce qu’il fut le seul à présenter des caractéristiques propres aux écoquartiers. Ces quatre projets ont été rejetés et empêchés de se réaliser par la mobilisation citoyenne, ce qui fit d’eux des sujets pertinents pour notre étude.

Cas à l’étude

Cas 1 : Îlot Irving

L’îlot Irving est un stationnement se trouvant entre la rue St-Jean et la rue Richelieu dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Détenu par l’organisme GM Développement, le terrain a un zonage permettant de construire un maximum de quatre (4) étages, avec une partie du terrain pouvant atteindre six (6) étages. Le promoteur estime devoir et pouvoir en construire davantage. Il demande alors une dérogation à la Ville de Québec qui décide de la lui accorder. Il peut alors construire un bâtiment de six étages, dont une partie pouvant atteindre neuf étages. Cette dérogation a aussi pour effet d’outrepasser l’ensemble des critères d’aménagement que la Ville avait établis pour cet emplacement. Cela inclut, entre autres, la disparition d’un règlement obligeant qu’au moins 25 % du terrain soit concédé à un espace vert. Cette annulation des critères sera d’ailleurs l’un des principaux reproches que les opposants au projet vont soulever.



Ayant obtenu le consentement de la Ville, GM Développement présente son projet aux citoyens. Les consultations avec des organismes comme celui du comité populaire St-Jean-Baptiste amènent le promoteur à accepter d'y inclure un stationnement de 30 places ainsi que 20 logements sociaux pour la Coopérative de la face cachée. En fait, l'ajout des logements sociaux fut la condition d'acceptabilité de la dérogation. Malgré les concessions de promoteur, un groupe de citoyens se mobilise contre le projet de densification, jugeant trop haut pour le quartier, discriminant pour la coop qui se trouve en arrière-plan du bâtiment, où l'ombre se fait beaucoup plus présente que le soleil, en plus de ne pas respecter les critères que la Ville avait auparavant déterminés. Les opposants soutiennent aussi que GM développement ne prend pas suffisamment en compte l'importance de la mixité sociale. Les visions de l'ordre social et celle de la participation s'entrecroisent dans le discours dominant. Un autre point amené par les opposants est que l'argument de la densification de la Ville manque de cohérence avec la réalité : le quartier St-Jean-Baptiste est le plus dense au Canada, avec une population de 13 000 habitants par kilomètre carré, et ne devrait donc pas être prioritairement densifié.

La conseillère de l'arrondissement, Chantal Gilbert, annonce que si 500 résidents de la zone concernée signent le registre, le projet ira en référendum pour savoir s'il est accepté par les citoyens du secteur. En réponse, les opposants au projet amorcent une campagne d'information pour inciter les citoyens à aller voter. La conseillère de St-Jean-Baptiste dénonce ce qu'elle considère comme de la désinformation chez les opposants qui véhiculeraient une image disproportionnée du projet final. Le jour venu, 606 citoyens signent le registre.

Opposants comme adhérents au projet mobilisent les ressources qui leur sont données pour défendre leur cause : porte à porte, pancartes et affiches, site Internet, vidéo *YouTube*, tribune dans un journal et même roulotte d'information. En effet, le promoteur a recours à une roulotte afin de faire la promotion des arguments supportant le projet dans le stationnement de l'Îlot Irving. Par les divers moyens utilisés, les adversaires visent une mobilisation du consensus afin d'amener les citoyens à voter de leur côté le jour du référendum.

La mobilisation et l'information ne se font pas sans problème : deux citoyens reçoivent une mise en demeure du promoteur réclamant un dédommagement. GM Développement estime que l'information véhiculée par l'image qu'ils utilisaient – et qu'ils auraient continué à utiliser après une première mise en demeure – est dégradante pour le projet et pour le promoteur. Cette mise en demeure les mènera en cour supérieure.

Le comité populaire de Saint-Jean-Baptiste et l'organisme *Vivre en ville* prennent position, se déclarant favorable au projet, car ils jugent que le prix à payer – la hauteur et le manque de critère – pour avoir les 20 logements sociaux en vaut la chandelle. Toutefois, des dissidents du Comité populaire décident de s'opposer à leur organisme, échappant à la position votée pour faire entendre leur opinion individuelle. Selon eux, l'emplacement de la coop produit une ségrégation au sein même du bâtiment. D'un côté, les condos au soleil interceptent la lumière et s'accapare une vue sur les Laurentides. Alors que de l'autre, les logements sociaux sont à l'ombre, restreints à une vue donnant sur des stationnements.

Le 3 novembre 2011, le jour du référendum, 1450 citoyens se rendent aux urnes. Après le décompte, le non l'emporte par 6 %. Seulement 53 % des citoyens du quartier qui se sont déplacés ont voté contre le projet. Le promoteur n'abandonne pas, il déclare qu'il reviendra bientôt avec un nouveau projet. Par contre, celui-ci n'inclura pas les logements sociaux qui étaient prévus dans le précédent, ne devenant plus assez rentable sans les étages supérieurs. La même opposition se lève, mais elle est cette fois appuyée par le comité populaire de Saint-Jean-Baptiste. L'organisme révisé sa position, n'ayant plus rien à gagner dans le projet une fois les logements sociaux retirés. Le 25 février 2013, la Ville, le promoteur et le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste s'entendent pour procéder à des consultations pour tenter de trouver un compromis. La Ville donnera 2000 \$ et le promoteur 4000 \$ au conseil de quartier pour qu'il se charge de cette tâche.

Cas 2 : Roc Pointe de St-Nicolas

À l'automne 2010, la Ville de Lévis propose un projet immobilier dans le secteur nommé Roc Pointe, à St-Nicolas. Un déboisement ayant été récemment amorcé, le développement immobilier qui prend place au nord de la route Marie-Victorin est prévu comme un regroupement de commerces, de maisons unifamiliales et multifamiliales de divers gabarits, ainsi que d'une piste cyclable et trois parcs. La Ville tient alors une consultation auprès de la population locale. Des citoyens s'y présentent en grand nombre

pour faire part de leurs oppositions au projet qu'ils jugent trop dense. Les citoyens dénoncent l'espace conçu par la Ville, ne cadrant pas dans leur espace vécu, de plus en plus affecté par des problèmes de circulation automobile. De plus, ceux-ci se plaignent de nombreuses coupes d'arbre illégales ayant été faites peu de temps plus tôt sur le lieu du projet.



Le 15 et le 24 novembre 2010, lors de deux consultations différentes, les citoyens réclament le droit de voter. La Ville reste évasive, indiquant qu'elle n'est pas encore au courant des modalités du projet sur lequel les citoyens pourront voter et que la décision relève du domaine juridique. Les citoyens s'opposent à la fois à la trop grande densité envisagée, mais aussi au fait que le projet est considéré comme étant « une menace pour le décor des maisons unifamiliales. » (Le Peuple, 25 novembre 2010). Les citoyens tentent donc de faire entendre leur point, même s'ils ont l'impression que la Ville « n'en fera qu'à sa tête » (Le Peuple, 25 novembre 2010).

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme voulant que seules les personnes vivant sur la zone voisine ou contiguë du projet soient éligibles à voter ne fait qu'augmenter la colère des citoyens. Les citoyens apprennent que leur seul recours est de faire une plainte, que la Ville voit avec cette plainte si elle tient un registre, puis qu'ensuite le registre soit signé par un nombre suffisant de citoyens pour qu'enfin le projet puisse aller en référendum.

Les inquiétudes des citoyens amènent la direction de l'urbanisme à revoir son projet, ajoutant des résidences unifamiliales isolées en bordure du quartier et l'augmentant la superficie du parc, le rendant quatre fois plus gros. De plus, le projet est muni d'un total de trois espaces verts. Une école primaire est aussi envisagée dans le plan des urbanistes.

Un an plus tard, devant l'opposition citoyenne, la Ville de Lévis décide de revenir au zonage initial. Datant de 1991, ce plan d'aménagement prévoit un quartier avec résidences unifamiliales isolées, des jumelées, des maisons en rangée, des quadruplex et un petit parc.

Cas 3 : Les Grands domaines de Sillery

La mésentente entourant les projets de densification sur le secteur des Grands domaines de Sillery implique plusieurs acteurs : les communautés religieuses, soient les religieuses de Jésus-Marie, les Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc, les Pères Augustin de l'Assomption et la Fédération des monastères des Augustines de la miséricorde de Jésus, la population locale représentée par la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, la Ville de Québec et son maire Régis Labeaume, et finalement, les promoteurs intéressés par un terrain.



C'est pour pallier un accroissement des coûts liés au recours aux soins médicaux, largement dû au vieillissement de ses membres, que la communauté religieuse des Sœurs Notre-Dame-d'Afrique procède à la vente de son terrain aux promoteurs Marc Simard et Michel Cadrin. En 2005, les promoteurs, conscients du potentiel économique lié au développement immobilier des Grands domaines de Sillery, ont finalisé l'achat et débuté la préparation d'un projet de copropriétés sur le Domaine Benmore. Cette démarche déplaît profondément aux citoyens établis à proximité des Grands domaines, habitués de profiter d'un espace vert pour leurs activités récréatives et fiers de voisiner l'un des dix derniers espaces patrimoniaux du Québec. À cet égard, un discours d'opposition citoyenne se développe contre l'initiative des promoteurs. À ce point, on peut déjà

remarquer une certaine incompatibilité au niveau des représentations sociales de chaque groupe. En effet, des éléments du discours des sœurs, autres que leurs besoins économiques, s'inscrivent dans une approche judiciaire de la situation. En tenant le discours du libre choix quant à la disposition de leur propriété et en le justifiant par l'achat et l'entretien des terres par leur communauté, les communautés religieuses justifient leurs positions par la revendication de droit et font donc référence à un ordre particulier de normes établies ou devant l'être. Cela motive les citoyens de Sillery, qui emploient plutôt un discours inspiré du contrôle social. L'argument de la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery s'articule sur l'idée de la protection du patrimoine et des espaces verts, ce qui s'apparente à un discours critiquant la dégradation des normes. C'est dans le but de mettre un terme à la densification contestée que les citoyens se mobilisent sous l'égide de la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery.

Une consultation publique est alors organisée en 2010 afin de discuter du sort réservé aux terrains des communautés religieuses. La *Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery* saisit cette opportunité pour proposer le projet du parc des Grands domaines, une initiative qui permettrait la protection des espaces verts et le maintien d'un niveau d'urbanisation harmonieux. Couvrant une superficie non négligeable, le projet de parc, en plus d'inclure les Grands domaines de Sillery, propose d'annexer les boisés et espaces verts allant du Bois de Coulonge jusqu'au Séminaire des Pères Maristes inclusivement, le tout en longeant le chemin St-Louis. Pendant cette consultation, les citoyens ont également demandé que la Ville réalise des plans particuliers d'urbanisme pour cadrer et limiter la marge de manœuvre des promoteurs.

Cette consultation publique amorce concrètement la complexification du débat entre les différentes instances impliquées dans les Grands domaines. Ainsi, en janvier 2013, une nouvelle loi sur les patrimoines est adoptée, obligeant les différents groupes à participer de nouveau à une consultation publique. Cette rencontre aboutit au dépôt d'un plan de conservation pour les sites patrimoniaux de Sillery. Le 19 février 2013, les promoteurs du projet du *Domaine sous les bois* déposent publiquement les plans des copropriétés, et ce, la veille d'une nouvelle consultation. Le dépôt du projet de 330 unités de logement n'est toutefois pas apprécié par les citoyens de Sillery dans une controverse sur l'achat des terres appartenant aux religieuses. Le projet est cependant salué et appuyé par les sœurs de Jésus-Marie pour deux raisons. Premièrement, celles-ci estiment que le

projet respecte les exigences du ministère de la Culture, notamment en ce qui a trait à la préservation des espaces verts et à l'harmonie esthétique. Deuxièmement, les communautés religieuses affirment être en bon droit de disposer librement de leur propriété, rappelant également aux citoyens de Sillery qu'ils ne sont pas propriétaires des lieux. Le libre choix revendiqué par les communautés quant au destin économique de leur propriété est alors appuyé par l'ex-ministre de la Culture, Christine St-Pierre. Malgré les nombreux ajustements au projet apportés par les promoteurs pour satisfaire les attentes de la population, une distance importante persiste entre la pratique spatiale des citoyens et la représentation de l'espace des promoteurs. En effet, par l'entremise d'une relation de proximité avec leur environnement direct, la population a manifestement inscrit dans sa conception de l'espace une forme et une définition précise. Elle conceptualise donc ce à quoi son environnement doit ressembler en fonction du milieu dans lequel elle vit et qui lui sert alors de référent. Ce modèle vécu devient alors une norme qui s'opposerait à une conception de l'espace plus distante et souvent portée par le promoteur. Ce dernier, à la différence de la population, le conçoit beaucoup plus en fonction de paramètres, de règles, de codes et de normes d'aménagement.

Le projet de parc prend soudainement de l'ampleur lorsque le maire de Québec, Régis Labeaume, témoigne de son appui aux positions des citoyens de Sillery. Dans une lettre ouverte et médiatisée, le maire de Québec exprime le résultat de ses réflexions quant à l'avenir des Grands domaines. C'est dans la perspective de léguer un héritage culturel aux prochaines générations que Régis Labeaume apprécie le projet de parc. Cette déclaration est chaleureusement applaudie par l'ancien ministre de la Capitale-Nationale, Paul Bégin, qui ne cache pas sa surprise devant l'aveu du maire. En réitérant l'exercice de la lettre ouverte, M. Bégin fait savoir son appui au propos du maire, soulignant l'urgence d'agir et proposant, en complément, diverses techniques issues de son expérience (comme le gel de la valeur du terrain via l'imposition d'une réserve pour fins publiques) pour favoriser la création du parc. De leur côté, les promoteurs et les communautés religieuses ne voient pas d'un très bon œil ce retournement de situation inattendu. Le promoteur Pierre Martin qualifie la nouvelle attitude du maire de trahison, le changement de cap étant à ses yeux tout simplement injustifié, spontané et unilatéral. Les communautés religieuses ont réagi, pour leur part, avec plus de réserve compte tenu de leur condition économique plus précaire, mais également devant la proposition de gel de valeur avancé par M. Bégin.

Cette démarche s'apparente, selon elles, à de l'expropriation déguisée, à cause des pertes monétaires significatives qu'entraînerait un gel. Le 4 décembre 2013, les promoteurs sont invités à repenser leur projet à la suite d'une décision du ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto. En effet, bien qu'il reste relativement évasif quant aux raisons de cette décision, en invoquant les grandes proportions du projet, le ministre demande aux promoteurs d'apporter certaines modifications en fonction de nouveaux critères. Le promoteur Marc Simard averti toutefois qu'il s'opposera à toute réduction importante du projet.

Cas 4 : Nodélo

Le projet Nodélo, initiative conçue par *Lebœuf société immobilière*, sous la direction de Sébastien Lebœuf, est un projet d'écoquartier d'une superficie de 254 000 mètres carrés et comprenant près de 1600 unités de logement. Situé à Charlesbourg, le projet Nodélo propose une somme d'innovations écoénergétiques, comme le recyclage de l'eau de pluie, la réutilisation des matériaux excavés pendant la construction et le transport pneumatique des déchets vers un compacteur. De plus, le projet est pensé afin que l'ensemble des structures converge vers un point central où se trouvent tous les commerces et services, ce qui diminuerait considérablement le recours aux transports polluants.



Afin de bien faire connaître et accepter son projet, Sébastien Lebœuf multiplie les rencontres auprès de citoyens. Le 6 février 2013, lors de la tenue d'une rencontre informative à laquelle participe un groupe de spécialistes attiré au projet, le conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides se prononcera sur ses exigences par rapport aux propositions du promoteur. Celui-ci exige l'augmentation de la zone tampon entre les

unités de logement et l'autoroute de même qu'une diminution de la densification. Le promoteur fait également du porte-à-porte pour promouvoir son projet – une démarche qui sera perçue comme insolente par quelques citoyens – et tient régulièrement des consultations citoyennes appuyées par la présence de ses experts. La démarche du promoteur semble s'inscrire dans deux types de représentation sociale. Son projet en lui-même et l'insistance du promoteur sur ses qualités écologiques s'apparentent à la notion d'*ordre social* de Fernand Dumont. Par contre, en approchant les citoyens et en leur demandant avis et conseils, Lebœuf s'inscrit dans une démarche participative.

Toutefois, le 17 mai 2013, c'est près de 111 citoyens qui signent le registre afin de contester le projet et avoir un référendum sur le zonage prévu. Les citoyens craignent la perte des espaces verts qui caractérisent la zone, ainsi que la perte de la quiétude des lieux et l'augmentation de la circulation automobile dans les alentours du projet. Les citoyens constatent également avec amertume qu'ils sont mis devant le fait accompli, ce qui les place dans une rivalité à la fois avec la Ville et le promoteur. Denis Béland, un citoyen vivant dans le secteur entourant le projet Nodélo, critique fermement le manque d'arbitrage de la Ville dans ce dossier. Il estime que ce n'est pas aux citoyens de négocier avec le promoteur, mais à la Ville d'imposer sa vision du développement urbain. À ce point, on peut supposer que le discours des citoyens s'intègre dans un ordre social que viendrait déranger le promoteur. La perte des espaces verts et de la quiétude affecte les conditions de vie pour lesquelles ils ont privilégié le quartier plus qu'un autre. Ayant vécu l'espace de manière à lui attribuer une définition et une organisation précises, l'intervention du promoteur est perçue par la population comme un bouleversement de l'ordre préétabli et souhaitable. De plus, en critiquant le rôle de la Ville dans cette affaire, les citoyens sous-entendent qu'elle devrait seulement prendre le rôle de médiatrice entre les promoteurs et les citoyens.

L'organisme *Vivre en ville* publie le 24 mai 2013 une charte des écoquartiers qui, pour les citoyens contestataires, tombe à point. En effet, la charte établit les conditions à remplir afin d'être éligible au statut d'écoquartier. La distance entre la Ville et le projet Nodélo en fait un autre cas de l'étalement urbain combattu par la Ville de Québec. Les citoyens critiquent également la coupe forestière nécessaire à la construction des logements, la proximité avec l'autoroute et les problèmes reliés à la santé que la pollution sonore impliquerait, ainsi que la complexité d'une évacuation d'urgence du secteur en cas

de problèmes. Le projet est tout de même défendu par le conseiller municipal François Picard qui estime que le projet sera en mesure de servir de bon exemple de densification réussie et que la tâche de la Ville est de promouvoir cet aménagement urbain jusqu'aux limites périurbaines de la ville.

La Ville finit par annuler la tenue d'un référendum et abandonner le projet de règlement de changement de zonage après la parution d'un rapport du ministère de l'Environnement. Celui-ci fait état de milieux humides à protéger et qui sont directement touchés par le projet Nodélo. Le projet est donc mis sur la glace en attendant les résultats d'études supplémentaires menées par le ministère de l'Environnement. Le promoteur est furieux de cette conclusion, estimant que la Ville l'a abandonné et se cache derrière le ministère de l'Environnement. S'il advenait que le projet Nodélo soit refusé sous sa forme actuelle, Leboeuf serait forcé de reprendre le travail à zéro. Le promoteur écarte rapidement cette idée, déposant en contrepartie un projet de construction de 58 jumelés. N'étant pas synonyme de changement de zonage, les jumelés représentent une alternative possible pour le promoteur malgré un déboisement supérieur.

Chapitre 5 : Mise en récit d'un conflit et représentations sociales

Le présent chapitre fait l'analyse des récits recueillis auprès des répondants ayant participé à cette enquête. Cette mise en récit est le processus par lequel les répondants rationalisent leurs positions, leurs actions et les événements entourant le projet. C'est ensuite via ce discours structuré qu'il est possible d'accéder à la définition de la norme dominante chez chacun des acteurs, car elle est ce qui prime dans l'articulation de leur discours. Leur définition du problème et le cadre dans lequel ils analysent la situation nous permettent également de dégager la source de leur opposition et approche particulière. L'ordre choisi de présentation n'est pas laissé au hasard, un fil rouge parcourt les sous-sections. Ce continuum est celui d'un discours de plus en plus détaché du cas vécu et qui s'inscrit progressivement dans une globalisation de la problématique, passant des commerçants très centrés sur le cas aux répondantes du cas de Nodélo, ayant un discours général, peu teinté des particularités du cas vécu.

Commerçants : La problématique du contestataire et du référendum

L'entrevue avec des commerçants travaillant près de Roc Pointe à St-Nicolas s'est tenue sur leur lieu de travail. Elle s'est étendue sur une durée de 49 minutes et incluait les deux (2) propriétaires du commerce. Compte tenu de leur familiarité, l'entrevue est ponctuée de moments lors desquels les deux (2) répondants complètent mutuellement leurs phrases ou se remettent en question.

Simon a entre 45 et 54 ans. Il réside dans le secteur depuis 18 ans et possède son commerce depuis cette époque. Toutefois, ni sa demeure ni le commerce ne sont localisés à proximité du projet, ce dernier étant situé à plus de 500 mètres de Roc Pointe. Le rapport qu'entretient Simon avec la Ville est particulier, puisqu'il revendique, pour faciliter l'accès à son commerce pendant les heures de pointe, une meilleure organisation du secteur par le Ministère des Transports, depuis plus de quinze (15) ans. Son collègue, **Gabriel**, est âgé entre 25 à 34 ans. Il travaille dans le commerce depuis environ neuf (9) ans, mais n'est copropriétaire que depuis trois (3) ans. Tout comme Simon, il est préoccupé par l'aménagement de la route sur laquelle donne leur commerce. L'un et l'autre racontent s'être impliqués, en plus de leur participation à des réunions, par l'envoi de requêtes à la Ville et par la publication ponctuelle de lettres d'opinion dans le journal local, *Le Peuple*. Leurs perceptions et discours sont donc articulés autour de cette

préoccupation commune qu'est la congestion routière. Celle-ci reste, à leurs yeux, une véritable nuisance pour leur commerce et n'est jamais absente de leurs considérations.

Nous leur avons demandé d'énumérer quatre (4) concepts spontanément liés à la densification. Cette première étape complétée, les répondants devaient agencer leur sélection dans une hiérarchie de l'importance attribuée à chacun des concepts. La mise en relation des réponses de Simon et de Gabriel ne permet de soulever aucun recoupement entre elles. En effet, pour Simon, les mots jugés les plus importants ont été *Avenir* et *Solution*. De son côté, Gabriel priorise spontanément les concepts d'*Immeuble à étage* et de *Service de proximité*. Pour ce qui est des concepts placés en troisième et quatrième positions, nous avons relevé *Transport en commun* puis *Aménagement* chez Gabriel et *Personnes au mètre carré* et *Étalement urbain* chez Simon. Pour ce dernier, la densification s'inscrit comme une nécessité de l'avenir puisqu'elle est envisagée comme une solution viable et efficace à l'étalement urbain. Simon n'aborde donc pas la densification en fonction de ses manifestations concrètes dans le cadre de projets précis, cette dernière relevant plutôt d'une conceptualisation plus générale. Bien qu'il aborde la densification tout aussi largement, Gabriel se montre sensiblement plus précis, organisant ses réponses principalement autour de la construction en étage, de l'accès à des commerces de proximités et à un réseau de transports développé.

Gabriel et Simon ne sont pas les seuls commerçants que nous avons rencontrés. Nous avons aussi tenu une entrevue avec **Hubert**, propriétaire d'un commerce se trouvant à moins de 20 mètres du projet de l'Îlot Irving. Hormis le fait qu'il soit dans la quarantaine, nous n'avons aucune information sur Hubert qui n'a pas rempli le questionnaire. Ce fut notre entrevue la plus courte, qui ne dura que 36 minutes parce qu'Hubert se faisait demander. Hubert entretient un discours sur la mobilisation semblable de celui des commerçants de St-Nicolas, malgré la distance géographique et la différence entre les deux projets.

Lorsque nous lui avons demandé d'expliquer son implication et d'exposer son interprétation des événements, Hubert nous répond tout de suite que « c'est le quartier que je trouve trop stagnant et les gens du quartier qui veulent conserver, qui ne veulent pas avancer, qui ne veulent pas s'améliorer. » Sa contestation bloque le progrès auquel elle pourrait contribuer avec les promoteurs, soutient-il.

Dans un cas comme dans l'autre, et que ce soit avec Hubert ou Simon et Gabriel, la rationalisation des problèmes liés à la densification immobilière s'articule autour de leur représentation des citoyens participant aux mobilisations contestatrices. Plusieurs éléments du processus de contestation leur apparaissent problématiques. D'abord, les commerçants que nous avons rencontrés considèrent les citoyens s'étant mobilisés comme « un peu mal informé ou ayant une opinion très réduite. » (Simon). Hubert, en parlant des rencontres des conseils de quartier, explique que « tout le monde se ramasse là pour dire non. Mais c'est non. Ils ne connaissent même pas le projet pis ils disent non. [...] Moi je ne comprends pas pourquoi les gens ne réfléchissent pas en disant des choses comme ça. » Le premier grief à l'endroit des contestataires est donc leur tendance, suite à l'annonce d'un projet, à se mobiliser autour de positions formulées a priori, soit bien avant de connaître les tenants et aboutissants du projet.

Par ailleurs, un des principaux reproches communs au commerçant consiste à critiquer l'accaparement de la représentativité de la population par un groupe largement minoritaire et, de ce fait, illégitime. Simon dit à ce propos que « cette espèce de petite g-gang là se disent toujours représenter l'ensemble de la population quand y'en sont une fraction. » Cette idée est également développée par Gabriel, qui souligne un biais en ce qui concerne la diffusion des positions. Pour lui, les contestataires auront beaucoup plus tendance à s'approprier les tribunes alors que « ceux qui sont d'accord avec l'aménagement et le développement urbain là, ils n'iront pas dans les rencontres [...] ». Pour sa part, Hubert mentionne que « si on considère que les gens qui vont voter contre un projet y vont beaucoup plus que les gens qui sont pour, bien à mon avis, il y a presque plus de monde qui sont pour le projet que contre ».

Cela nous amène au prochain objet de critique commun aux commerçants, soit le processus référendaire. Il n'est alors plus question de la seule identification de l'historique du projet, il s'agit maintenant de s'attarder aux rôles attribués aux contestataires. En mentionnant le processus référendaire, Hubert considère que la méthode par signature de registre favorise davantage les citoyens en opposition au projet. Selon ses dires, ce sont ces derniers, stimulés par le contexte de mobilisation, qui vont signer le registre et donc rendre éligible au vote leur secteur. Pour Hubert, cette pratique, en plus de ne pas rendre compte correctement des rapports de force réels entre les positions, est tout à fait « injuste ». Dans le même ordre d'idée, Simon déclare que : « si

on avait un référendum en bonne et due forme où chaque citoyen voterait, la majorité des projets de densification et de développement qui ont moindrement de l'allure passeraient tous haut la main, partout à Québec. »

Gabriel propose d'ailleurs sa solution afin de tempérer le poids d'une opposition minoritaire et mal informée:

« Moi je serais vraiment pour une façon beaucoup plus simple et efficace de donner la chance à tout le monde de voter. S'ils envoyaient par la poste ne serait-ce qu'un petit papier, avec une place en ligne où on pourrait aller voir toutes les informations qui nous intéressent, puis voter en ligne. Tout le monde va avoir la chance de voter. » (Gabriel)

Cette dématérialisation du référendum est aussi réclamée par Hubert qui pense que « se déplacer, [...] c'est l'erreur, si les votes pouvaient se faire par Internet, ce serait beaucoup mieux ». Il transpose également la promotion de cette option vers les comités de quartier avec lesquelles il aimerait pouvoir échanger sans nécessairement se déplacer. Hubert croit que ces atouts permettraient un horizon d'opinions davantage élargi.

Le rapport à l'espace des commerçants apparaît façonné par leurs activités économiques. Pour eux, les projets d'aménagement immobilier sont surtout considérés dans leurs rapports avec la clientèle. Par le fait même, lors de l'interprétation du conflit entourant la réalisation d'un projet de densification, les commerçants considèrent davantage les éléments ayant entraîné l'avortement du projet et les pertes de retombés attendues. Dans un deuxième temps, il ressort des discours un rapprochement avec la vision de la norme organique dans la mesure où la mobilisation contestatrice est perçue comme une dysfonction du système. En décrivant le processus référendaire comme « une démocratie faussée aux chiâlages », Simon soulève, comme Hubert, une conception des dynamiques entourant la contestation comme la perturbation d'un système qui devrait être fonctionnel. La mobilisation autour du projet de densification, projet abordé comme une bonification de l'articulation et du fonctionnement des structures en place – réseaux routiers, accès au commerce, etc. – est alors perçue comme une nuisance étant donné qu'elle empêche le système de progresser. De plus, la mobilisation est également perçue comme problématique dans la mesure où elle s'accapare le processus démocratique et nuit à son bon fonctionnement. À la différence des deux autres commerçants Gabriel s'inscrit plutôt dans une conception de la norme visant un ordre social. En effet, bien que ce dernier partage sensiblement les mêmes critiques à l'égard des comités de quartier, son

discours s'articule beaucoup plus autour de la réglementation et des prescriptions normatives qui devraient encadrer les projets. Lorsqu'en réagissant par rapport à un commentaire de Simon sur la surpopulation, Gabriel rétorque : « Ça dépend comment on gère notre population », il suggère une gestion du social résultante d'une activité politique, de l'application de normes ou de règlements. Pour Gabriel, la densification est donc comprise comme l'imposition d'une norme extérieure s'inscrivant dans le projet de régler les problèmes sociaux qu'il soulève comme important.

Îlot Irving : Zonage ou coop d'habitation.

La rencontre avec des citoyens s'étant mobilisés dans le cadre du projet d'aménagement de l'Îlot Irving s'est divisée en deux entrevues. La première, d'une durée de 62 minutes, eut lieu dans un local du pavillon Charles de Koninck de l'Université Laval. Nous y avons rencontré Marie, une citoyenne qui s'était mobilisée contre le projet. La seconde se tint avec Patrick, un membre du *Comité Populaire St-Jean-Baptiste* ayant fait campagne pour le projet. Elle se déroula sur son lieu de travail et dura 60 minutes.

Marie, retraitée et qui vit dans le quartier depuis 27 ans, indique résider à une distance entre 100 et 499 mètres du projet. Pour elle, la mobilisation s'est enclenchée dès que le projet a été proposé pour la première fois avec la demande de changement de zonage. Après la présentation du projet immobilier, Marie se joint à ceux qu'elle considère comme « le noyau des opposants », groupe toujours aux aguets des changements proposés dans leur quartier. Compte tenu du climat propice à la mobilisation caractérisant ce vieux quartier sensible à l'arrivée de nouveaux projets, Marie dit sur GM Développement qu'« ils ne devaient pas être habitués » à rencontrer une telle opposition. Les opposants iront donc se faire entendre dans les comités de quartier et organiseront la mise en place du référendum par la promotion de leurs idées et par la signature du registre via du porte-à-porte.

Patrick est un salarié vivant dans le quartier depuis maintenant plus de 15 ans et a fait des études universitaires en histoire et en sociologie. Il n'a fourni aucune information quant à la distance relative séparant sa résidence et l'Îlot Irving, mais il précise qu'environ 500 mètres se trouvent entre son lieu de travail et le terrain où est planifié le projet. Étant membre du *Comité populaire St-Jean-Baptiste*, Patrick a participé aux négociations en lien avec le zonage afin de représenter les intérêts de son organisme. Pour

lui « la question sociale a primé sur les considérations [...] par rapport au zonage », un discours qui, selon lui, s'inscrit en opposition face aux revendications de certains citoyens pour qui « [la question sociale] était secondaire au respect du zonage intégral ». Soulignant un des succès de l'organisme, il explique que le Comité populaire a réussi « à faire ajouter aux frais [du promoteur] une toiture verte, des murs végétalisés, dans un quartier qui est construit mur à mur. » La définition que Patrick donne au conflit s'articule autour de l'inclusion d'une coopérative d'habitation dans les plans du promoteur. Au début de ce qu'il considère comme une « campagne quasiment électorale », Patrick milite pour faire accepter la forme du projet résultant des négociations entre le *comité populaire St-Jean-Baptiste* et GM Développement. Toutefois, il se campera contre le projet à l'annonce, par le promoteur, du retrait des logements sociaux.

En ce qui a trait au questionnaire, les données collectées en rapport avec le cas de l'Îlot Irving conjuguent les réponses de trois (3) participants, soit Patrick, Marie et Jean. À la différence de Marie, qui a rempli le questionnaire et participé à l'entrevue individuelle, les informations concernant Patrick ne proviennent que de l'entrevue, ce dernier n'ayant pas rempli le questionnaire. Certaines informations nous viennent également de Jean, un troisième citoyen qui, comme Marie, s'est mobilisé contre le projet de l'Îlot Irving. Contrairement aux deux autres répondants, nous ne sommes pas parvenus à rencontrer ce dernier, mais il a tout de même rempli le questionnaire. D'abord, la quatrième question du questionnaire est l'occasion pour les répondants de situer à partir d'une liste de quatorze (14) concepts, les trois (3) représentant le mieux les raisons entourant leur mobilisation. De plus, afin de respecter le cadre des préoccupations possibles, la construction de cette question s'est fait à partir du recensement des arguments les plus fréquemment rencontrés dans notre revue de presse. Comme ce sera le cas à Roc Pointe, il y a une parfaite homogénéité des résultats, ceux-ci ayant privilégié les concepts de *non-respect de réglementation*, de *projet trop haut* et de *non-conformité à l'identité du quartier*. L'opposition au cas de l'Îlot Irving apparaît donc beaucoup plus comme une lutte pour que le développement respecte les attentes des citoyens, et non pas une opposition à tout projet d'aménagement. La problématique est perçue dans une vision de la norme de l'ordre social, où ce sont le manque de règlement ou le non-respect de

cette réglementation autour desquels la perception et l'argumentation des répondants s'articulent.

Les réponses à la première question sont plus difficilement interprétables dans le cas de l'Îlot Irving, Jean n'ayant pas mis d'ordre de priorité dans ses réponses. Tout de même, il en ressort une représentation plus large, mais tout de même éprise du cas local. Ainsi, cohabitent chez Jean les concepts de *Zonage*, *Mixité*, *Échelle humaine* et *Quartiers centraux*. Chez Marie, c'est la *Hauteur* qui vient en premier, suivis d'*Urbanité*, *Vie de quartier*, puis *Mixité*. La primauté donnée à la hauteur dans la mise en ordre de Marie est liée aux considérations de zonage, alors que *Vie de quartier* et *Mixité* se retrouvent en dernier, termes reliés aux coopératives d'habitation. Marie dira d'ailleurs qu'elle « serait bien heureuse qu'il y ait des logements sociaux, mais pas au prix de monter ça [l'immeuble] à 9 étages comme ils voulaient faire. » Comme Patrick l'a identifié, c'est dans cette primauté donnée soit aux considérations sociales ou bien aux changements de zonage que les deux répondants diffèrent de point de vue et de position. Les deux répondants s'entendent toutefois sur le fait que l'Îlot Irving est une « plaie, que ça fait trop longtemps [qu'il] est là » (Marie) et que le terrain doit être occupé. Patrick dit d'ailleurs à ce sujet que les citoyens ne veulent pas bloquer tout projet, mais qu'ils « essaient [plutôt] d'analyser chaque projet en fonction des bienfaits qu'on peut en tirer, à partir de nos propres bases. » Ces bases sont identifiées dans son discours comme les savoirs locaux et les intérêts des citoyens.

Lorsque la signature des registres s'amorce, Patrick avoue qu'il ne croit pas que les contestataires vont réussir à rassembler les conditions pour qu'il se tienne. Se penchant sur les conditions préalables, il juge « [qu'elles] sont faites pour [ne] pas qu'il y en ait ». Lorsqu'il apprend que le référendum va bel et bien avoir lieu, Patrick aide l'organisme à faire campagne, critiquant qu'il y ait « énormément de partisanerie, de mesquinerie ». Il avoue avoir été inconfortable ; la campagne ayant fait naître « des rancœurs envers beaucoup de gens dans le quartier ». De son côté, Marie et son groupe, par la pose d'affiche, le porte-à-porte et leur présence soutenue dans les conseils de quartier tentent de mobiliser le plus de citoyens. Elle avoue qu'il est plus difficile de mobiliser des gens à mesure qu'ils s'éloignent du stationnement de l'Îlot Irving. Selon elle, le « pas dans ma cour » a bel et bien une influence.

À quelques jours du référendum, GM développement dépose une poursuite contre des contestataires qui auraient utilisé une image disproportionnée du projet pour mobiliser une opposition. Pour Patrick, la poursuite de GM fut nuisible à la défense du projet proposé. « Qu'est-ce que ça renvoie comme message, c'est taisez-vous. » Dans un quartier où « beaucoup de gens sont critiques face à des compagnies comme GM », la poursuite a, selon Patrick, l'effet contraire à celui recherché. Marie va dans le même sens, croyant que la poursuite avait pour but « de faire taire les gens pour le référendum qui s'en venait. »

Finalement, deux jours après la poursuite, le référendum se tient. La victoire du *non* amène la disparition des logements en coopérative dans le plan. Patrick indique que le promoteur a été clair depuis le début : sans le zonage, il n'y aurait plus de coop. N'ayant plus de raison de défendre le projet, Patrick se positionne contre ce dernier avec le Comité populaire St-Jean-Baptiste.

La distinction du construit narratif des événements ayant pris place à l'Îlot Irving s'articule d'une part, comme précédemment mentionné, autour de ce qui est considéré prioritaire entre la coop et le zonage. En même temps, elle se façonne dans le rapport des participants à l'espace et la conception respective du quartier entrant dans la construction de leur position. Patrick vit lui-même en coop d'habitation et connaît plusieurs citoyens qui aimeraient pouvoir s'installer dans la coopérative d'habitation *La face cachée*. Pour lui, la lutte contre GM a déjà été menée, et les 25 % de logements sociaux obtenus sont une victoire suffisante contre un promoteur qui « détient le gros bout du bâton. » Quant à Marie, l'acceptation du zonage proposé par GM serait un précédent qui pourrait avoir des répercussions dans l'organisation future du quartier. La mise en récit est donc placée par les contestataires davantage dans un rapport au temps que dans un rapport à la distance. Ces deux dimensions cohabitent dans toute rationalisation des événements, le cas de l'Îlot Irving se démarque par la prédominance de la construction chronologique. En fait, les contestataires de l'Îlot Irving détiennent un réseau fort s'étant maintes fois mobilisé par le passé. Les répondants du quartier St-Jean-Baptiste sont d'ailleurs les seuls qui connaissaient avant la mobilisation plus de 20 personnes dans le quartier.

Alors que Marie cadre sa vision dans une représentation sociale de l'ordre social, Patrick formule un discours plus près de la norme de participation. Ces deux

représentations forment les bases sur lesquelles s'appuient leur mise en récit de même que leurs argumentations et, par leur divergence, sont ce qui place Patrick et Marie en opposition dans le cas présent. C'est par les modalités du cas que ces deux visions, initialement en opposition, en viennent à rejoindre le même *camp* à la suite du retrait des coopératives d'habitation par le promoteur. La vision de Patrick transparait nettement dans ce qu'il considère comme une solution idéale, soit l'inclusion de logements sociaux « de l'ordre d'à peu près 30 % » via l'instauration d'un règlement par la Ville. Il estime aussi que, dans la mesure où un projet proposé ne contiendrait pas ou pas assez de logements sociaux, une somme d'argent équivalente aux coûts de construction soit versée dans un fond que la Ville pourra réutiliser pour favoriser le développement de coopératives.

Roc Pointe : Entre temps et espace

L'entrevue de groupe avec des contestataires du projet prenant place à Roc Pointe à St-Nicolas a eu lieu, comme la majorité des entrevues, dans un local du pavillon Charles de Koninck à l'Université Laval. L'entrevue a été d'une durée de 76 minutes et regroupait trois citoyens s'étant mobilisés. Le trio se connaissait, ce qui permit de les voir à plusieurs reprises se compléter ou bien se remettre en question familièrement. Notre groupe était composé de deux hommes, Charles et Claude, ainsi que d'une femme, Paule.

Paule est une retraitée qui vit depuis un peu plus de 30 ans à St-Nicolas, où elle passe la majorité de l'année. Nous n'avons pas réussi à lui faire compléter le questionnaire puisque nous ne l'avons rencontré que le soir de l'entrevue, une rencontre à laquelle elle s'est présentée accompagnée des deux autres répondants. Sa présence de première heure dans la mobilisation s'explique par sa constante vigilance face aux développements résidentiels dans son milieu. Compte tenu de la proximité de sa résidence avec le fleuve, les raisons de sa mobilisation s'articulent surtout autour de la défense d'un libre accès aux espaces naturels. Elle dira à ce propos qu'il est « aberrant de vivre à côté d'un fleuve et de ne pas être capable de le regarder ». De plus, elle partage avec Claude et Charles leur intérêt pour la conservation de la qualité environnementale de son milieu. Très touchée par le précédent du boisé St-Laurent, une zone forestière ayant été en très grande partie détruite et remplacée par des constructions résidentielles, elle craint le pire à Roc Pointe, boisé sur lequel les mêmes promoteurs travaillent. Ce projet, qu'elle rebaptise

« déboisé St-Laurent », est aussi un précédent de mobilisation pour Paule. Elle réagit donc rapidement à l'annonce du projet de Roc Pointe.

Charles vit depuis 38 ans à St-Nicolas, dans une résidence que se situe à plus de 100 mètres, mais moins de 500 mètres du projet. Nous n'avons pas d'information quant à ses occupations avant sa retraite, mais Charles déclare avoir un diplôme universitaire complété. Sa propre mobilisation est essentiellement due à l'investissement personnel de certains citoyens qui, par des moyens comme le porte-à-porte et la distribution de pétitions, lui ont permis d'être au courant des événements. Bien qu'il rejoigne les autres répondants sur plusieurs points, notamment l'importance du boisé, le souvenir amer du « déboisé St-Laurent » et l'insuffisance des balises et règlements, il diverge quant à ses considérations pour les promoteurs. Sur la base d'expériences personnelles rapportées, Charles estime que le promoteur est, dans un sens, victime de contraintes et d'une mauvaise gestion par la Ville. Son discours est généralement plus nuancé que ceux des autres répondants.

Claude, dans la fin soixantaine, est un retraité s'étant particulièrement démarqué dans la contestation par sa présence au conseil de ville. N'ayant pas complété la partie du questionnaire relative à son profil, nous n'avons pas d'autre information sur Claude, sinon qu'il réside à moins de 500 mètres du lieu où est prévu le développement du projet. Pour lui, la mobilisation a débuté lors de l'annonce du projet en 2010. Comme pour Charles, la mobilisation de Claude s'inscrit dans une démarche politique. Il est toutefois celui du trio qui a eu le plus grand recours aux instances politiques de la Ville. Charles le décrit comme ayant systématiquement été présent au conseil de ville, suivant la progression du dossier. De plus, Claude est émotionnellement affecté par le déboisement qui est commencé à Roc Pointe, voyant le pire dans la perspective d'une continuité du processus. Le concours de ses implications personnelles et politiques a un grand effet par rapport à son engagement dans les événements. En effet, à plusieurs moments de l'entrevue, Claude souligne les tensions résultant de ses rapports avec la Ville et les promoteurs. Il est fortement préoccupé par rapport au détachement de la Ville par rapport aux conséquences de ses décisions. Pour lui, « c'est vraiment enrageant de voir comment la Ville s'est comportée dans cette situation. »

Tout comme ce fut le cas avec les répondants de l'Îlot Irving, il n'y a pas une correspondance parfaite entre les réponses des contestataires du projet Roc Pointe ayant complété les questionnaires et ceux présents lors de l'entrevue. Alain, le premier contestataire avec qui nous sommes entrés en contact, remplace Paule dans l'échantillon des questionnaires. Pour ce qui est des informations obtenues via le questionnaire, Alain déclare résider à plus de 500 mètres du projet. De plus, par rapport à la quatrième question, celle proposant la sélection de trois (3) concepts à partir d'une liste de quatorze (14), ce dernier s'inscrit dans une parfaite homogénéité avec les réponses des autres répondants. Claude, Charles et Alain ont tous les trois ciblé les concepts : *problème environnemental*, *problème de circulation automobile* et *perte d'espace vert*. La mise en commun des choix place comme sélection prégnante le concept de considérations environnementales. Cela laisse, par une priorisation de la question écologique, présager une vision des problèmes sociaux par la norme du contrôle sociale. Cette hypothèse se confirme dans la question sur les mots spontanément liés à la densification. Les mots prioritairement sélectionnés étant majoritairement liés à l'environnement. De leur côté, les mots de troisième et quatrième importance regroupent des concepts plus près de l'organisation. C'est ainsi que l'on y retrouve respectivement les ensembles *Développement durable*, *Perte d'espace vert*, *Environnement*, mots qui précèdent en importance ceux de *Transports en commun*, *Congestion automobile* et *Organisation du territoire*.

La mobilisation contestataire ne suit pas un développement totalement linéaire pour nos répondants. La mise en récit du projet et de la contestation se présente alors comme double, leur mise en forme combinant des traits linéaires et spatiaux tout en étant placés dans une chronologie et positionnés dans l'espace. Par contraste, le récit de l'Îlot Irving est surtout chronologique, privilégiant une conception de la défense du quartier inscrite dans le temps. À Roc Pointe, les contestataires rencontrés par rapport au projet abordent plutôt les deux formes de mise en récit par leur cohabitation. La mise en récit du cas de Roc Pointe comporte donc autant de référents à une histoire inscrite dans une chronologie - et s'amorçant avec le cas du boisée St-Laurent - qu'à une histoire inscrite dans l'espace via la mise en comparaison de Roc Pointe face aux projets d'autres villes, voire d'autres pays. Ce sont ces deux aspects qui permettent de construire un discours narratif cohérent par rapport aux événements ayant pris place dans un projet de densification. De plus, Roc

Pointe suit directement l'Îlot Irving dans la force du réseautage post-mobilisation. À St-Nicolas, seulement un des répondants ne connaissait pas suffisamment de personnes, précédemment aux événements entourant Roc Pointe, pour se situer dans la catégorie *plus de 20 personnes*, ce dernier cadrant plutôt dans la catégorie *16 à 20 personnes*. Le fort réseau et le référent historique du boisé St-Laurent renvoient à une mise en discours où l'articulation chronologique est mise de l'avant. Par contre, contrairement au cas de l'Îlot Irving, les considérations d'ordre spatial sont aussi présentes dans les discours des répondants de Roc Pointe. Celle-ci se manifeste notamment dans la critique du manque de plan d'ensemble de la Ville ou encore dans les multiples références de Paule à des réglementations de villes nord-américaines. Roc Pointe est le cas dans lequel les deux composantes de l'articulation de la mise en récit cohabitent le plus.

En même temps, les témoignages se développent en fonction de leur attachement au milieu, se focalisant sur une certaine crainte de le voir transformé. Ces événements détachés du récit commun marquent l'expérience des répondants et servent donc autant de base spéculative que de matière première pour leur interprétation du projet. Claude démontre très clairement l'influence des expériences autour de Roc Pointe lorsqu'il fait référence au Boisé St-Laurent comme « un désastre écologique ». Pour Charles, il devient « difficile de ne pas se mobiliser quand on est en présence de ça », montrant également une transposition des événements entourant le Boisé St-Laurent vers le projet de Roc Pointe. Il s'agit donc certes d'une représentation du contrôle sociale relative à l'environnement, mais elle est ancrée dans l'espace vécu, ne sortant pas, comme à Sillery, du cas local.

L'opposition des répondants diverge en plusieurs points, notamment par rapport à leur contexte de mobilisation. Paule le souligne lorsqu'elle dit après Claude : « nous autres dans notre secteur, c'est plus que ça aussi, [...] il y n'a pas d'accès au fleuve ». Il se dégage de leur interaction une relation avec l'espace conçu et vécu propre à chacun comme base de l'analyse. Cette appropriation personnelle du milieu apparaît comme la principale cause de divergence. Toutefois, malgré un contexte initial différent, une certaine unité argumentative demeure.

En effet, tous semblent soutenir l'idée que le projet ne peut pas être considéré comme de la densification, car, comme le dit Claude à ce sujet : « quand on parle de

densification, on parle d'une zone déjà urbanisée et ce secteur n'est pas urbanisé, des infrastructures, il n'y en a pas encore ». La densification n'est pas ici l'objet contre lequel les répondants se soulèvent puisque, comme Charles le mentionne : « on n'est pas contre la densification, c'est quelque chose de tout à fait logique, une ville c'est ça, hein? ». Ils s'opposent plutôt à un développement perçu comme de l'étalement urbain. De plus, comme brièvement mentionnée plus tôt, l'appropriation de leur espace vécu occupe une place importante dans leur perception du projet. Comme le dit Paule : « on nous avait dit : les religieuses ne vendront jamais à un développeur, alors on se sentait en sécurité ». Le projet apparaît donc au groupe comme un vol du boisé puisque, selon Claude : « les gens se l'étaient approprié. » Ce sentiment d'appropriation d'un espace apparaît aussi dans le cas de Sillery.

La vision de la norme du contrôle sociale apparaît donc comme le point névralgique de l'argumentation des répondants, la question environnementale étant, pour eux, l'élément central de la mobilisation compte tenu de son intégration dans l'espace vécu. C'est en relation avec cet idéal environnemental que se façonne un discours critique face à un projet généralement abordé comme impensable et, malgré certaines divergences quant aux valeurs motivant chaque mobilisation, toutes s'articulent autour d'une conception idéale de l'espace. Les contestataires forment donc un groupe animé par un discours idéologique et dont la critique se dirige vers ce qui contrevient à leur vision. Parallèlement, le groupe tend à attribuer sa position aux citoyens occupant le même espace et donc également concernés par le projet. Cela s'explique notamment par l'importance qu'occupe l'idéal environnemental à leurs yeux dans leur rapport à l'espace et qui s'établit spontanément comme une norme généralisable. C'est ainsi que se dessine un rapport négatif entre les répondants et les défenseurs de positions inscrites dans un rapport à l'espace conçu et réglementé. L'usage de la réglementation pour favoriser l'adoption du projet et la planification du territoire par des instances distantes sont alors interprétés comme les manifestations aberrantes d'un système qui, du moins sur ce point, nécessiterait une refonte. Bien que les contestataires s'opposent à ces conceptions, ils restent toutefois capables d'en intégrer les éléments utiles à leur discours, employant au besoin les règlements en place afin de formuler des alternatives au projet. De plus, le recours aux mêmes mécaniques, comme ceux de la sphère politique, devient également une option envisageable dans la mesure où cela permet la promotion de l'idéal défendu.

Finalement, certains éléments non négligeables du discours s'apparentent non pas à la vision du contrôle sociale, mais à la norme de participation. En effet, bien que sensiblement moins prononcé qu'à Sillery, où l'idéal de la participation est vibrant, cette vision de la norme s'articule couramment dans la conception idéalisée du rapport à l'environnement. Ainsi, pour les répondants de Roc Pointe, le boisé est conçu comme la propriété des habitants, de sorte que sa destinée devrait se définir avec le consentement de tous.

Grand-Domaine de Sillery : Une narration de l'espace

L'entrevue de groupe concernant les citoyens ayant participé à une mobilisation contestatrice par rapport aux Grands domaines de Sillery a pris place dans le local A-3319 du pavillon Charles de Koninck de l'Université Laval. L'entrevue s'étale sur une période de 74 minutes. Trois (3) personnes, soit deux (2) femmes et un (1) homme), ont participé à la rencontre.

Richard est un salarié installé à proximité des Grands-Domains de Sillery depuis près de 12 ans. Père de famille, il est âgé entre 35 et 44 ans et travaille dans les environs de Ste-Foy. Pour lui, la mobilisation à Sillery est une affaire de longue date, étant impliqué dans diverses instances depuis une dizaine d'années. Son parcours n'est pas continu, dépendamment du temps que sa vie professionnelle et familiale lui laisse. Richard avoue ne jamais avoir cessé de suivre la « coalition [pour l'arrondissement historique de Sillery] et qu'est-ce qui se passait dans [le] quartier. » Pour lui, la lutte n'est pas que celle pour la défense des Grands-Domains, s'impliquant dans une multitude de causes prenant forme dans le quartier. Il ajoute que la défense dépasse le territoire de Sillery, que beaucoup de monde plus éloigné y participe, allant jusqu'à dire que la mobilisation est d'intérêt régional et provincial.

C'est d'ailleurs le cas de **Sylvie**, non-résidente du quartier qui se porte à la défense des Grands-Domains de Sillery. Femme âgée entre 55 et 64 ans, Sylvie réside au même lieu depuis bientôt 18 ans. Elle ne demeure pas dans le quartier et est donc loin du secteur physiquement touché. Sylvie a fait des études universitaires et gagne un salaire important, soit 150 000 \$ ou plus. Pour elle, la défense du site patrimoniale de Sillery se place dans un cadre de défense plus global de l'environnement et du développement *intelligent* de la

ville. C'est par son intérêt pour la cause, éveillée par un séjour en Europe où elle assiste à plusieurs conférences sur le développement, qu'elle se retrouve à avoir été informée du cas de Sillery. Elle dit d'ailleurs à ce propos que sans les citoyens locaux qui se mobilisent, les gens de l'extérieur ne pourraient pas être au courant : « ces gens-là sont extrêmement importants, parce que c'est eux qui tirent la sonnette d'alarme. » Pour elle, il s'agit d'une responsabilité sociale que de rester vigilant et d'alerter. C'est donc des causes environnementales, économiques et patrimoniales qui la « convainquent qu'il faut absolument protéger ce site-là. »

La troisième répondante, **Caroline**, est de retour à Sillery depuis les quatre (4) dernières années. Âgée de plus de 65 ans, elle est à la retraite et a un niveau universitaire complété. Caroline, contrairement à Richard, ne réside pas très proche du site où était prévu le projet, s'identifiant comme résidant à plus de 500 mètres de ce dernier. Elle se dit impliquée depuis deux (2) ans dans la défense des Grands-Domains, mais tout comme Richard et Sylvie, la protection de Sillery ne s'y réduit pas. Cette dernière avoue avoir participé à la contestation d'autres projets dans son ancien lieu de résidence, et que ces événements l'ont prédisposé à s'impliquer dans Sillery. Elle confie avoir un attachement particulier envers Sillery, y étant née.

« Inutile de vous dire que ça signifie beaucoup de choses tous ces domaines-là pour moi et je trouve qu'on est dans une espèce de situation aberrante là, illogique, alors tout ce qu'on peut faire comme citoyen pour démontrer que ça n'a pas de sens là, on le fait. » (Caroline)

Le questionnaire à Sillery a été rempli par tous les participants de l'entrevue de groupe, mais s'ajoute également à cet échantillon le questionnaire d'Anick. Résidant depuis 10 ans dans le quartier, Anick demeure à plus de 500 mètres du projet d'aménagement du Domaine sous les Bois. La quatrième question nous renseigne sur les causes principales motivant la mobilisation des répondants. Contrairement aux répondants de l'Îlot Irving et de Roc Pointe, les répondants de Sillery apparaissent sensiblement plus hétérogènes quant à la sélection des concepts priorités. C'est ainsi que, par la mise en commun des données, ressortent du lot quatre concepts englobants 10 des 12 réponses données. Les réponses privilégiées sont, par ordre d'importance, le *Non-respect des réglementations*, la *Protection du patrimoine*, la *Perte d'espace vert* et la *Non-conformité à l'identité du quartier*. Deux représentations dominantes se dégagent alors, celle du *contrôle social* et celle de *l'ordre social*. Les données relatives à la

question un (1) du questionnaire ne permettent pas de faire apparaître une vision dominante chez les répondants de Sillery. L'analyse de l'entrevue permet alors de trancher en démontrant l'importance de la vision de la norme de la participation comme élément structurant du discours des répondants, les deux autres visions résultant de la complexification de la problématique.

Qu'ils y résident ou pas, la défense des Grands-Domains de Sillery est, pour les trois répondants ayant participé à l'entrevue de groupe, quelque chose qui dépasse les frontières du quartier. Pour eux, le développement local en question est continuellement comparé avec les pratiques observées en Europe. À Sillery, la contestation se présente comme une mobilisation continue des citoyens visant à collaborer à l'organisation du quartier. L'ampleur de cette vigilance citoyenne, aussi étendue dans l'espace que dans la cause défendue, est importante. Elle est bien exprimée dans l'intervention de Caroline par rapport à l'expression *pas dans ma cour*. « Ma cour, ce n'est pas juste mon terrain autour de chez moi, ça peut-être jusqu'à l'échelle du Québec. » Ne pouvant pas être partout, les résidents du quartier sont pour Richard les sonneurs d'alarme : « ceux qui voient ce qui se passe sont le monde qui habite là. » Pour ce dernier, l'une des critiques principales qu'il adresse à la Ville est l'incohérence du discours voulant que la densification puisse contribuer à l'établissement des jeunes familles. « On autorise [souvent] à bâtir des tours avec de très petits logements. [Ce] n'est pas assez grand pour accueillir des jeunes familles. »

La mise en récit du conflit n'est pas très linéaire chez les répondants de Sillery. Contrairement aux autres cas à l'étude, où l'inscription dans une chronologie claire y est relativement observable, les répondants de Sillery semblent plutôt aborder les événements en priorisant leur mise en place dans l'espace. De plus, tous racontent l'historique du conflit par l'entremise de leur vécu, et non pas en fonction de son positionnement dans un construit général du récit, tel qu'exposé en revue de presse. Il est tout de même possible de voir un certain historique du conflit apparaître dans leur discours, même si celui-ci n'est pas ce qui domine la construction de leur argumentaire. Se divisant par intervalle de cinq, la distribution des modalités de réponses à la question relative au nombre de personnes connues dans le secteur avant la mobilisation est d'ailleurs parfaitement distribuée dans chacune des catégories, sauf pour celle des *plus de 20 personnes*. Par contre, les réponses sur le nombre de personnes connues à la suite de la mobilisation sont

d'avantage concentrées : un seul répondant ne se trouve pas dans la catégorie de ceux qui connaissent *plus de 20 personnes*, ce dernier déclarant connaître *16 à 20 personnes*. Étant souvent corolaire d'un récit narratif chronologique, le plus faible réseautage des contestataires avant la mobilisation pourrait expliquer en partie la plus rare tendance à articuler dans le temps leur rationalisation des événements. Par contre, Sillery diffère d'un cas comme Roc Pointe du fait que la mobilisation est perçue sur un temps beaucoup plus long, la lutte pour la préservation des Grands-Domaines étant présente depuis plus d'une dizaine d'années. Du coup, la question du nombre de personnes connues dans le secteur « avant la mobilisation » est plus reculée dans le temps que dans le cas de Roc Pointe où la contestation des boisées St-Laurent apparaît comme un cas précédent la mobilisation.

Par exemple, Richard raconte à propos de l'évolution des moyens utilisés comment ces derniers se sont développés et transformés jusqu'à dépasser le simple projet d'opposition et suggérer des alternatives. Chaque cas étudié ont vu les citoyens mobilisés proposer un aménagement convenant mieux à leur requête, mais c'est à Sillery que ce moyen est le plus apparent et développé. C'est donc par la création d'un site web et d'une page *Facebook* que le groupe contestataire diffuse son plan d'aménagement. Les contestataires de Sillery vont proposer un plan alternatif avec études et expertise à l'appui. À propos de la mobilisation, Caroline nomme également quelques-unes des techniques employées dans le quartier comme « la voie de l'affichage, des aimants, la voie des regroupements. » Pour sa part, Sylvie mentionne l'accès à des ressources dépassant le territoire de Sillery, énumérant plusieurs organismes avec lesquelles elle a fait affaire dans le cadre de la mobilisation. Elle mentionne le dépôt d'une pluralité de mémoires pour faire connaître leur point de vue par la Ville, mémoires pour lesquels elle « aperçoit de consultation en consultation qu'ils ne [les] avaient pas lu. »

Les Grands-Domaines, cas à l'étude présentant la lutte la plus ancienne, est paradoxalement celui où les répondants inscrivent le moins leur récit dans le temps. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que la lutte devint, pour les citoyens mobilisés, un enjeu dont l'ampleur dépasse largement le cadre de leur quartier et d'un projet immobilier, se transformant progressivement en un enjeu global. De plus, la généralisation des revendications défendues dans le cadre de leur lutte apparaît conduire à une acceptation de l'historique des événements comme une dimension acquise de la lutte,

de sorte que l'argumentation est formulée à partir d'éléments plus abstraits. Bien que le détachement de la mise en récit par rapport à l'espace vécu soit beaucoup plus significatif en ce qui a trait au cas de Nodélo, la construction du discours, dans le cas des Grands-Domains de Sillery, fait la jonction entre l'espace vécu et une vision de l'espace conçu. Cela est particulièrement fort pour au moins deux répondants, soit Caroline et Richard. Dans un premier temps, le rapport de Caroline avec les Grands-Domains combine un attachement émotionnel relié à son expérience de jeunesse et des revendications politiques et culturelles. Pour Richard, ce sont plutôt ses considérations pour les jeunes familles qui font le pont entre l'espace vécu et conçu. Finalement, la vision de la norme de participation apparaît dominante chez les contestataires pour qui le concours de leurs expériences et contributions individuelles s'inscrit dans une logique de participation à l'édification de la société. Élément central du discours des répondants, la participation citoyenne est non seulement perçue comme un rapport bonifiant le système et contribuant à la cohésion des acteurs dans un ensemble quasi homogène, mais elle est également élevée au rang de composante essentielle de la performance, de l'équité et du bien-être de tous dans le cadre du projet commun de faire évoluer la société vers le mieux.

Nodélo : Une vision de l'espace conçu

Compte tenu de l'horaire chargé de nos contacts associés au projet Nodélo à Charlesbourg, nos rencontres prirent la forme d'entrevues individuelles. Comme la majeure partie des rencontres, en excluant les commerçants, l'entrevue avec Ghislaine s'est déroulée dans le local A-3319 du pavillon Charles de Koninck de l'Université Laval. Pour ce qui est de Maude, il fut choisi, afin de respecter ses disponibilités, de tenir l'entrevue sur Skype.

Ghislaine est une mère âgée entre 45 et 54 ans. Elle réside depuis 20 ans dans le quartier, sa demeure se trouve à plus de 500 mètres du projet. Afin de bien appuyer ses points, Ghislaine s'est présentée en entrevue avec quelques documents concernant le projet, notamment le texte *Bâtir 2031*, y faisant référence ponctuellement pendant l'entrevue tout en sollicitant nos connaissances à leur sujet. L'utilisation de ce médium afin d'aborder le projet n'est pas banale puisqu'il caractérise une bonne partie de la dynamique entourant sa mobilisation. En effet, voulant s'assurer d'avoir une position objective par rapport au projet, Ghislaine s'est imposé une retenue dans la diffusion de

son point de vue personnel. De plus, son argumentation rejoint en grande partie celle adoptée par le comité de quartier, montrant également la grande influence de ce milieu dans son interprétation des événements. Bien que sa participation ce soit pour beaucoup intégrée dans un contexte administratif et, de ce fait, ne permette pas une pleine expression d'un point de vue personnel, ses propres réflexions témoignent d'une certaine nuance par rapport au projet qu'elle ne considère non pas mauvais, mais plutôt hors de contexte. Si le projet avait été au centre-ville, dans un contexte autre que celui du quartier Notre-Dame-des-Laurentides qui est notamment déjà embourbé par le trafic automobile, Ghislaine ne s'y serait pas opposée.

Maude est une femme âgée entre 35 et 44 ans, elle est mère et habite à plus de 500 mètres du projet ayant fait l'objet d'une mobilisation contestatrice. Elle est toujours à l'emploi et gagne entre 120 000 et 150 000 \$ par année. Cela fait maintenant 13 ans qu'elle habite son lieu de résidence. Comme Ghislaine, Maude a grandement restreint l'expression publique de ses positions personnelles afin de conserver une certaine objectivité. Elle soutient également vouloir, par sa réserve, éviter toute association fautive entre ses positions et celle du comité du quartier qu'elle a fréquenté durant la mobilisation, soulignant n'échanger librement qu'avec des connaissances proches. Maude partage la plus grande partie de son argumentation avec le comité de quartier, mais, comme Ghislaine, elle entretient plusieurs positions personnelles par rapport au projet. De plus, elle ajoute à son discours des événements précédents le projet de M. Leboeuf et qui ne sont pas mentionnés par Ghislaine.

La collecte de données par le questionnaire pour le cas de Nodélo s'est restreinte aux deux répondantes que sont Ghislaine et Maude. Les deux citoyennes du quartier Notre-dames-des-Laurentides ne se rejoignent par rapport à aucun des choix proposés à la question quatre (4) du questionnaire. Ainsi, pour Ghislaine, ce sont les *Problèmes de circulation automobile*, la *Perte d'espaces verts* et la *Sécurité du quartier* qui sont les plus importants motifs de mobilisation, alors que pour Maude, ce sont les concepts de *Problèmes environnementaux*, de *Nuisance à l'harmonie du quartier* et de *Non-respect des règlements* qui sont classés comme les points les plus importants.

Pour les deux répondantes, le projet Nodélo s'inscrit dans une chronologie dont chacune est bien consciente. Les deux femmes suivent principalement le développement de la mobilisation en fonction des événements présentés au comité de quartier. Bien que

chacune ait fait l'expérience du projet indépendamment de cette organisation citoyenne - notamment dans le cas de Maude qui mentionne sa participation aux contestations tenues par le Comité d'arbres de Charlesbourg et entourant le site de Nodélo - il reste le centre névralgique de leur mobilisation. Malgré leur présence à bon nombre des rencontres du comité, les deux femmes disent n'avoir participé qu'indirectement à la mobilisation. Ghislaine sera d'ailleurs très claire là-dessus lorsqu'elle dira « je n'ai pas fait de propagande, à savoir est-ce que j'ai participé à la mobilisation? Est-ce que j'ai moussé la mobilisation ? Non, ça, je ne l'ai pas fait ».

Cette expérience a une influence sur le contexte initial dans lequel les deux femmes ont respectivement construit leur mobilisation. Ghislaine nous explique s'être introduite dans un milieu déjà mobilisé « quand moi je suis arrivée, on parlait déjà du projet et il y avait déjà des mécontents ». Maude, compte tenu de son expérience personnelle, divise quant à elle les événements en deux phases. La première concerne la mobilisation du Comité d'arbres de Charlesbourg contre le déboisement du boisé Bon-Pasteur. La seconde entoure le projet Nodélo dans sa forme actuelle. Maude explique que certains militants « sont revenus dans la deuxième [phase] ». Pour Ghislaine, il s'agit donc de s'intégrer à une mobilisation vibrant encore d'un conflit antérieur avec un promoteur, alors que, pour Maude, son parcours implique plutôt un déplacement de la mobilisation antérieur au projet Nodélo vers ce projet, celui-ci devenant l'occasion d'une continuité. Les réponses aux questions sur les réseaux de connaissances dans le secteur avant et après la mobilisation présentent une distribution semblable à celle de Sillery dans la mesure où les répondants, qui connaissaient moins de 11 à 15 personnes pour l'un et moins de 5 pour l'autre avant Nodélo, se retrouvent maintenant dans les deux catégories les plus élevées de réseautage. Dans le cas de Notre-Dames-des-Laurentides, les antécédents de contestation apparaissent expliquer cette distribution puisque, contrairement aux plus vieux quartiers - où l'historique de contestation plus fournit leur assure un réseautage fort – les quartiers plus jeunes sont plus atomisés.

La perception du projet est également affectée par une conception de l'espace propre à chacune des répondantes. Cette interprétation personnelle est d'ailleurs l'occasion pour toutes deux de s'écarter du discours porté par le comité de quartier. Dans une certaine mesure, Ghislaine adopte une argumentation combinant de manière équilibrée des éléments de son espace vécu et conçu. Lorsqu'elle dit « on n'a pas besoin d'autres

commerces, on a tout ce qu'il nous faut, on a une quincaillerie, on a Canac-Marquis qui est juste à côté, je peux faire toutes mes commissions à pied si je le veux », Ghislaine met en évidence une certaine alternance entre sa propre interprétation du milieu et ses projections plus collectives. Le discours officiel tenu par le comité de quartier est donc sujet à réinterprétation et à une intériorisation par les répondantes qui en filtre le contenu via leur expérience personnelle. Pour Ghislaine, l'espace conçu et l'espace vécu évoluent donc simultanément au sein de son argumentation.

Cela concerne également Maude, mais celle-ci fixe une certaine partie de ses positions dans son rôle de mère, de sorte que ses positions particulières tiennent beaucoup plus de l'espace vécu que de l'espace conçu. En effet, lorsqu'elle dit, en parlant des espaces verts : « il faudrait que ce soit à portée de promenade de poussette, parce que c'est vraiment agréable d'avoir un parc quand on est des jeunes parents » la prédominance de l'espace vécu sur l'espace conçu est directement observable. La maternité devient l'occasion de révisions de jugements et de leur utilisation dans la conception de l'espace.

En somme, les deux répondantes du cas Nodélo, soit Ghislaine et Maude, voient leur discours évoluer dans une parfaite symbiose et un équilibre complet entre les deux types de perception de l'espace. Bien que leur argumentaire soit fortement influencé par leur espace vécu – comme dans le cas de Maude –, la constante référence à des instances expertes extérieures pour en justifier la légitimité reste également omniprésente. Ce phénomène est d'ailleurs fortement perceptible lorsque Ghislaine déclare : « je pense qu'on avait des arguments de taille, parce que nos arguments étaient supportés par des études. » De plus au même titre que la perception de l'espace, les répondantes évoluent également, par rapport à leur vision de la norme, entre deux catégories, soit la vision de la norme organique et celle de l'ordre social. En effet, les répondantes partagent de manière équivalente des considérations pour l'aspect fonctionnel et harmonique de leur environnement ainsi qu'un intérêt pour le respect de normes et de règlements jugés essentiels à la cohésion de l'ensemble. Notamment observée par l'entremise de leur critique des complications reliées à la circulation qu'impliquerait Nodélo, la dimension organique de leur vision de la norme dépeint alors le projet comme une dysfonctionnalité, une nuisance au flux des activités dans le quartier. Toutefois, le discours inclut également une référence continue à des normes, des avis d'experts et des réglementations. Ces avis externes sont non seulement utilisés afin de justifier les propos des répondantes,

mais servent également de fondation pendant la construction de l'argumentation. Ces deux conceptions évoluent donc en parallèle et s'interpénètrent continuellement, de sorte qu'une prédominance de l'une sur l'autre n'est pas évidente.

Mise en récit d'un conflit

La rationalisation du conflit sous sa forme de mise en récit apparaît alors s'articuler autour de deux dynamiques. Il y a d'abord celle du rapport au temps et à l'espace. Le discours des répondants ne s'articule pas de la même façon selon qu'ils situent la problématique dans un discours davantage chronologique ou bien dans une lecture où la spatialité domine. Les deux composantes sont présentes dans les discours de tous les types de participants que nous avons rencontrés, mais elles ne sont jamais également représentées dans le discours, l'une dominant l'autre. L'importance de chaque considération est déterminée par le niveau de généralité perçue de revendication. S'agit-il, par exemple, de se mobiliser pour la préservation d'un boisé déterminé ou pour l'enjeu de la préservation des espaces naturels? L'histoire d'un lieu se rationalise d'abord dans la chronologie de sa mise en question. À l'inverse, l'histoire d'un enjeu général s'ancre d'abord dans une pluralité d'espaces mis en relation. Cette différence est intimement liée avec le niveau perçu de revendication. Ainsi, à Sillery, l'enjeu dépasse les frontières du quartier et est vu comme national, voire mondial. Cet étalement de l'enjeu teinte leur discours d'une constante référence aux méthodes et pratiques de gestion de l'espace observées ailleurs. À l'inverse, notamment dans St-Jean-Baptiste, ce sont les considérations chronologiques qui dominent. La lutte n'est pas moins importante, mais elle est davantage communautaire, ancrée dans un quartier priorisant la défense de ses habitants.

La deuxième dynamique observée se base sur les visions de la norme associées à la définition du problème. La représentation de la problématique s'articule alors autour d'une composante centrale à laquelle les autres revendications vont venir se greffer. Il est possible de partager une pluralité d'arguments communs alors que ce qui prime diffère. Cela est notamment le cas dans St-Jean-Baptiste avec Patrick et Marie. Le premier priorise le partage du quartier par la mise en place de coopérative alors que la seconde lutte d'abord pour le respect du zonage, et ils se rejoignent finalement dans l'exigence que les citoyens du quartier soient reconnus comme des participants aux décisions qui les

affectent. L'une de nos hypothèses pose la distance entre deux positions dans le continuum des visions de la norme comme composante essentielle de l'écart de compréhension entre les acteurs. Bien que cette piste se soit avérée fondée, certains éléments de nuances ont dû y être apportés. En effet, notre hypothèse situait l'écart de compréhension entre la Ville et les contestataires. Toutefois, ce dernier apparaît également à divers niveaux, notamment entre les contestataires et, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, entre les différents acteurs orbitant autour de la problématique de la densification. Afin de dégager la complexité de leurs rapports et des dynamiques induites, l'analyse des relations entre acteurs sera davantage développée via le rapport à l'espace.

Chapitre 6 : Représentations des acteurs

La deuxième partie de l'entrevue fut l'occasion d'explorer les représentations des participants à propos des principaux acteurs en lien avec la mobilisation. Ainsi, tout en respectant la structure du questionnaire, sont abordées tour à tour dans ce chapitre leurs visions des *pouvoirs municipaux, des comités de citoyens, des promoteurs, des commerçants et des gens d'affaires, des urbanistes et des citoyens ne s'étant pas mobilisés*. Ce chapitre a pour objet d'approfondir l'analyse en explorant les représentations de l'interrelation entre les différents acteurs et l'image qu'ils en ont. Image qui, bien que teintée de la vision de la norme dominante chez les répondants, ne s'y réduit pas toujours.

Commerçants : Entre rôle et expérience

Les individus sont appelés à jouer plusieurs rôles dans leur vie de tous les jours. Par exemple, une personne peut être à la fois un parent, un citoyen et un commerçant. La représentation qu'ont les divers acteurs de la densification immobilière s'articule autour du rôle qu'ils endossent dans le cadre du projet d'aménagement. Ainsi, c'est le rôle du commerçant qui façonne la vision de ces derniers, alors qu'ils sont aussi citoyens. Le rôle de commerçant tend à rendre premier la recherche de clientèles et donc la recherche de bénéfices. Ce facteur induit alors une vision différente du promoteur, des pouvoirs municipaux et des contestataires. Toutefois, le rôle de commerçant n'est pas le seul déterminant dans la formation des représentations par rapport aux autres types d'acteurs. Tout comme avec la mise en récit, le discours s'individualise au niveau des expériences personnelles, de sorte que la définition du rôle et de ce qui pose ou ne pose pas problème résulte, pour ce type d'acteur, d'un façonnement double. Le premier est celui plus global, fortement lié aux rôles que l'acteur tient par rapport au projet. Il est donc commun à une pluralité d'acteur chez lesquels la base du discours est articulée autour d'une même vision de la norme. Ce premier façonnement est celui du noyau des représentations sociales. Le second façonnement est davantage individualisé, il est lié aux valeurs et croyances se trouvant en périphérie de leur représentation sociale. Ce sont les expériences personnelles en lien avec le projet qui particularise chaque discours. C'est pourquoi l'approche individuelle montre une propension plus significative à l'altération par l'expérience.

Ainsi, les trois commerçants que sont Simon, Gabriel et Hubert ont des représentations qui se recoupent relativement à beaucoup d'éléments, mais qui se particularisent en fonction de leurs expériences personnelles.

En procédant selon l'ordre établi dans le questionnaire, les répondants ont d'abord développé sur la question des pouvoirs municipaux. Pour Simon, ces derniers sont qualifiés de « risibles [et] ridicules. » Le processus référendaire est estimé trop simple et facilement réalisable. Il dira que si le référendum se faisait « en bonne et due forme [et que] chaque citoyen voterait, la majorité des projets de densification et de développement qui ont moins de l'allure passerait tout haut la main, partout à Québec. » Dans le même ordre d'idée, Hubert considère que « le pouvoir [n'est] pas donné aux élus, [il] est beaucoup trop donné à la population. » La conception des pouvoirs municipaux comme étant trop restreints est exprimé chez l'un comme chez l'autre. Gabriel se prononce moins sur le sujet, mais il va dans le même sens que son collègue de travail, les définissant comme « faibles. »

Par contre, ce qui diffère chez les commerçants de St-Nicolas, c'est leur perception de la Ville et des instances administratives comme lentes et inefficaces. Cette conception négative résulte de leurs démarches infructueuses effectuées auprès de la Ville afin d'obtenir un meilleur aménagement du secteur où est tenu leur commerce. Gabriel dit à ce sujet qu'ils « ont des pouvoirs, mais ils sont contraints par un paquet de règles, procédures et attentes de permis. » Simon ancre davantage cette représentation du monde administratif en rajoutant qu'il y a « une espèce de clivage dans la société entre le travailleur public et le travailleur privé, où ça devient ridicule tellement le monde des fonctionnaires est improductif, lent à réagir et à faire quoi que ce soit. » Ils valorisent donc l'efficacité et la rentabilité. Quant à Hubert, il avoue trouver que trop de pouvoirs sont donnés aux contestataires, pouvoir qui engendre des pertes en temps et en argent. Selon lui :

« On a des politiques et on a des politiciens, si on les élit c'est pour quatre (4) ans et on devrait leur faire plus confiance d'aller de l'avant avec les projets qu'eux pensent bon et, au bout de quatre (4) ans, de les éliminer si on est plus en accord avec les projets qui ont été faits. » (Hubert)

De plus, Hubert ne cache pas son appréciation du maire actuel et de son équipe, lui attribuant la présence de logements sociaux dans le quartier. Les trois commerçants s'entendent d'ailleurs sur l'idée de faire des zones franches proposées par

l'administration actuelle de la ville de Québec. Il s'agirait de zone où la Ville pourrait autoriser des projets sans possibilité de référendum.

La représentation des comités et des conseils de citoyens est semblable chez les trois commerçants rencontrés. Dans un cas comme dans l'autre, les commerçants ont une image généralement négative des citoyens qui se mobilisent. Hubert est celui qui radicalise le plus son discours, ce qui s'explique par son entrée en contact direct avec des contestataires, chose que n'ont pas vécue Simon et Gabriel. Pour Hubert, « c'est juste nuisible, pis c'est toujours « non », tout le temps « non ». [Quand] t'arrives là, les gens sont *crinqués* à bloc tout de suite, t'as même pas le temps de placer un mot. » La perception de Gabriel se veut plus nuancée, car pour lui, la tenue des rencontres et la formation de comités sont parfaitement souhaitables et légitimes, le problème résidant plutôt dans le processus référendaire. Quant à Simon, sa vision des citoyens se mobilisant est celle d'une instance « risible » qui épouse surtout le rôle de nuisance dans le développement de projets d'aménagement urbain. Il ressort des discours individuels des trois commerçants une représentation commune qui considère les comités citoyens dans leur forme actuelle comme problématique. Nous ne nous étalerons pas plus sur la question, celle-ci ayant été amplement traitée dans le chapitre précédent.

Le troisième acteur sur lequel les répondants sont amenés à discuter est le promoteur. La conception qu'ont les répondants des promoteurs s'articule principalement autour d'une sympathie par rapport au désir d'enrichissement personnel. Celle-ci s'explique notamment par la commune expérience des perspectives de croissance commerciale avec l'entreprise du promoteur. Dans le même ordre d'idées, les répondants s'opposent fortement à l'image qu'ils ont des représentations populaires négatives souvent associées aux promoteurs. Il ressort donc très tôt de leurs interventions la formulation d'un discours de légitimation participant à la déconstruction de cette image jugée faussée. C'est dans cet esprit que Simon explique que le « business man véreux » n'existe qu'au cinéma. Pour lui, les promoteurs, en plus d'être largement encadrés par l'administration, sont des gens attentifs aux besoins de la société. Il se présente également en faveur de la négociation, en ce qui a trait aux changements de zonage et autres cadres structurants, entre la Ville et le promoteur. Son collègue Gabriel diverge toutefois sur ce dernier point, jugeant qu'en lieu et place d'une négociation entre les deux instances, la formation d'un comité d'urbanistes agissant à titre de décideur quant aux questions d'aménagement

urbain serait autrement plus pertinente « les règles d'aménagement urbain devraient être établie par des urbanistes professionnels et [ne] devrait pas être discutable. » Cette option technocratique qui consiste à donner le pouvoir décisionnel aux experts pose Simon et Gabriel en divergence. C'est cette différence qui fait apparaître le plus nettement leur position respective sur le continuum de la vision de la norme. Les deux ayant des discours très semblables, c'est ce qui prime chez chacun qui diffère. Les considérations pour le manque ou la mauvaise utilisation des règlements font apparaître la vision de l'ordre social comme dominante chez Gabriel, alors que Simon voit surtout la problématique comme systémique. Hubert développe également sur le renouvellement des promoteurs, estimant qu'il y en a « de moins en moins [...] qui veulent s'installer en ville parce qu'ils sont tannés des mouvements des conseils de quartier qui sont protestataires contre tout. » Il ajoute qu'ils font des efforts pour adapter le projet aux demandes des citoyens, « mais ça doit être rentable et plus ça va, plus que tout coûte cher. » Les promoteurs sont donc partagés entre la recherche du profit et les requêtes des citoyens.

Par rapport aux commerçants et gens d'affaires, Hubert fait part de l'impression selon laquelle ils se seraient laissés apeurer par le discours porté par les opposants, notamment en ce qui a trait à la question des stationnements. Selon lui, la libre circulation d'informations fallacieuses couplée au manque de démarche pour recueillir de l'information valide a grandement penché dans la balance lors du vote. Il estime que si les commerçants avaient disposé de plus d'information à propos du projet, la majorité l'aurait adopté. Ces derniers devraient, selon Hubert, davantage s'impliquer, mais ils ne font pas, car « ils sont tous écœurés, ils savent que c'est que du négatif et qu'ils n'ont rien à faire là [conseil de quartier]. » Pour Simon et Gabriel, cette question est surtout l'occasion de faire la promotion, pour des raisons divergentes, d'une intégration plus sérieuse de l'accès et de la proximité des commerces au sein de l'aménagement urbain. Simon revient sur la gestion défailiante des réseaux routiers de son secteur, complication jugée comme cause principale d'un accès difficile à leur commerce. De son côté, Gabriel aborde la proximité des commerces comme un instrument contre la prolifération des achats par Internet, une pratique qu'il considère nuisible pour les ventes. Que ce soit du côté d'Hubert ou des commerçants de St-Nicolas, la représentation des commerçants, et donc d'eux-mêmes, est celle d'acteurs trop peu écoutés dans le processus d'aménagement

urbain. Selon eux, ces derniers gagneraient à être davantage en discussion avec la Ville et les promoteurs.

Concernant les urbanistes, les trois répondants s'entendent sur le fait « qu'ils font bien leur job. » Le seul point sur lequel ils insistent est de l'ordre d'une esthétique architecturale. Gabriel résume l'idée : « De dire qu'un bâtiment moderne ne *fit* pas avec quelque chose d'époque, je [ne] suis pas d'accord. Au contraire, je trouve que ça fait de quoi d'artistique, quand on regarde dans une ville et qu'on voit plusieurs architectures de plusieurs époques. » Étant en accord avec les projets proposés, les trois commerçants ne trouvent pas vraiment d'éléments à critiquer chez les urbanistes. Gabriel avoue qu'il aimerait que ces derniers détiennent davantage de pouvoir sur les règlements que la Ville impose.

La représentation que les commerçants ont des différents types d'acteurs est donc profondément liée à leur activité économique et à l'expérience relative à cette activité. Contrairement aux répondants habitant à proximité d'un projet de densification qui privilégient un espace plus stable, l'espace vécu et conçu du commerçant a davantage tendance à inclure une dynamique permettant un commerce en santé. L'interprétation de l'espace comme un environnement animé semble découler d'un prolongement de l'expérience commerciale qui joue alors le rôle de filtre vers la planification urbaine. Le vécu et l'activité imprègnent la réflexion du commerçant de sorte que, pour lui, un milieu fixe participe d'une désuétude et d'un vieillissement prématuré de l'environnement. Une certaine confiance doublée d'une sympathie est alors adressée au promoteur dont on reconnaît les intérêts économiques et la capacité à injecter du renouveau via l'aménagement urbain. Finalement, la densification est promue puisqu'elle garantit un rapprochement de la clientèle et du commerce. Comme cette cohésion est synonyme de santé économique, en plus d'agir comme première ligne de défense contre des pratiques commerciales intrusives et nuisibles, tout ce qui l'entrave devient alors la cible de critique et de mécontentement. D'où une certaine défiance à l'égard des mobilisations contestatrices.

Îlot Irving: Règlements et participation

Pour Marie, le problème des pouvoirs municipaux ne réside « pas tant [dans le fait] d'imposer leur norme que de définir les normes qui respectent un peu ce qui est là. »

Articulé autour de sa propre définition de ce qui fait problème qui cadre dans une perception de la réalité en tant qu'ordre, Marie diffère de Patrick. Pour lui, l'utilisation du concept de densification par Ville est « un peu fourre-tout ». Il juge le discours de celle-ci simpliste dans le fait que le concept soit « aussi bon en centre-ville qu'en banlieue. » Insistant sur la densité élevée du faubourg St-Jean-Batiste, il trouve incohérente la Ville dans ses actions de lutte contre l'étalement urbain. Le fait qu'elle élargisse des autoroutes et ne met pas plus d'effort dans le transport en commun lui donne l'impression qu'elle « parle un peu des deux côtés de la bouche. » Marie conclut pour sa part en disant que les pouvoirs municipaux « c'est de décider ce genre de chose là, mais de le décider avec un peu plus de nuance et de considération. »

La question des comités de citoyens est l'occasion pour Patrick de poser une différence entre des regroupements qu'il qualifie de progressistes et d'autres de réactionnaire. Selon lui, le comité formé pour défendre l'option du non se portait « à la défense du statu quo. » Marie définit quant à elle les comités de citoyens comme des groupes de pression ayant la fonction de « chien de garde du quartier ». Elle les distingue des conseils de quartier qui sont « un canal officiel de consultation. » Patrick critique ces derniers en mentionnant que, même si ça ne détermine pas leurs visions, les représentants du non étaient en grande partie des propriétaires. Cette distance prise avec la réalité d'individus résidant - ou le désirant - dans une coop d'habitation serait un point central de leur divergence de perception concernant les comités de quartier. Ce n'est qu'une nouvelle incidence de leurs visions respectives de la norme, la première plus en terme d'ordre social et la seconde davantage participative. Patrick mentionne des défenseurs du non qui auraient eu des commentaires « très méprisants à l'endroit des personnes qui allaient vivre dans la coopérative. » Pour lui, le comité du *non* avait de mauvaises raisons au plan politique et au plan social, mais de bonnes au plan économique. « Ils ont peur de la perte de leur économie investie dans la brique. » Le zonage est ce qui limite les pratiques affectant les valeurs du marché. Les changés, c'est changer l'échelle de valeurs.

À propos des promoteurs, les deux répondants sont sensiblement en accord. Marie considère que « quand ça va bien, on n'en entend pas parler. » Mais le problème réside pour elle dans les cas où ils tentent d'appliquer une dérogation en tentant de « convaincre [les citoyens] que leur projet, c'est la huitième merveille du monde et qu'il faut consentir à leurs demandes de changer les règles du quartier. » Patrick, quant à lui, centre sa vision

des promoteurs sur leur intérêt à faire de l'argent : « tout le reste est secondaire. » Selon lui, le problème réside dans la spirale du discours suivant: « ben écouter, moi c'est légitime que je veule faire de l'argent, puisque je l'ai payé cher à quelqu'un d'autre qui voulait faire de l'argent, et je veux construire des condos qui vont permettre à quelqu'un d'autre de faire de l'argent par la revente après ». En fait, là où Patrick diverge par rapport à Marie, c'est dans la cause même de leur mobilisation. Le discours de Marie est celui de celle s'étant mobilisée contre la dérogation, alors que Patrick défend un quartier plus mixte, avec davantage de coops d'habitation. Pour ce dernier, la mentalité du promoteur qu'il décrit est l'obstacle majeur contre lequel sa vision du quartier idéal se bute. De plus, Patrick ne peut pas critiquer la dérogation, car son expérience dans le cas d'Îlot Irving l'amène à nuancer ce genre d'option.

Marie dit que les commerçants « défendent leurs intérêts comme tout le monde. » Elle ajoute que la perte de stationnement en rend certains craintifs, « mais [que] ça ne valait pas la peine d'amener du monde qui ont de l'argent sur la rue St-Jean. » Selon Patrick, les commerçants fonctionnent surtout grâce à une clientèle de quartier et donc, ils ne pourraient que bénéficier d'avoir plus de résidents, surtout des biens nantis comme le projet comptait accueillir. C'est ce qui légitime selon lui leurs positions en faveur du projet. Par contre, il nuance concernant les commerçants qui, faisant partie du quartier, voient leurs voisins être forcés de partir devant l'augmentation du coût de la vie et des activités dans le quartier.

Par rapport aux urbanistes, Marie se dit surprise « qu'ils laissent croire [à la Ville] que ça va marcher des choses comme ça », que le projet tel que proposé soit accepté par la population. Patrick critique une vision parfois présente chez des universitaires du « moi j'ai compris, vous vous ne comprenez pas. » Selon lui, « ils ne remâchent pas beaucoup les concepts pour faire en sorte que les gens puissent se les approprier. » Il croit que c'est en mixant le savoir des gens du quartier, qu'ils considèrent comme « des experts de leurs milieux » avec des artistes, des urbanistes ou des architectes qu'on arrive aux meilleurs résultats. Dans le même sens, les urbanistes de la Ville devraient être mis au service de la communauté, et non pas à celui de la municipalité en « défendant leur seul intérêt. » Il préconise pour la densification une « démarche totalement différente, qui part du bas et qui monte vers le haut. » Une démarche où l'organisation passe d'abord par les agents de l'espace vécu. Leur perception des urbanistes ne s'oppose pas, mais la définition de la

problématique donne forme à un discours différent. Pour Patrick, les urbanistes gagneraient à mélanger des savoirs relevant d'espaces vécus avec d'autres provenant de l'espace conçu. Marie se contente quant à elle de revenir sur sa définition du problème, dominé par la question de la dérogation. Du coup, sa vision des urbanistes est celle d'acteurs qui n'accomplissent pas leur rôle parce qu'ils rendent possibles des projets comme celui à auquel elle s'oppose. De nouveau, c'est par rapport à leur vision divergente de la norme que la perception de l'acteur se divise.

La représentation que les deux répondants ont des citoyens ne s'étant pas mobilisés est différente, car ils identifient chacun des acteurs différents comme figure de ce groupe. Pour Patrick, ce sont les bénéficiaires de coops d'habitation qui n'étaient pas pour le projet qui y cadrent, en trouvant certains incohérents. Pour lui, c'est comme si « le dernier entré ferme la porte derrière lui et se fout un peu de la personne qui est de l'autre bord. » Pour Marie, ce groupe d'acteurs comprend virtuellement l'ensemble de la population locale. Elle dit que ces derniers ne la « dérangent pas plus que ça », expliquant qu'il y a une forte population mouvante dans le quartier, des étudiants par exemple. Ce qui la dérange davantage, c'est ceux qui « ont un peu coupé les coins ronds » en votant sur l'esthétique du projet. « Mais, enfin, chacun a son opinion. » (Marie)

Pour Patrick, l'Îlot Irving « est vraiment un cas à part. » Se trouvant sur le continuum de la vision de la norme à la fois dans une perspective du partage, défendant ardemment la mixité sociale, il est aussi très ancré dans celle de la participation, qui correspond pour lui à une définition du quartier idéal. Cet élément trop peu présent dans les initiatives de la Ville est donc pour lui le nœud du problème. Quant à Marie, sa position pourrait presque se résumer à son positionnement dans le continuum. Contrairement à d'autres répondants, notamment ceux de Roc Pointe, sa perception de la problématique est beaucoup moins diluée dans une pluralité de visions. C'est le rapport aux règlements, donc une vision de l'ordre social, qui détermine en majorité l'image qu'elle se fait des différents acteurs.

Roc Pointe: L'environnement comme cause première

Les pouvoirs municipaux sont, chez les citoyens s'étant mobilisés à Roc Pointe, fortement critiqués. Ce qui est commun aux répondants, c'est le sentiment que la Ville n'utilise pas de ses pouvoirs, puisqu'elle est « guidée par le dieu argent », dira Paule. De

plus, les trois répondants déplorent le fait que l'administration actuelle ne connaît pas le terrain, se justifiant par le fait que ce dernier est privé et que les fonctionnaires ne doivent donc pas y mettre les pieds. Claude donne à cet effet l'exemple de l'unique visite de Roc Pointe de l'ancien conseil de la Ville : « ils ont longé Marie-Victorin [en autobus]. Ils n'ont jamais vu le boisé. Tout ce qu'ils ont vu, c'est le boisé à côté [de la route], qui est de la fardoche. » Une autre critique commune des répondants de Roc Pointe est celle concernant le règlement du 10 % qui est, dans la plupart des cas, utilisé pour aller chercher de l'argent. Alors que pour Claude, ce règlement est insuffisant, Charles croit que c'est déjà beaucoup, mais que le problème réside surtout dans le fait qu'il n'est pas appliqué. Paule critique le transfert du secteur de la protection de l'environnement du provincial au municipal, jugeant que cela place les élus en conflit d'intérêts. De plus, elle avance qu'ils n'ont pas le personnel adéquat pour gérer la situation et que les plans qu'ils utilisent ne rendent pas réellement compte du terrain. Claude, de son côté, critique ouvertement le processus de changement de zonage qui précède les études, plaçant les citoyens devant les faits accomplis. Quant à Charles, il considère que souvent le promoteur est plus à plaindre que la Ville. « [Ils] suivent quand même les directives de la Ville. » La représentation de la Ville chez les répondants de Roc Pointe est donc critique, mais non dépourvue de nuance. En fait, un continuum se dessine partant de Claude, qui considère la Ville comme étant « molle » et proposant des actions insuffisantes, jusqu'à Charles, pour qui cette dernière doit trouver la meilleure action dans un amas de contraintes. Paule se situe alors entre les deux, voyant notamment la Ville comme trop facilement manipulable par les promoteurs. Leur discours s'articule autour de la vision de la norme du contrôle sociale compte tenu d'une définition commune du problème considérant prioritairement les questions environnementales. Toutefois, il se profile une distinction quant à leur position générale dans la mesure où leurs expériences personnelles impliquent une approche de la problématique différente.

La question des comités de citoyens trouve à Roc Pointe un tout autre sens que dans les autres cas, parce qu'il n'existe pas de conseil de quartier à Lévis comme c'est le cas à Québec. La représentation des comités est donc construite autour de la seule instance de ce genre qu'ils connaissent : le comité d'urbanistes. Les contestataires se questionnent alors sur la pertinence et l'accessibilité de ce comité alors qu'ils « on a des choses à dire, [alors que] c'est déjà décidé. » (Claude) Paule raconte à ce sujet que quelqu'un qu'elle

connait bien qui « était dans le domaine du paysage, un expert » a demandé à faire partie du comité. « Il a été éconduit, on ne voulait pas [de] son opinion ». Après quoi, elle souligne le fait que le citoyen n'a pas grand pouvoir sur les décisions qui y sont prises. Charles dira à ce sujet que les élus devraient être sur les comités seulement pour « apporter des éclaircissements, des éclairages sur des dossiers, puis les amener au conseil. » Rôle qui contraste avec la situation actuelle où, selon lui, ce serait surtout un groupe d'élus qui « font leur propre recommandation. » Les comités de citoyens sont donc à St-Nicolas des instances souhaitées qui ne sont pas vraiment présentes. La perception de ces derniers s'articule autour du manque de visibilité des considérations des citoyens.

La perception que les contestataires de Roc Pointe ont des promoteurs provient principalement des événements du boisé St-Laurent. Pour Claude, il est « décevant de voir qu'[ils] agissent encore comme ça au 21e siècle, [qu'ils] entre dans un espace, puis qu'ils coupent ». Ce dernier est d'avis que leur but premier est le profit et qu'ils n'ont pas - ou peu - de considération pour les citoyens. Selon lui, ils « veulent faire de l'argent à outrance », donnant l'exemple du promoteur du « déboisé St-Laurent » qui a « un château de 8 millions ». Paule, quant à elle, déplore la difficulté, voire l'impossibilité de les rencontrer. Elle explique cette distance à laquelle se place le promoteur en racontant que lors d'une rencontre, une connaissance qui avait fait circuler une pétition se fait interpeler par le promoteur qui demande : « Où est-ce qu'elle est la christ qui a parti ça? Qu'elle ne vienne pas me trouver parce que je vais lui casser la gueule. » Elle conclut : « Alors, ça c'est un promoteur. » Charles tient à distinguer sa vision, en la nuancant, de celle des deux autres, donnant l'exemple d'un promoteur s'étant fait contraindre par la Ville près de chez lui. Pour lui, il n'est pas anodin de considérer qu'ils n'ont pas une pleine liberté, que leurs choix sont soumis à des contraintes.

À propos des commerçants et gens d'affaires, les trois citoyens de St-Nicolas ont un discours fortement influencé par la dynamique locale. En fait, depuis l'arrivée des supermarchés dans le nouveau St-Nicolas, les commerces de la vieille ville ne cessent de fermer leurs portes. Pour Paule, peu importe l'aménagement de proximité, les gens vont faire leurs courses en auto. Même dans la mesure où l'accroissement de la population conduit à la construction d'un troisième supermarché, Paule ne croit pas que le projet de Roc Pointe serait profitable pour les plus petits commerces. Elle diverge sur ce point de

Charles qui croit que le développement aiderait tout de même ces derniers, compte tenu de sa proximité avec le vieux St-Nicolas. Claude rejoint les positions de Paule et ajoute que « c'est le *Métro* et l'*IGA* qui vont être contents ». Ils font une distinction entre les grandes chaînes de commerces venant de l'extérieur et les plus petits commerces détenus par des résidents locaux. Ce qui pourrait être considéré comme un aspect positif du projet est immédiatement rejeté, car il profiterait à des acteurs qui sont extérieurs au milieu, à l'espace vécu.

Les contestataires de St-Nicolas considèrent que les citoyens ne s'impliquant pas ont peur. Pour eux, c'est parce qu'ils ne veulent pas s'afficher que ces citoyens ne s'impliquent pas. Paule raconte comment le fait d'inscrire leur adresse postale sur des pétitions en rebute plus d'un. Quant à Claude, il raconte l'histoire d'un citoyen ayant refusé de les supporter, même s'il était d'accord, car ça aurait pu nuire à son emploi. Quant à Charles, il croit que c'est normal, car s'impliquer « prend du temps [et] que tu ne veux pas faire couler ton voisin. » Par cette expression, il entend qu'ils ne veulent nuire à personne, et préfèrent rester dans la non-action. Claude ajoute sur ces derniers qu'ils « [ne] sont même pas intéressés à étudier la chose. »

La représentation de la Ville et des promoteurs est à nouveau articulée autour de leur vision dominante de la norme, soit celle du contrôle social. Par contre, la notion de continuum et non pas de vision refermée sur elles-mêmes trouve tout son sens à Roc Pointe. Le chapitre précédent fut l'occasion de voir comment la définition du problème est basée sur des considérations environnementales auxquelles des critiques en rapport à l'usage des règlements, l'organisation du territoire et la participation sont liées. Le présent chapitre rend quant à lui compte de comment cette pluralité de critiques transparait dans la perception des acteurs. Ainsi, c'est de nouveau les considérations environnementales qui priment. L'image de la Ville, lointaine, enfermée dans une représentation de l'espace conçu et celle des promoteurs comme destructeurs de zones forestières fait écho à la problématisation première. Par contre, les autres acteurs sont représentés d'une manière qui exprime des considérations plus larges, touchant notamment la question de la participation avec le problème soulevé des comités d'urbanistes. Roc Pointe est donc le parfait exemple de la tendance qu'ont les mobilisations à s'articuler autour d'un enjeu précis et dont il est la cause première. Mais il est aussi l'occasion de voir à quel point il est erroné de restreindre à cet élément

déclencheur toute la complexité de la mobilisation. En fait, la mobilisation entraîne une réflexion des citoyens qui permet de soulever une pluralité d'éléments à la fois rattachés à la problématique première et différents de cette dernière. Les revendications peuvent alors paraître multiples et atomisées, mais elles orbitent tout de même autour de l'enjeu initial. C'est par le truchement d'une première problématique et des réflexions qui en résultent que la population apparaît développer des sensibilités permettant la prise en compte des problématiques secondes, complexifiant un même mouvement l'opposition.

Grands domaines de Sillery : Pont entre espace vécu et conçu

Les répondants affectés au cas des Grands domaines de Sillery se définissent par leur auto-inscription dans un discours dont la portée ne se limite pas au contexte physique propre à leur mobilisation. L'expérience du processus de mobilisation entourant les Grands domaines est, pour ces personnes, l'occasion de l'amorce d'une réflexion par rapport aux normes établies. Le résultat de ce travail intellectuel, fruit de la collaboration d'une communauté serrée et disposant de ressources et d'expertises, est alors interprété comme transposable au reste de la société. De manière générale les répondants de Sillery dirigent leur attention vers la cohésion d'ensemble de la société. Le cas qui les préoccupe, bien qu'attaché à leur espace vécu, leur apparaît comme une manifestation concrète et envahissante d'un problème social plus profond. L'interprétation de leur rôle s'apparente donc à celui d'une vigile citoyenne dont la principale fonction est d'assurer la garde d'une conception de l'espace et d'alerter la population des projets qui pourraient l'altérer. Cet esprit de mobilisation et de vigilance constante marque grandement la perception qu'ont les répondants des acteurs en présence autour des projets de densification. En effet, le prolongement de la mobilisation apparaît conduire à un renforcement de l'esprit communautaire chez les répondants. Ce phénomène de renforcement, additionné du rapport d'altérité entre les contestataires et les instances qui appuient la réalisation du projet contesté, tend à brouiller la distinction entre la vie privée et les périodes de mobilisation. Les rapports de confiance et de méfiance qui animent la mobilisation semblent plus intenses et intégrants dans les réseaux de mobilisation de Sillery, avec pour conséquence une relation très différente avec les acteurs situés collectivement comme faisant partie ou non du réseau.

Suivant le développement du questionnaire, les répondants devaient d'abord manifester leurs positions à l'endroit des pouvoirs municipaux. D'entrée de jeu, Sylvie les conçoit comme les tenants d'un rôle primordial dans la planification et la gestion des projets de densification. Pour elle « [ce sont] les pouvoirs municipaux qui devraient avoir la vision [et c'est] eux qui devraient mettre les balises ». L'idée est appuyée par Richard et Caroline. Cette dernière définira la Ville « comme les premiers [et] les derniers acteurs ». Sylvie souligne également son intérêt par rapport aux approches observées dans d'autres villes, notant qu'« Ottawa, par exemple, s'est imposé d'avoir au moins 12 % de son territoire urbanisé sous forme de milieu naturel, Montréal c'est 8 %, Vancouver est à 11 % ». Les pouvoirs municipaux apparaissent donc clairement, et ce pour chacun des répondants, comme le centre névralgique d'une réflexion quant à la planification urbaine et à la préservation de milieux naturels en particulier. En tant qu'instance supérieure, il en serait donc de leur devoir de prendre en main directement, via l'établissement de cadres et de normes, le développement des projets. Cela afin de servir de point de référence pour tous les autres acteurs orbitant autour de la question de la densification.

Par rapport aux coalitions et comités de quartier, Richard déplore la consultation trop tardive des citoyens. En se demandant « pourquoi on a toujours besoin d'arriver là. Pourquoi [ne peut-on] pas proposer d'impliquer les citoyens? », Richard critique la manière dont l'articulation du développement des projets de densification pose le citoyen devant le fait établi. Ce questionnement relevant de la vision de la norme de la participation est supporté par Sylvie et Caroline qui développent également sur le sujet. En effet, Sylvie souhaiterait que les comités de quartier soient « beaucoup plus équipés et supportés de façon monétaire par la Ville » suggérant, par le fait même, de leur donner les moyens de maintenir un niveau d'organisation supérieur. De son côté, Caroline conceptualise l'idéal des comités de quartier selon le modèle initial de Jean-Paul L'Allier. Cette version « diluée au fil des pouvoirs politiques » leur accordait un pouvoir décisionnel plus proéminent. Caroline estime l'altération de cette approche regrettable et souhaiterait y revenir. Il ressort de la mise en commun des discours, une conception du comité de quartier qui, quoique considérée dans son indépendance, s'inscrit comme un prolongement des instances municipales vers l'espace vécu des répondants. Le travail commun des comités de quartier et des pouvoirs municipaux est généralement souhaité

dans la mesure où il permet non seulement une vigilance accrue, mais aussi une mise en commun des expertises relatives aux conceptions de l'espace propres à chaque acteur.

Une discussion par rapport aux promoteurs est l'occasion pour Richard de réitérer le rôle de la Ville comme responsable de fixer des balises dans le cadre desquelles l'opération du promoteur doit être restreinte. Pour lui, « c'est la Ville qui doit dire : tu dépasses la limite ». Sylvie se montre très en accord avec cette dernière intervention puisque, selon elle, le promoteur n'« est là [que] pour faire le maximum d'argent ». Selon les répondants, cet intérêt pour l'enrichissement personnel supprime nécessairement toutes considérations par rapport à un plein épanouissement de la vie de quartier. Caroline sera très claire là-dessus, disant que le promoteur ne se soucie « pas [de] protéger une ville ». Caroline critique également la relation étroite entre les urbanistes et le promoteur, jugeant que le développeur a plus de place dans le cabinet de l'urbaniste que les citoyens. Pour elle « c'est normal qu'ils développent des liens de travail, parce que c'est leur interlocuteur au sein de la Ville, mais [pas] de là à passer à l'amitié reconfortante ». Elle estime ce phénomène comme une représentation caractéristique et légitime des relations entre ces deux types d'acteurs. De plus, il s'agirait également d'un fait signifiant en ce qui a trait à la compréhension des dynamiques entourant les rapports entre citoyens et promoteurs. « Ça veut tout dire, le promoteur ne garde pas juste sa place en attendant [les] instructions de la Ville ». Le promoteur est donc appréhendé comme un indicateur de transformations importantes indiscipliné et distant. Son champ d'action est vaste et le réseautage dont il bénéficie, couplé aux étroites relations de travail avec la Ville soulignées par Caroline, justifierait une certaine méfiance des citoyens à l'endroit de ce type d'acteur. De plus, comme le promoteur est envisagé par les répondants dans sa distance et son manque de considération pour les besoins réels du quartier, le rôle modérateur conjoint de la Ville et des comités n'en est que plus affirmé et essentiel.

La question des commerçants permettra à Caroline de critiquer le développement non balisé du boulevard Laurier où la limite entre zone commerciale et zone résidentielle n'est pas posée. Elle reproche le manque de « prise en charge de la Ville » et souhaite la voir dire « OK, le commerce va s'arrêter là, à cet endroit-là, ça finit. Et là c'est des personnes qui vont vivre. Parce que la ville c'est les personnes d'abord. » Ce développement induit ce qu'elle nomme la « déconstruction commerciale » au sein des

secteurs comme celui de l'avenue Maguire. Pour sa part, Richard relève également le manque de vision d'ensemble en insistant sur la surabondance des commerces de restauration. « Après ça, ils ont de la misère à rester ouverts. Ben oui! » Il ajoute que la difficulté qu'ont les commerces à survivre semble venir de la reproduction d'une formule surexploitée et désuète. En ce qui concerne Sylvie, elle regrette la formation des « power center » qu'elle accuse de contribuer à la destruction des artères commerciales moins centralisées. Pour elle, les petits commerces locaux sont essentiels à la bonne santé d'un quartier et des efforts devraient être déployés afin de contribuer à leur survie et leur prospérité. La perception des commerçants apparaît donc, comme à Roc Pointe, marqué par l'opposition entre les grands centres commerciaux et les plus petits commerces locaux. Ces derniers ont la faveur des répondants compte tenu de leurs apports tant au niveau de la qualité de vie qu'à l'organisation du quartier par l'accès à des services de proximité. De plus, les petits commerces sont inclus dans une perception de l'espace vécu, s'opposant, par le fait même, aux « power center » qui s'intègrent plutôt dans une perception de l'espace conçu et étrangère à la dynamique du quartier.

En abordant la question des urbanistes, Richard souligne un climat intellectuel au sein de la discipline qu'il estime de vieille école. À ce propos, il estime avoir « l'impression que les cohortes, qui sont maintenant en poste depuis 15 ans ou plus, [sont] toutes formées par le même moule [et] manquent de créativité et de solutions modernes ». Sylvie estime également que beaucoup d'urbanistes persistent encore dans un schème de pensée qui n'est plus d'actualité. Elle fonde, comme Richard, des espoirs en la jeunesse pour une ville humaine malgré le fait que, par des contradictions entre buts et méthodes, la Ville elle-même pose de véritables barrières : « ils sont comme pris entre l'écorce et l'arbre ». Sylvie envisage donc le véritable défi des nouvelles cohortes comme la conciliation du politique et des citoyens. Les urbanistes devront être « autant à l'écoute des citoyens qu'à l'écoute du politique, sans être dominés par le politique ». Pour sa part, Caroline critique la composition élitiste des comités d'urbanismes. Pour elle, la question reste entière : « qui représente les citoyens au sein de leurs comités d'urbanisme? » Elle s'estime dépassée par ce phénomène d'exclusion alors que « la loi est claire là-dessus, les citoyens doivent être représentés au sein du comité d'urbanisme ». Selon elle, non seulement les procédures de sélection devraient-elles être clarifiées, mais l'opinion des citoyens devrait être priorisée. Comme elle le dit elle-même : « je pense qu'il faudrait

faire un appel au public d'abord [afin de déterminer] comment ils veulent le composer [le comité d'urbanisme] ». La mise en commun des interventions montre à nouveau, notamment chez Caroline, la présence d'une conception idéale du rôle des citoyens et des comités. L'urbaniste est donc conçu par le groupe comme un expert passif qui servirait à titre consultatif. Compte tenu de l'importance attribuée à la neutralité de cette instance, toutes les relations de proximité que l'urbaniste pourrait entretenir avec des décideurs directement impliqués dans la réalisation d'un projet immobilier font donc l'objet d'une forte critique de la part des contestataires.

Les différents acteurs en lien avec la dynamique de tout projet d'aménagement urbain sont, à Sillery, perçus à travers la vision de la norme de la participation. Autant le chapitre précédent fut l'occasion de démontrer une problématisation atomisée, comprenant des critiques réparties dans les différentes visions de la norme, autant la représentation des différents acteurs est principalement articulée autour de la norme de la participation. Ainsi, la critique faite à la Ville et aux promoteurs est celle d'acteurs lointains qui devraient prendre davantage en considération les points de vue de l'espace vécu, soit ceux des citoyens et des commerçants locaux. C'est dans le même sens qu'ils perçoivent que les comités de citoyens devraient davantage être une extension des pouvoirs municipaux dans l'espace vécu des répondants. Les urbanistes se retrouvent tout aussi lointains des citoyens que les autres acteurs de l'espace conçu. Tout s'articule alors dans cette apposition conçu-vécu de l'espace dont les experts devraient, selon les répondants de Sillery, se rapprocher et être davantage en discussion. Bref, davantage dans une approche de la participation.

Nodélo : Entre polarisation et réunion

Dans le cas du projet Nodélo, les participants que nous avons rejoints recherchent un compromis entre les différents acteurs impliqués dans la densification. Cette ambition a pour effet l'établissement d'une relation avec les acteurs partagée et relativement élevée en abstraction dans le jugement posé sur l'espace. La manifestation concrète de cette particularité se précise dans la lecture de la situation par les participants qui s'imposent un détachement personnel envers les différentes instances affectées par le déroulement des événements. Ce type de participant vise une lecture objective des événements et transpose ce même cadre d'interprétation dans la présentation des acteurs. De manière

générale, il apparaît que ces personnes qui participent toujours à la mobilisation filtrent ce qui s’y déroule afin de construire plus personnellement que collectivement leurs positions par rapport au projet. Toutefois, ces positions sont marquées par un souci de nuance combiné à une tendance à structurer ces jugements en se référant à des codes, des normes, des études et des avis d’experts. L’influence de ces références extérieures participe d’une distanciation envers les acteurs et induit la formation d’un discours large et parfois décontextualisé. L’idéal de ce type de personne n’est alors pas fixé en fonction de l’espace vécu et dans l’optique de sa seule amélioration, mais plutôt dans le cadre d’une conception générale et applicable à la densification en tout lieu semblable.

Compte tenu de l’ordre imposé par le questionnaire, c’est d’abord par rapport aux pouvoirs municipaux que les répondantes se sont exprimées. Elles s’entendent quant à la trop grande préoccupation de la Ville pour la question économique. Maude sera claire sur ce point, estimant que « [l’arrondissement de] Charlesbourg a une mentalité économique, si [nous] n’avions pas été là pour militer pour le domaine de la rivière des roches, [il] aurait probablement [fini en] beau désert. » Ghislaine, sans faire directement référence à une expérience particulière, soutient cette même idée en insistant sur le fait que la Ville « ce n’est pas juste les taxes là, ce n’est pas juste le revenu qu’il faut regarder ». Il apparaît évident pour Ghislaine que l’aspect économique devrait être délaissé pour des préoccupations d’ordre plus cohésives et favorables à l’épanouissement de chacun : « leur rôle c’est d’assurer [le] bon développement de la ville, bien entendu, mais aussi de voir au bien-être de tout le monde ». Sans s’épancher en détail, le discours de Maude s’accorde également avec celui de Ghislaine sur ce point. Elle ajoute toutefois qu’elle souhaiterait voir « tous les intervenants [travailler] ensemble » vers l’amélioration du quartier. Pour les répondantes, la Ville doit donc tenir le rôle essentiel de médiatrice entre les différentes instances, cela afin de coordonner leurs actions vers le bien commun. Les prescriptions de Ghislaine restent d’ailleurs larges dans la mesure où il s’agit de se conformer à un développement urbain suivant le modèle de l’île, c’est-à-dire une densité plus faible à mesure qu’on s’éloigne des centres urbains. Elle priorise aussi l’harmonisation et le confort des habitants. L’approche objective des répondantes transparaît ici clairement dans la mesure où la Ville est interprétée comme un instrument de planification, de gestion et de cohésion générale. Sa capacité d’action n’est pas conçue précisément à partir du cas qui les concerne, mais plutôt dans le cadre d’une logique universelle.

Finalement, il apparaît essentiel pour les deux répondantes que la Ville fixe des règles claires et précises afin de diriger le promoteur.

Dans un deuxième temps, par rapport aux comités et conseils de citoyens, les deux répondantes apparaissent diverger sensiblement. En effet, alors que Ghislaine restreint leur rôle à une fonction strictement consultative, expliquant qu'elle ne « voudrait pas que [les conseils] de quartier [aient] un pouvoir décisionnel » compte tenu du fait qu'ils « [n'ont] pas ces compétences-là », Maude estime que ces regroupements devraient bénéficier d'une écoute largement plus attentive de la part des instances municipales et des promoteurs. Elle explique notamment que « si on implique les citoyens en partant, [il y a] plus de chance que ça se passe bien et que ça reflète les besoins du coin ». De plus, Maude, contrairement à Ghislaine, estime que les comités détiennent déjà un certain pouvoir, mais qu'il est en relation étroite avec le niveau de participation de la population. Bien que l'on observe un certain attachement pour la mobilisation chez Maude, le rôle des comités de citoyen reste principalement interprété dans un cadre plus large que le contexte particulier de leur mobilisation par les deux femmes. Malgré leur légère divergence de points de vue, les répondantes s'accordent sur la nécessité d'une vigilance de la part des comités. Ghislaine dira à ce propos qu'ils doivent veiller à « lever le drapeau et [...] dire : Oh, oh ! Regarde [...] la voici notre réalité. »

Comme brièvement mentionnées plus haut, Ghislaine et Maude accordent une grande importance à l'encadrement du promoteur par la Ville via l'établissement de règles fixes. Pour Ghislaine, « les promoteurs devraient s'organiser pour faire des projets, avec les réglementations de la ville telle qu'elles sont. Point à la ligne. » Cette position diverge du discours plus teinté de méfiance de Maude puisque celle-ci estime qu'« ils devraient être encadrés beaucoup plus sérieusement parce qu'un promoteur va exploiter tous les règlements au maximum [afin d'] aller chercher chaque cenne possible ». Aucune des deux femmes ne semble considérer ici le promoteur comme un interlocuteur avec qui il faudrait négocier directement. Celui-ci s'inscrit plutôt dans une conception élargie de la Ville dans la mesure où chacun de ses projets doit être systématiquement limité par cette instance supérieure. Le promoteur est alors l'occasion d'un tremplin vers un élargissement du rôle de la Ville puisque conçu comme une extension privé des pouvoirs municipaux.

Par rapport aux commerçants, Ghislaine et Maude s'entendent sur le fait qu'au même titre que les citoyens, ils ont pour tâche de s'assurer que les projections en matière de densification proposées par la Ville et ses partenaires leur soient convenables. Alors que Ghislaine insiste sur la nécessité d'une certaine vigilance de leur part quant à l'importation de concurrence, Maude explique qu'eux seuls « savent ce qui est payant, ce qui vaut la peine, de quel genre de locaux ils ont besoin pour [installer] des garages, des hôpitaux, des cliniques, des pharmacies [ou] des *Tim Horton* ». Les répondantes conçoivent donc les commerçants comme des experts de planification urbaine respectant une logique commerciale. De nouveau, une dichotomie apparaît entre les acteurs dans l'espace vécu, commerçants et citoyens, et ceux dans l'espace conçu, la Ville et les promoteurs. Les commerçants sont alors des experts qui se devraient d'être davantage consultés, mais dans une logique qui diffère de celle des citoyens.

Les deux répondantes développent ensuite au sujet des urbanistes. Ainsi, leur rôle s'entrecoupe avec celui de la Ville dans la mesure où la discipline est envisagée comme un prolongement technique de l'institution municipale. Le rôle des urbanistes, comme dans le cas de la Ville, consiste donc à assurer l'harmonisation avec le milieu des développements urbains. Par ailleurs, l'harmonisation ne concerne pas uniquement la dimension architecturale des projets puisque, pour Maude l'urbaniste se doit de « tenir compte de tous les enjeux. Les enjeux sociaux, économiques [et] durables ». Cela est également le cas pour Ghislaine puisque, comme elle le dit elle-même « la tâche d'un urbaniste c'est de s'assurer de l'harmonisation [et] du développement immobilier dans une section de la ville [...] dans une région donnée ». Toutefois, Maude critiquera la circulation d'une pensée « très vieille école [dans] la ville de Québec ». Pour elle, il s'agit d'un phénomène inexplicable compte tenu de l'exposition régulière des urbanistes aux courants d'aménagements urbains les plus progressistes via une pluralité de conférences. La conception construite par les répondantes au sujet des urbanistes orbite autour du rapprochement entre les fonctions de la discipline et celles de la Ville. Comme pour le promoteur, l'urbaniste est conçu comme une extension de la Ville et devrait se plier à un certain nombre de règles et de normes déterminées par cette instance.

Finalement, les répondantes concluent en abordant le sujet des citoyens de leur entourage n'ayant pas participé publiquement à la mobilisation. Selon Ghislaine, le gros du problème relève d'une conception fautive des dynamiques de mobilisation et de leur

pertinence dans le cadre d'un changement concret. Pour Ghislaine, « ce n'est pas une perte de temps. Si on dit toujours que c'est une perte de temps, rien ne va changer ». De plus, elle estime que par la manifestation de ses positions, on introduit une idée « qui va faire du chemin » entre les réflexions des acteurs. De son côté, Maude insiste plutôt sur le droit à l'abstention des citoyens, estimant qu'il s'agit là de leur « prérogative ».

Elle complète en ajoutant qu'il lui apparaîtrait pertinent de mettre en place un système facilitant l'expression pour les personnes dont la mobilité est plus réduite. Bien que les deux femmes abordent la participation citoyenne de manière sensiblement différente, leur approche respecte toujours une certaine distanciation par rapport aux acteurs. En effet, leurs prescriptions sont une nouvelle fois aisément transposables à tout autre cas de densification. Même l'interprétation de Maude, dont la situation familiale induit la prise en considération de la mobilité des jeunes familles, dépasse le cadre de l'espace vécu. C'est d'ailleurs par ce positionnement dans une vision de la norme organique, insistant sur l'importance de l'organisation fonctionnelle du territoire, que Maude et Ghislaine se distancient le plus des autres contestataires. La description des rôles des différents acteurs fut l'occasion pour elles d'amener des considérations se trouvant à plusieurs niveaux sur le continuum des visions de la norme, mais l'articulation première reste la même que celle de la mise en récit. Cette conception s'expliquant par la mise à distance que les deux répondantes exercent dans leurs jugements sur l'aménagement urbain. Elles tiennent à objectiver le problème d'une manière qui les distancie des considérations de citoyens qui mêlent au jugement technique des revendications au nom de l'égalité des citoyens, de leurs valeurs et de la démocratie.

Acteurs et rapport d'espace

Tout comme dans le chapitre précédent, deux dynamiques traversent les résultats qui ont été analysés dans celui-ci. La première est de nouveau celle de la perception de ce qui fait problème. Ces cinq visions de la norme permettent de positionner sur un continuum ce qui articule le discours des répondants. Nous avons exploré dans le chapitre 5 la manière dont ces visions participaient au façonnement du discours des acteurs. Le chapitre 6 a permis de pousser plus loin la comparaison de cette mise en discours en voyant comment les répondants positionnent les différents acteurs liés à la densification. Ainsi, la primauté de la problématique est ce qui sert de fil rouge dans les représentations

des différents acteurs. Une vision systémique comme celle des commerçants perçoit le rôle des différents acteurs différemment d'une seconde plus ancrée dans des considérations d'abord environnementales.

La seconde dynamique qui traverse le chapitre était également présente dans le chapitre 5, mais se manifeste plus significativement dans la perception des acteurs. Cette dynamique est celle du rapport à l'espace. Ainsi, le présent chapitre fut l'occasion de dégager, chez les contestataires, une dichotomisation des acteurs par leur distribution entre une appartenance à l'espace vécu (citoyens et commerçants locaux) et une appartenance à l'espace conçu (Ville, promoteurs et urbanistes). De plus, pour certains répondants comme Patrick, les urbanistes et promoteurs devraient être à la fois dans les deux espaces. La friction entre les types de considération de l'espace ressort comme l'épicentre du clivage entre les acteurs et de leur problème de compréhension mutuelle. Finalement, le rapport à l'espace et la perception de la problématique sont intimement liés, de sorte qu'il n'est pas réellement possible de les détacher. La combinaison de ces deux dynamiques apparaît donc être constitutive de la distance entre les différents acteurs.

Conclusion

Cette recherche avait pour but la compréhension des représentations sociales de la densification immobilière chez les acteurs s'étant mobilisés contre divers projets sur le territoire de la CMQ, ainsi que chez des commerçants concernés par les mêmes projets contestés. Les projets immobiliers visant l'augmentation de la densité en zone urbaine et périurbaine ont, à maintes reprises, provoqué la formation de mobilisations contestatrices par des citoyens résidant à proximité des sites convoités. Une revue de presse a permis de répertorier l'ensemble des cas qui auraient pu être étudiés dans un contexte à la fois global et particulier. C'est en s'appuyant sur cette première exploration qu'une grille d'analyse de contenu, un schéma d'entretien et un questionnaire ont été construits. De plus, cette revue de presse a permis de rendre compte des divergences et des ressemblances entre les différents cas. Enfin, elle nous a éclairés sur les motifs et les raisons des citoyens se mobilisant contre certains projets de densification. Cette enquête s'est ensuite penchée sur quatre cas de projets contestés : Roc Pointe à St-Nicolas ; l'Îlot Irving dans le quartier St-Jean-Baptiste ; Nodélo dans le quartier Notre-Dame des Laurentides à Charlesbourg ; et les Grands-Domains de Sillery dans l'arrondissement historique de Sillery.

Notre question de recherche consistant, dans un premier temps, à identifier les acteurs mobilisés contre un projet de densification immobilière, il nous a paru intéressant de dresser un profil des participants. D'abord, en ce qui a trait à leur statut économique, ces derniers se déclarent soit retraités, soit salariés. Dans le cas des salariés, ceux-ci se disent bien établis dans leur emploi, ce qui leur laisse davantage de temps en dehors de celui-ci. De plus, en excluant Richard (Sillery) et Maude (Nodélo), les répondants n'avaient pas d'enfants à la maison. Cet élément du profil influence la construction du discours des participants dans la mesure où ses derniers, conscients des contraintes physiques limitant la participation des jeunes familles, se conçoivent comme les représentants de leurs intérêts communs. Finalement, hormis une participante, tous ont, au moins, un diplôme universitaire.

Retour sur les hypothèses de recherche

Notre première hypothèse proposait que certains contestataires se mobilisent contre l'idée même de la densification. Identifiés comme ceux ayant un discours de « pas dans ma cour », nous n'en avons rencontré aucun durant notre recherche. Nous ne pouvons pas conclure qu'ils sont inexistantes pour autant. Au contraire, nous pensons surtout que ce type de personnes est moins mobilisé et donc moins porté à participer à une enquête comme la nôtre et à la construction d'une lecture de la situation dépassant le refus intéressé ou l'indifférence devant des projets qui suscitent la controverse.

Notre seconde hypothèse supposait que les divergences d'intérêt entre les contestataires et les promoteurs étaient le cœur du problème. Or, ce que l'étude nous révèle, c'est que le conflit réside davantage dans les perceptions du problème, plutôt que dans les effets sensibles de son éventuelle réalisation. Par exemple, les contestataires de Roc Pointe fondent principalement leur perception du problème sur un discours idéologique qui priorise la défense de l'environnement, alors que ceux de l'Îlot Irving se penchent plutôt sur des considérations d'ordre réglementaire, le manque de législation faisant problème. Ces différentes visions intimement liées au contexte représentent ainsi un premier obstacle à la compréhension mutuelle des divers acteurs impliqués dans un projet d'aménagement urbain. Bien que les éclaircissements relatifs à cette hypothèse permettent une meilleure compréhension des conflits, ils ne permettent pas d'expliquer pleinement la dynamique entre les divers acteurs.

C'est en joignant la deuxième hypothèse à la troisième qu'apparaît plus clairement l'articulation des dynamiques de mobilisation. Cette dernière hypothèse supposait que les contestataires ressentaient, à l'égard de la Ville et des promoteurs, un sentiment d'ingérence, car ces derniers imposaient une conception de l'espace à aménager brimant l'espace vécu des citoyens. C'est alors le manque de considération ressenti par des citoyens dans le processus d'aménagement urbain qui posait problème. Cette hypothèse, en plus de se confirmer, a soulevé de nouvelles énigmes. L'analyse de la représentation des différents acteurs dans le discours des participants à l'enquête a permis de situer ceux-ci soit dans une perception de l'espace comme conçu ou dans une autre où l'espace est vécu, des notions que nous avons définies dans notre cadre théorique. Alors que les commerçants locaux et les citoyens sont perçus comme des acteurs experts de leur milieu

et dont l'avis est trop souvent négligé dans le processus d'aménagement urbain, les promoteurs, les urbanistes et les représentants de la Ville sont, à l'inverse, représentés comme plus distants de la réalité des quartiers. Ces derniers se tiendraient dans une conception de l'espace rationalisé, conçu à partir de plans et de cartes qui ne considèrent pas nécessairement ce qui est reconnu comme important pour les résidents qui s'y opposent. Cette distinction posée entre les types de rapport à l'espace pointe un clivage entre les discours des acteurs au cœur de leurs problèmes de compréhension mutuelle.

Les dynamiques que supposent nos hypothèses sont bien présentes, mais la réalité va au-delà d'un rapport de force entre les contestataires, d'une part, puis la Ville et les promoteurs, d'autre part. Il est important de prendre en considération que des contestataires peuvent avoir une vision différente du problème de la densification immobilière, mais leur rapport à l'espace commun les placera tout de même côte à côte. Les relations particulières entre les différents acteurs entourant la densification immobilière s'articulent donc autour de leur rapport à l'espace, ainsi que des visions de la norme à partir desquelles ils composent leur interprétation de la problématique.

Regard nouveau sur la question de recherche

La résistance à des projets d'aménagement urbain est souvent résumée à l'expression du « pas dans ma cour ». Confinant la complexité des mobilisations dans le cadre d'un discours réactionnaire, cette expression explique la contestation par un dérangement du quotidien. Or, l'analyse des mises en discours des contestataires nous a permis de dépasser le cadre d'une opposition présumée égoïste pour, en contrepartie, constater une élévation altruisme des considérations. Ainsi, l'opposition peut s'articuler autour de considérations environnementales, ou autour de considérations citoyennes. Bien que les deux formes soient représentées au sein des divers cas, l'une est toujours dominante par rapport à l'autre. Chacune de ces deux élévations peut soit s'inscrire dans une conception davantage communautaire, ou s'élever davantage vers une conception sociétale. Par exemple, chez des répondants contre le projet de l'îlot Irving, les considérations s'articulaient autour de l'idée du bien-vivre ensemble dans le même quartier. Ce type de considérations peut également s'élever davantage. Dans le cas de Nodélo, elles dépassent les frontières du quartier pour se convertir en un discours global, parfois élevé à une échelle planétaire. Pour ce qui est de l'élévation d'ordre environnementale, elle est au

niveau communautaire propre à un élément précis du territoire visé, telle qu'une zone humide ou un cours d'eau, alors qu'elle atteint, au niveau sociétal, des considérations plus larges, comme à Sillery, où les Grands domaines sont vus comme « les poumons de Québec » (Caroline). Le discours des contestataires oscille à l'intérieur d'un spectre où l'injuste milieu est tenu par le discours égoïste du « pas dans ma cour. » Aucun des citoyens rencontrés ne se situait dans cette position décriée, les discours de chacun s'élevant à des considérations plus écologique ou civique sur le spectre des valeurs fondant en légitimité leurs propositions.

Enfin, les entretiens avec les commerçants avaient pour objectif de rendre compte de la perception d'un acteur plus neutre et davantage détaché du projet controversé que les contestataires mobilisés. Les rencontres avec les trois (3) commerçants ont été l'occasion de réitérer que personne n'est absolument neutre, et que le discours des répondants est généralement articulé sur des intérêts bien précis. Étant donné que les projets étaient perçus bénéfiques pour les intérêts des commerces, les propriétaires de ces derniers avaient une perception négative des contestataires, tout en exprimant leur idéal pour la densification de leur espace d'affaires.

Nous avons aussi vu comment l'espace et le contexte influencent les mobilisations dans leur déroulement, leur raison d'être et la manière dont elles sont perçues. En banlieue, le mouvement contestataire est surtout senti comme une lutte contre l'étalement urbain, ce dernier ayant pour conséquence la destruction des surfaces boisées. Si la densification immobilière se fait sans dommage pour l'environnement, notamment à St-Nicolas où les nouveaux blocs sont multiples, elle rencontre peu de résistance. À l'inverse, ceux qui manifestent dans les zones urbaines revendiquent un développement prenant en compte l'esprit du quartier. Cela implique une conscience et un respect de la présence d'instances citoyennes et de réseaux historiquement ancrés. Une opposition claire apparaît entre les cas urbains ou plus centraux (Grand-Domaine et Îlot Irving) et périurbains (Nodélo et Roc Pointe). Dans les premiers, des instances représentatives sont déjà présentes et vigilantes, ce qui n'existe que peu ou pas dans le périurbain. À St-Nicolas, il n'existe ni de conseil de citoyens, ni d'organisme représentant les intérêts des citoyens. Du côté de Notre-Dame-des-Laurentides, il existe, certes, un conseil de quartier, mais ce dernier souffrait de l'absence du conseiller municipal avant les élections

municipales de 2014. Les réseaux citoyens bien organisés, comme ceux que l'on retrouve dans les zones centrales et plus anciennes, sont plus aptes à négocier avec leur conseil municipal. La stabilité et l'expérience des instances représentatives expliquent ainsi la fréquence des luttes dans St-Jean Baptiste et à Sillery. À l'inverse, l'organisation d'une mobilisation est plus atomisée à St-Nicolas et à Charlesbourg.

Recommandations

Notre étude fut l'occasion de démontrer la complexité des mobilisations citoyenne s'opposant à un projet de densification immobilière. Ces dernières apparaissent d'autant plus riches qu'une élévation en abstraction se dégage du discours des répondants, de sorte que leur contestation s'inscrit dans des considérations plus larges et développées. De plus, notre étude dégage également la tendance qu'ont les regroupements de contestataires à articuler l'organisation de leur mobilisation en fonction du rapport particulier entretenu avec l'espace. Ces éléments pris en compte, deux recommandations relativement liées l'une à l'autre nous apparaissent incontournables afin de favoriser la compréhension mutuelle des acteurs.

La grande majorité des contestataires intègrent dans leur discours des revendications relatives à la participation citoyenne. En effet, les répondants ont une conception des citoyens comme experts de leur milieu et font appel à davantage prendre en considération leurs prescriptions en ce qui a trait au projet. L'importance accordée à l'avis des citoyens nous porte à croire qu'une plus grande intégration des citoyens dans la planification d'un projet immobilier favoriserait la réalisation de ce dernier. Les instances travaillant à la concrétisation de projets de densification ont donc tout intérêt à prendre des mesures afin de garantir une meilleure représentativité des acteurs et favoriser l'échange entre promoteurs et citoyens.

Les différents précédents historiques constatés dans les milieux urbains et périurbains influencent grandement l'organisation des mobilisations. Ainsi, alors que les mobilisations menées dans les centres urbains profitent d'un passé plus fourni en expériences de contestation, favorisant la formation des mobilisations sur la base d'un réseautage existant plus serré, les banlieusards mobilisés se retrouvent, plus souvent qu'autrement, forcés de construire leur réseautage à partir de rien. Considérant les différences fondamentales entre les dynamiques propres à chacun des contextes, la Ville

devrait envisager d'adapter son approche en fonction du milieu dans lequel vivent les citoyens. Les instances responsables de la réalisation d'un projet de densification auraient avantage à échanger avec les structures de représentation existantes et agissantes dont les réseaux réagiront à tous les projets. À l'inverse, comme ces structures ne sont que peu ou pas présentes en banlieues plus récentes, il serait judicieux de la part de la Ville de favoriser la formation de ce type d'instances ou de structures de consultation.

Bibliographie

Livre d'auteur ou collectif

ABRIC, Jean-Claude

1994 *Pratique sociales et Représentations*, Paris, Presse Universitaire de France.

DUMONT, Fernand

1994 « Approche des problèmes sociaux » dans DUMONT (dir.) *Traité des problèmes sociaux*, p.1-22, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

FONTAN, Jean-Marc, Pierre HAMEL et Richard MORIN

2012 *Ville et conflit : Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LEFEBVRE, Henri

1986 *La production de l'espace*, Paris, Édition Anthropos.

MOSCOVICI, Serge

1992 *Dissensions et consensus*, Paris, Presse Universitaire de France.

NEVEU, Érik

2005 *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Édition la Découverte.

Articles

Marry SOLÈNE

2009 *Densité urbaine et qualité de vie : En quoi la compréhension des représentations de la densité urbaine est-elle prépondérante dans l'analyse et la conception de formes urbaines propices à une certaine qualité de vie?* Prix Étudiant Epe-Metro 2009.

Document consulté sur Internet

CMQ (Communauté métropolitaine de Québec)

2012 Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

[<http://www.cmquebec.qc.ca>] (15 septembre).

2010 Bâtir 2031 : Forum métropolitain des Élus(es).

[<http://www.cmquebec.qc.ca/centre-documentation/doc-amenagement.html>].

2006 État de situation : Schéma d'aménagement. Chapitre 2. Le Contexte général.

[http://www.cmquebec.qc.ca/documents/publication/etat_situation_2006/chapitre_2.pdf].

Conseil de développement du Grand Lyon

2011 Pour une approche citoyenne de la densité urbaine

[<http://www.grandlyon.com/>].

TNS Sofres

2007 Les Français et leur habitat : Perception de la densité et des formes d'habitat

[<http://www.tns-sofres.com/>](17 septembre).

IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France)

2005 Appréhender la densité 2. Les indicateurs de densité, n 383.

[<http://www.iau-idf.fr/>](15 septembre).

MAMROT (Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire).

2012 Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme

[<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/>].

MDDEFP (Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parc)

2013 Inventaire Québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990.

[<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>].

STATISTIQUE CANADA

2013 L'étalement urbain et sa relation avec le transport actif, l'activité physique et l'obésité chez les jeunes au Canada, par Laura Seliske, William Pickett et Ian Janssen

[<http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2012002/article/11678-fra.htm>].

Ouvrage de référence

ANOUN, André et Pierre ANSART (dir.)

1999 *Dictionnaire de Sociologie*, Le Robert, Le seuil, France, presses de Mame Imprimeur

FISCHER, Gustave-Nicholas

1999 « Représentation sociale » dans ANOUN et ANSART (dir.) *Dictionnaire de Sociologie*, Robert, Le Seuil, France, presses de Mame Imprimeur à Tours.

Bibliographie de la revue de presse

Le Journal de Québec

BIDÉGARÉ, Valérie

2013 « 120 citoyens signent le registre », *Le Journal de Québec*, Québec, 17 mai.

BLANCHET, Jean-Nicolas

2012 « Arrêtez de penser qu'on est riches », *Le Journal de Québec*, Québec, 11 novembre.

BOUCHARD, Catherine

2013 « On a entendu les citoyens », *Le Journal de Québec*, Québec, 29 septembre.

LACHANCE, Nicolas

2013 « Référendum pour contrer l'étalement », *Le Journal de Québec*, Québec, 5 mai.

RACINE, Jean-François

2013 « Les communautés ne feront pas de cadeaux », *Le Journal de Québec*, Québec, 28 Mars.

2013 « Le promoteur Sébastien Lebœuf écarté du projet immobilier », *Le Journal de Québec*, Québec, 28 mars.

TREMBLAY, Diane

2013 « Investir c'est du gâteau! », *Le Journal de Québec*, Québec, 1^{er} Juin.

2013 « Promoteur inquiet », *Le Journal de Québec*, Québec, 20 février.

2009 « La protection des boisés s'inscrit à l'agenda politique », *Le Journal de Québec*, Québec, 9 septembre

WHITE, Marianne

2013 « Des promoteurs offrent un compromis », *Le Journal de Québec*, Québec, 4 juillet.

2013 « La Ville met Lebœuf en garde », *Le Journal de Québec*, Québec, 12 juin.

2013 « La Ville se méfie du promoteur », *Le Journal de Québec*, Québec, 11 juin.

2013 « Freiné pour des raisons environnementales », *Le Journal de Québec*, Québec, 11 juin.

2013 « Compromis immobilier », *Le Journal de Québec*, Québec, 6 juin.

2013 « Le maire tempère ses conseillers », *Le Journal de Québec*, Québec, 3 juin.

2013 « Décision au plus tard le 11 juin », *Le Journal de Québec*, Québec, 28 mai.

2013 « Les référendums agacent Richard Côté », *Le Journal de Québec*, Québec, 23 mai.

2013 « La Ville évalue ses options », *Le Journal de Québec*, Québec, 21 mai.

2013 « La Ville s'impatiente », *Le Journal de Québec*, Québec, 17 mai.

Le Soleil

ALLARD, Marc

2011 « Projet de condos Ste-Maria-Goretti: les citoyens bombardent le promoteur » *Le Soleil*, Québec, 25 mai.

AUGER, Samuel

2012 « 100 millions \$ d'appui pour les écoquartiers », *Le Soleil*, Québec, 4 juin.

2012 « Le complexe résidentiel de GM Développement rejeté à 53 % par les citoyens », *Le Soleil*, Québec, 6 février.

2012 « Îlot Irving: le vote lancé dans l'ambivalence », *Le Soleil*, Québec, 30 janvier.

2012 « Le camp du Oui s'installe à l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 23 janvier.

2011 « Quartier Ste-Maria-Goretti: «On s'est fait avoir», disent des citoyens », *Le Soleil*, Québec, 14 novembre.

2011 « Îlot Irving: un référendum en vue », *Le Soleil*, Québec, 5 novembre.

2011 « Écoquartiers à Québec: les firmes étrangères retirent leurs billes », *Le Soleil*, Québec, 16 octobre.

BOUTIN, Marc et Gille SIMARD

2012 « Logements à l'Îlot Irving : non, c'est non! », *Le Soleil*, Québec, 29 janvier.

BOURQUE, François

2013 « Changer le visage de la rue Cartier », *Le Soleil*, Québec, 1 juin.

2009 « Comment densifier la banlieue. », *Le Soleil*, Québec, 12 mars.

2008 « Urbanisme : la course vers le ciel », *Le Soleil*, Québec, 31 octobre.

DESHAIES, Denise

2012 « Quartier des Quatre-Cantons: des citoyens mobilisés et préoccupés », *Le Soleil*, Québec, 4 août.

ELSENER, Johanne

2013 « Le piège de Nodélo », *Le Soleil*, Québec, 1 juin.

FORTIN, Pierre-Olivier

2011 « Des résidents de Charlesbourg s'opposent à la construction d'un immeuble de 195 logements », *Le Soleil*, Québec, 24 mai.

GALL, Sophie

2013 « Un nouveau projet immobilier divise le quartier Montcalm », *Le Soleil*, Québec, 29 mai.

GAUDREAU, Valérie

2013 « La Ville de Québec veut un comité pour revoir le processus référendaire », *Le Soleil*, Québec, 19 novembre.

2013 « Îlot Esso: autre étape houleuse vers un référendum », *Le Soleil*, Québec, 29 août.

2013 « Immeuble coin Cartier-René-Lévesque: référendum en vue dans Montcalm », *Le Soleil*, Québec, 20 juillet.

2013 « Projet Cartier-René-Lévesque: le Conseil de quartier Montcalm justifie son rejet », *Le Soleil*, Québec, 29 juin.

2013 « Le conseil de quartier s'oppose au projet de six étages au coin Cartier-René-Lévesque », *Le Soleil*, Québec, 19 juin.

2013 « Écoquartiers: aucun changement ne sera toléré, avertit Labeaume », *Le Soleil*, Québec, 12 juin.

2013 « Projet Nodélo: furieux contre la Ville de Québec, le promoteur jette la serviette », *Le Soleil*, Québec, 12 juin.

2013 « Le projet Nodélo arrêté par le ministère de l'Environnement », *Le Soleil*, Québec, 11 juin.

2013 « Scénario de la Ville de Québec pour Sillery: des promoteurs se sentent «trahis» », *Le Soleil*, Québec, 6 juin.

2013 « Anne Guérette déçoit les commerçants de l'avenue Cartier », *Le Soleil*, Québec, 31 mai.

2013 « Référendum sur le quartier Nodélo: une décision le 11 juin », *Le Soleil*, Québec, 28 mai

2013 « Politique municipale: trop de pouvoir aux citoyens? », *Le Soleil*, Québec, 25 mai.

2013 « Référendums sur les projets immobiliers: Gaudreault prêt à écouter », *Le Soleil*, Québec, 24 mai.

2013 « Patrimoine de Sillery: Québec autrement opposé à toute nouvelle construction » *Le Soleil*, Québec, 5 avril.

- 2013 « Îlot Irving: vers une nouvelle consultation », *Le Soleil*, Québec, 25 février.
- 2012 « Îlot Irving: nouvelle version, même opposition », *Le Soleil*, Québec, 7 septembre.
- 2012 « Îlot Irving: Labeaume déçu des militants «décrochés» », *Le Soleil*, Québec, 7 février.
- 2012 « Non à l'Îlot Irving: le Comité populaire s'inquiète pour le sort de la coop », *Le Soleil*, Québec, 6 février.
- 2012 « Autre offensive du maire Labeaume pour l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 25 janvier.
- 2012 « Régis Labeaume en croisade pour l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 17 janvier.
- 2011 « Condos à Ste-Maria-Goretti: les opposants ne baissent pas les bras », *Le Soleil*, Québec, 22 novembre.
- 2011 « Référendum en vue pour l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 26 août

GAUDREAU, Valérie et Annie Morin

- 2013 « Quartier Nodélo: des citoyens de Charlesbourg forcent la tenue d'un référendum », *Le Soleil*, Québec, 21 mai.

LAVOIE, Jean-Pascal

- 2011 « Développement résidentiel: écoquartiers et prestige à Québec », *Le Soleil*, Québec, 3 octobre.

MARTIN, Stéphanie

- 2013 « Nodélo: le promoteur ne retournera pas à la table à dessin en cas de rejet », *Le Soleil*, Québec, 31 mai.
- 2012 « Prise deux pour le projet immobilier de l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 28 août.
- 2012 « Quartier Nodélo : voir la vie en vert », *Le Soleil*, Québec, 7 juillet.
- 2012 « Québec dévoilera sous peu les firmes choisies pour ses écoquartiers », *Le Soleil*, Québec, 30 mai.
- 2012 « Projet Nodélo: des réservations pour l'écoquartier dès juin », *Le Soleil*, Québec, 30 mai.
- 2012 « Îlot Irving: un nouveau projet sans logement social sur la table », *Le Soleil*, Québec, 23 février.
- 2012 « Le projet de l'îlot Irving «mort et enterré», selon Chantal Gilbert », *Le Soleil*, Québec, 21 février.
- 2012 « Les futurs architectes imaginent l'îlot Irving », *Le Soleil*, Québec, 7 février.
- 2012 « Îlot Irving: des citoyens «trompés» appelés à témoigner », *Le Soleil*, Québec, 3 février.

- 2012 « L'îlot Irving créera une «forme de ségrégation», selon un dissident », *Le Soleil*, Québec, 2 février.
- 2012 « Îlot Irving: la bataille se transporte sur YouTube », *Le Soleil*, Québec, 31 janvier.
- 2012 « Îlot Irving: Vivre en ville appuie le projet », *Le Soleil*, Québec, 30 janvier.
- 2012 « Îlot Irving: un référendum de 69 000 \$ », *Le Soleil*, Québec, 14 janvier.
- 2011 « Projet de l'îlot Irving: des dommages réclamés », *Le Soleil*, Québec, 15 novembre.
- 2011 « Îlot Irving: la désinformation dénoncée », *Le Soleil*, Québec, 2 novembre.
- 2011 « Îlot Irving: campagne pour la tenue d'un référendum », *Le Soleil*, Québec, 1 novembre.
- 2011 « Bientôt l'appel d'offres pour les écoquartiers à Québec », *Le Soleil*, Québec, 25 octobre.

MATHIEU, Annie

- 2013 « Îlot Esso: les opposants pourront réclamer un référendum », *Le Soleil*, Québec, 10 septembre.
- 2013 « Site patrimonial de Sillery: Québec avance à tout petits pas », *Le Soleil*, Québec, 12 juillet.
- 2013 « Sillery: Labeaume demande à Québec de revoir la Loi sur le patrimoine culturel », *Le Soleil*, Québec, 12 juillet.
- 2013 « Domaines de Sillery: le plan de la Ville de Québec dénoncé », *Le Soleil*, Québec, 13 juin.
- 2013 « Patrimoine de Sillery: des consultations au-delà des attentes », *Le Soleil*, Québec, 3 avril.

MORIN, Annie

- 2013 « Nodélo, «mieux que des bungalows», dit François Picard », *Le Soleil*, Québec, 28 mai.
- 2013 « Projet Nodélo: une forêt, un drame », *Le Soleil*, Québec, 25 mai.
- 2013 « Nodélo, pas un véritable écoquartier », *Le Soleil*, Québec, 24 mai.
- 2013 « Projet immobilier Nodélo: une «recette» pour séduire les indécis », *Le Soleil*, Québec, 17 mai.

NORMANDIN, Pierre-André

- 2009 « Prochaine objectif de la ville : densifier », *Le Soleil*, Québec, 24 mars.

LACOUTURE, Yves

2011 « Construction sur l'Îlot Irving: le prix de l'opportunism », *Le Soleil*, Québec, 1 novembre.

Le Devoir

BOUCHER, Andrée et Jean PIUZE

2013 « Lettre - Protégeons les Grands domaines de Sillery » *Le Devoir*, 26 mars.

JUNIUS, Marcel, Hughes MICHAUD, Christiane TRUDEL et Johanne ELSENER

2011 « Protection du patrimoine - L'effritement déplorable de l'arrondissement historique de Sillery », *Le Devoir*, Montréal, 3 février.

PORTER, Isabelle

2013 « Grands domaines de Sillery - Le ministre Kotto repousse sa décision et retourne en consultation », *Le Devoir*, Montréal, 13 juillet.

2013 « Grands domaines de Sillery: à Maka Kotto de trancher », *Le Devoir*, Montréal, 14 juin.

2013 « Arrondissement historique de Sillery – La consultation dérange », *Le Devoir*, Montréal, 20 février.

2013 « Patrimoine – Peu de projet bloqués à Sillery », *Le Devoir*, Montréal, 8 février.

Radio-Canada

2013 « Des citoyens de Montcalm disent non au projet de l'Îlot Esso », *Radio-Canada*, Montréal, 11 novembre.

2013 « Le projet de l'Îlot Esso soumis à un référendum », *Radio-Canada*, Montréal, 18 septembre.

2013 « Îlot Esso : une étape de plus vers un référendum », *Radio-Canada*, Montréal, 10 septembre.

2013 « Écoquartiers : la Société immobilière Lebœuf se retire du projet de Pointe-aux-Lièvres », *Radio-Canada*, Montréal, 12 juillet.

2013 « Le projet d'écoquartier Nodélo ne verra pas le jour », *Radio-Canada*, Montréal, 12 juin.

2013 « Site patrimoniale de Sillery : des promoteurs frustrés contre la proposition de la ville », *Radio-Canada*, Montréal, 7 juin.

2013 « La ville propose sa vision du développement du site patrimoniale de Sillery », *Radio-Canada*, Montréal, 6 juin.

2013 « Blocage des projets immobiliers à Québec : des élus irrités », *Radio-Canada*, Montréal, 22 mai.

- 2013 « Îlot Irving : deux citoyens poursuivis par le promoteur », *Radio-Canada*, Montréal, 21 mai .
- 2013 « Patrimoine : des citoyens inquiets des travaux à venir dans la côte de Sillery », *Radio-Canada*, Montréal, 20 avril.
- 2013 « Nouvelle consultation en vue pour l'Îlot Irving », *Radio-Canada*, Montréal, 26 février.
- 2013 « Avenir du site patrimoniale de Sillery : des citoyens déçus », *Radio-Canada*, Montréal, 21 Février.
- 2013 « Chronologie des événements », *Radio-Canada*, Montréal, 7 février.
- 2012 « Vente d'un terrain des religieuses de Jésus-Marie : des citoyens inquiets », *Radio-Canada*, Montréal, 10 juillet.
- 2012 « Deux projets d'écoquartier pour la Société immobilière Leboeuf », *Radio-Canada*, Montréal, 19 Juin.
- 2012 « GM Développement dépose un nouveau projet pour l'Îlot Irving » *Radio-Canada*, Montréal, 21 février.
- 2012 « Le maire Régis Labeaume à la défence du projet l'Îlot Irving », *Radio-Canada*, Montréal, 17 janvier.
- 2011 « La tension monte entre les opposants et le promoteur de l'Îlot Irving », *Radio-Canada*, Montréal, 14 novembre.
- 2011 « Projet de l'Îlot Irving : les citoyens de Saint-Jean-Baptiste partagés », *Radio-Canada*, 16 juin.
- 2011 « Les promoteurs disposent de plus de temps pour les écoquartiers », *Radio-Canada*, Montréal, 3 février.
- 2010 « Des organismes de Sillery sonnent l'alarme », *Radio-Canada*, Montréal, 14 décembre.
- 2010 « La ville de Québec lance un appel aux promoteurs », *Radio-Canada*, Montréal, 3 décembre.

Le Charlesbourg Express

ASSELIN, Viviane

- 2013 « Le sort du projet Nodélo demeure en suspens », *Charlesbourg Express*, Québec, 18 juin.
- 2013 « Projet Nodélo: pas de référendum en raison de contraintes environnementales », *Charlesbourg Express*, Québec, 12 juin.
- 2013 « Projet Nodélo: des citoyens de Charlesbourg obtiennent gain de cause », *Charlesbourg Express*, Québec, 21 mai.

2013 « Ouverture de registre pour le projet Nodélo », *Charlesbourg Express*, Québec, 17 mai.

2013 « Des nouvelles du projet Nodélo », *Charlesbourg Express*, Québec, 16 mai.

CATTAPAN, François

2012 « Nodélo ajoute un écoquartier au nord de Québec », *Charlesbourg Express*, Québec, 9 juin.

FORTIN, Denis

2012 « Le projet Nodélo en voie de réalisation au nord de Georges-Muir », *Charlesbourg Express*, Québec, 30 mai.

Le Peuple

BOUCHARD, Catherine

2011 « L'avenir de Roc Pointe entre les mains de la Ville », *Journal Le Peuple*, Québec, 20 septembre.

2011 « Roc Pointe : l'urbanisme est rendu là », *Journal Le Peuple*, Québec, 29 avril.

DUQUET, Pierre

2013 « Des citoyens réclament la création d'un parc linéaire dans Roc Pointe », *Journal Le Peuple*, Québec, 10 mai.

2010 « Le projet Roc Pointe jugé trop dense », *Journal Le Peuple*, Québec, 16 novembre.

GILBERT, Nathacha

2011 « Roc Pointe se fera selon le zonage actuel », *Journal Le Peuple*, Québec, 4 octobre.

LAVOIE, Taina

2010 « Roc Pointe : pénible démarche pour les plaignants », *Journal Le Peuple*, Québec, 25 novembre.

2010 « Roc Pointe : les couteaux volent bas », *Journal Le Peuple*, Québec, 25 novembre.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'Opérationnalisation

EQ= Question Entrevue
 QQ=Question Questionnaire

Concepts	Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs
Représentation sociale de la densification immobilière	Conception idéale	Conception du lieu d'habitation idéal	EQQ3 EQ11
		Conception de l'environnement idéal	QQ2
	Idée spontanée de « la densification »	Avant discussions	QQ1 QQ4
		Après discussion	Q12-sQ1 Q12-sQ2
	Perception des acteurs et instances en lien avec la densification	Pouvoir municipal	EQ10-sQ1
		Coalisation/Comité de citoyen	EQ10-sQ2
		Les promoteurs	EQ10-sQ3
		Les commerçants et gens d'affaires	EQ10-sQ4
		Les architectes	EQ10-sQ5
		Les citoyens qui ne prennent pas position	EQ10-sQ6
	Représentation de la problématique	Vision organique	(Analyse discursive) QQ4 QQ7
		Vision de l'ordre social	(Analyse discursive) QQ4 QQ7
		Vision du contrôle sociale	(Analyse discursive) QQ4 QQ7
		Vision du partage	(Analyse discursive) QQ4 QQ7
		Vision de la participation	(Analyse discursive) QQ4 QQ7

Participation et prise de position	Implication dans la mobilisation	Temps depuis lequel dans mobilisation	EQ1-sQ1
		Fréquence contact avec le groupe mobilisé	EQ1-sQ2
		Importance	EQ1-sQ3
		Moyens utilisés	EQ6
		Degré de participation	EQ5-sQ1
		Réseaux sociaux et voisinage	QQ6 QQ6.1
	Position par rapport au projet	Individuelle ou collective	EQ2
		Importance	EQ2-sQ3
		Temps	EQ3-sQ3
		Changement de position	EQ3-sQ2
		Partage de la position	EQ3-sQ4
	Représentation du mouvement	Efficacité	EQ5-sQ3
		Accord avec les objectifs	EQ5-sQ4
		Accord avec les méthodes	EQ5-SQ5
Profil	Répondant	Âge	QQ8
		Sexe	QQ9
		Niveau de scolarité	QQ10
		Occupation	QQ12
	Ménage	Temps depuis lequel il vit dans le quartier	QQ5
		Temps depuis lequel il vit dans larésidence	QQ5.1
		Revenu	QQ11
		Distance de la résidence du projet de densification	QQ13

Annexe 2 : Questionnaire



Questionnaire

Représentations sociales de la densification

Première partie : Densification et représentations

1. Quels sont les quatre premiers mots que vous associez spontanément au concept de **densification immobilière** :

[] a) _____ [] b) _____

[] c) _____ [] d) _____

- 1.1) Pourriez-vous donner un ordre d'importance de ces 4 mots dans les crochets [] prévus à cette fin : (1 étant le plus significatif)

2. Pour chacun des attraits suivants, indiquez-nous, dans **l'idéal**, où il devrait se trouver entre les quatre catégories proposées de distance avec la résidence. (Cocher une seule réponse)

Attraits	Dans votre voisinage immédiat	Dans votre quartier	Dans un rayon d'un kilomètre	Dans un rayon de cinq km et plus
École primaire				
École secondaire				
Cégep				
Université				
Clinique médicale				
Épicerie				
Équipement culturel (théâtre, bibliothèque)				
Équipement de loisirs et de sport (piscine, centre communautaire)				
Espaces verts (Jardin communautaire, parc)				
Lieu de travail				
Accès au transport en commun				
Restaurants				
Centres commerciaux				
Dépanneurs				

3. Voici des images représentant différents types d'habitations :

a) Habitat individuel en campagne



b) Habitat individuel en banlieue



c) Habitat individuel en banlieue 2



d) Habitat individuel ville



e) Habitat individuel ville2



f) Moyen habitat collectif



g) Grand immeuble



h) Grand ensemble d'habitat collectif



3.1 Parmi ces images, laquelle correspond le plus à votre type d'habitat idéal?

3.2 Laquelle de ces images correspond le plus à votre demeure ?

4. Dans cette liste de mots, pouvez-vous cocher les **3** représentant le plus les raisons de votre prise de position contre un projet de densification immobilière.

Nuisance à l'harmonie du quartier		Problème environnemental	
Effet néfaste sur le marché immobilier (pertes de valeurs des résidences)		Accessibilité des logements (trop chers)	
Problème de circulation automobile		Manque de mixité sociale	
Manque de règlement		Non-conformité à l'identité du quartier	
Non-respect des réglementations		Projet trop haut (trop d'étages)	
Pollution (Visuel, sonore)		Perte d'espace vert	
Protection patrimoine		Sécurité dans votre quartier	

5. Depuis combien de temps vivez-vous dans ce quartier? _____

- 5.1) Depuis combien de temps vivez-vous dans votre résidence? _____

6. Approximativement, combien connaissiez-vous de personnes dans votre voisinage avant votre implication?

- 1) 5 personnes et moins
- 2) De 6 à 10 personnes
- 3) De 11 à 15 personnes
- 4) 16 à 20 personnes
- 5) Plus de 20 personnes

- 6.1) Combien en connaissez-vous maintenant?

- 1) 5 personnes et moins
- 2) De 6 à 10 personnes
- 3) De 11 à 15 personnes
- 4) 16 à 20 personnes
- 5) Plus de 20 personnes

7. Quelles sont les principales raisons qui ont motivé votre prise de position dans les débats autour du projet de densification (nom du projet) ?

Deuxième partie : Profil du (ou de la) répondant(e)

8. Quel âge avez-vous?

- Moins de 25 ans []
25 – 34 ans []
35 – 44 ans []
45 – 54 ans []
55 – 64 ans []
65 ans et plus []

9. Sexe :

- Homme []
Femme []

10. Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint :

- Secondaire non complété []
Secondaire complété []
Collégial complété []
Universitaire complété []

Autre : _____

11. Le revenu annuel de votre ménage avant impôt est de :

- | | | | |
|---------------------|-----|-----------------------|-----|
| 0 \$ – 20 000\$ | [] | 80 001\$ – 100 000\$ | [] |
| 20 001\$ – 40 000\$ | [] | 100 001\$ – 120 000\$ | [] |
| 40 001\$ – 60 000\$ | [] | 120 001\$ – 150 000\$ | [] |
| 60 001\$ – 80 000\$ | [] | 150 001\$ et plus | [] |

12. Cocher le ou les choix qui correspondent le plus à votre situation actuelle (occupation principale)?

- | | | | |
|-------------|-----|--------------------------------|-----|
| Salarié | [] | En arrêt de travail temporaire | [] |
| Sans-emploi | [] | Au foyer | [] |
| Étudiant | [] | En recherche d'emploi | [] |
| Retraité | [] | Autre _____ | [] |

13. À quelle distance vivez-vous du projet de densification (nom du projet)?

- a) Moins de 20 mètres []
b) De 20 à 99 mètres []
c) De 100 à 499 mètres []
d) Plus de 500 mètres []

Nom ou pseudonyme : _____

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire! Nous commencerons l'entrevue de groupe sous peu.

Annexe 3 : Grille d'entrevue

Première Étape (≈35 minutes) : Leur projet commun de densification		
	Pour commencer, nous allons parler du projet de densification (nom du projet) auquel vous êtes tous liés.	Réponse et explications
Q1	Tour de table pour se présenter et expliquer leur implication dans un la mobilisation contre (nom du projet)	
	SQ1 Depuis combien de temps?	
	SQ2 Quelle est la fréquence des contacts (degré d'exposition)?	
	SQ3 Quelle est l'importance de votre implication?	
Q2	Est-ce que vos positions ont été individuelles ou se sont-elles inscrites dans une démarche collective?	
	SQ1 Depuis combien de temps?	
	SQ2 Quelle est la fréquence des contacts (degré d'exposition)?	
	SQ3 Quelle est l'importance de la démarche (individuelle ou collective)?	
Q3	Quelles furent vos positions officielles par rapport à ce projet? Par opposition à quelle autre vision ? Est-ce que vos positions ont évolué?	
	SQ1 Depuis combien de temps?	
	SQ2 Était-ce vos positions initiales et pourquoi?	
	SQ3 (Si non) Quelles étaient-elles et pourquoi?	
	SQ4 Partagez-vous ces positions avec les autres membres des groupes?	
	SQ5 Quel degré de popularité attribueriez-vous à vos positions (proposer une gradation de marginales à populaires)	

	SQ6	Quelles sont les positions les plus populaires selon vous?	
Q4		Qui identifiez-vous comme les acteurs clefs du projet untel ?	
Q5		Comment la contestation s'est-elle déroulée selon vous?	
	SQ1	Comment estimez-vous votre participation (degré de participation)?	
	SQ2	Comment estimez-vous la participation au débat du mouvement de contestation?	
	SQ3	Comment estimez-vous l'efficacité du mouvement de contestation?	
	SQ4	Êtes-vous en accord avec les objectifs du mouvement de contestation?	
	SQ5	Êtes-vous en accord avec les méthodes du mouvement de contestation?	
Q6		Quels sont les principaux moyens que vous avez utilisés pour faire connaître votre position?	
Q7		Point de vue sur des événements rapportés dans les médias (citer des articles et demander de commenter, d'expliquer ce qui se passait ou encore de critiquer la couverture médiatique). Présenter la chronologie des faits pour le cas selon la revue de presse	

Deuxième Étape (≈20 minutes) : Acceptabilité et compréhension de la densification

		Résumé : Nous sommes maintenant rendus à la deuxième étape abordant le concept de la densification immobilière de façon plus générale.	Réponse et explications
Q8		<p><i>Présentation des photos de différents projets.</i></p> <p>Considérez-vous ces projets de densification urbaine comme étant correct?</p>	
Si Oui	SQ1	Quelle sont les aspects concernant ces projets qui vous conviennent le plus?	
	SQ2	En quoi sont-ils satisfaisants?	
	SQ3	Quelle est leur importance à vos yeux?	
	SQ4	Est-ce que ces aspects pourraient être généralisables à l'ensemble des projets de densification selon vous?	
	SQ5	Est-ce que vos opinions sont portées par votre mouvement de contestation selon vous, ou en quoi diffèrent-ils?	
Si Non	SQ1	Quelle sont les aspects concernant ces projets qui vous conviennent le moins?	
	SQ2	En quoi sont-ils insatisfaisants?	
	SQ3	Est-ce que ces aspects sont actuellement observables chez-vous ou dans votre quartier?	
	SQ4	Où serait-il regrettable de voir se manifester ces aspects? Pourquoi?	
	SQ5	Est-ce que vos opinions sont portées par votre mouvement de contestation, selon vous? En quoi diffèrent-ils?	

<p>Q9</p>	<p><i>Retour sur les quatre mots associés spontanément à la densification</i></p> <p>Inviter les participants à discuter à partir de la série de mots.</p>	
	<p>SQ1 Que pensez-vous de la mise en commun des ordres de mots?</p>	
	<p>SQ2 Quelle impression ressort de la mise en commun?</p>	
<p>Q10</p>	<p>Inviter les participants à discuter à partir de mots et de concepts en lien, de manière générale, avec les projets de densifications. On cherche à faire ressurgir le sens qu'ils donnent à ces termes lorsqu'ils les emploient pour parler de densification.</p> <p>Que pensez-vous de :</p>	
	<p>SQ1 Les pouvoirs municipaux?</p>	
	<p>SQ2 Les coalitions/comités de citoyens</p>	
	<p>SQ3 Les promoteurs</p>	
	<p>SQ4 Les commerçants et les gens d'affaires</p>	
	<p>SQ5 Les architectes</p>	
	<p>SQ6 Les citoyens de votre voisinage qui ne prennent pas position publiquement</p>	

Troisième partie (≈15 minutes) : Acceptabilité et compréhension de la densification

	<p>Résumée : Pour cette troisième et dernière étape, nous revenons sur les questions qui vous ont été posées dans le questionnaire.</p>	<p>Réponse et explications</p>
<p>Q11</p>	<p>Préférence pour l'avenir du quartier dans lequel vous souhaiteriez habiter :</p>	
	<p>Formes résidentielles homogènes ou mixtes</p>	
	<p>Écoles, cliniques, pharmacies, dépanneurs</p>	
	<p>Autres services et commerces</p>	
	<p>Équipement de loisir, culture</p>	
	<p>Espaces verts</p>	
	<p>Restaurants, tourisme</p>	
	<p>Transports en commun</p>	
	<p>Lieux de culte et de vie associative</p>	
	<p>Mixité sociale (âge, disparité socioéconomique et culturelle)</p>	
	<p>Adaptation au vieillissement de la population (Centres d'hébergement, services communautaires, résidences bigénérationnelles)</p>	
	<p>Congestion routière</p>	
	<p>Pollution (air, sonore, visuelle)</p>	
<p>Q12</p>	<p>Il a-t-il d'autres points que vous aimeriez aborder?</p>	

Formulaire de consentement

Représentations sociales de la densification

Cette recherche est effectuée dans le cadre du Laboratoire de recherche en sociologie de l'Université Laval (enseignement pratique de la recherche de 1er cycle). Elle répond à un appel d'offres portant sur la compréhension des débats concernant la densification sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Objectifs

Tenant compte des problématiques économique, sociale et environnementale en lien avec l'intensification de l'étalement urbain, nous nous intéressons à la compréhension et à l'acceptabilité entourant l'orientation adoptée par la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) vers un aménagement urbain plus densifié. Cette recherche n'est en aucun cas de nature partisane. Elle cherche à approfondir les savoirs quant à cet enjeu d'actualité.

Modalités de participation à la recherche

La participation à la recherche consiste à prendre part à une discussion dirigée à l'intérieur d'un groupe composé de 5 à 8 personnes touchées par un même projet de densification. Un court questionnaire devra être rempli par les participants, avant la tenue de l'entrevue, dans le but de connaître leurs positions personnelles. Ces derniers pourront les exprimer et développer en dialogue par la suite. Le questionnaire préliminaire et la conversation dirigée porteront, dans leurs grandes lignes, sur les opinions et les représentations par rapport aux projets de densification.

Vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions qui vous seront adressées.

La période de discussion sera enregistrée sur un support audio afin de faciliter l'analyse des résultats.

Inconvénients et avantages pour les participants

La participation à cette enquête contribuera au développement d'une meilleure connaissance en ce qui a trait à la dynamique sociale entourant la densification du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Pour y parvenir, elle requiert un don d'environ une heure de votre temps.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche et pouvez en tout temps décider de vous en retirer sans avoir à vous justifier et sans subir de préjudice quelconque. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, vous pouvez communiquer avec l'un ou l'autre des chercheurs aux numéros de téléphone ou adresses électroniques indiqués sur ce document. Tous vos renseignements personnels seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Toutes les informations obtenues dans le cadre de cette recherche demeureront confidentielles. Les noms et prénoms des participants, de même que les titres ou fonctions qui les rendraient aisément identifiables, ne paraîtront dans aucun rapport. Si des extraits d'entrevue devaient être cités dans le rapport de recherche, ceux-ci seront présentés de façon à protéger l'anonymat des participants. Les enregistrements et autres informations seront conservés sous verrou et détruits après l'analyse des résultats.

Diffusion des résultats

Un rapport faisant état des résultats de la recherche sera diffusé en avril 2014 auprès des personnes et organismes intéressés et sera remis au client lors d'une soirée de clôture. Les résultats de la recherche pourront être ultérieurement l'objet de publications.

Signatures

Je soussigné(e) (nom du participant) _____
consens librement à participer à la recherche intitulée *Représentation sociale de la densification immobilière sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*. J'ai pris connaissance du formulaire et je me déclare satisfait des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies quant à ma participation à ce projet. Je comprends que je peux mettre fin à ma participation en tout temps sans avoir à subir de conséquence ou de préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. Les résultats ne seront pas disponibles avant mai 2014. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à communiquer à l'un des deux étudiants chercheurs la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir le document.

L'adresse à laquelle je désire recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant, avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et avoir fait l'appréciation de la compréhension du participant.

Signature du chercheur

Date

Étudiant-chercheur

Thomas Blouin

blouin.thomas.1@ulaval.ca (418)-831-2109

Marc-André Picard

marc-andre.picard.3@ulaval.ca (418)-652-1538

Critiques ou plaintes

Pour soumettre une critique ou une plainte à l'égard de la recherche, veuillez-vous adresser à :

Dominique Morin

Professeur adjoint

Téléphone : 418 656-2131, poste 5055

Courriel : dominique.morin@soc.ulaval.ca

Annexe 5 : Lettre de sollicitation



Lettre de sollicitation

Représentation sociale de la densification

Madame Monsieur...

Dans le cadre du cours *Laboratoire de recherche* en sociologie à l'Université Laval, nous réalisons une étude sur la compréhension et l'acceptabilité de la densification sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Cette étude nous est commandée par la CMQ. Nous sommes, cependant, seuls garants du protocole et des résultats de la recherche.

Nous organisons des groupes de discussion d'une durée d'environ une (1) heure pour recueillir le point de vue des citoyens sur les projets de densification qui ont suscité des débats. Nous sollicitons votre participation. Mme/Mr _____ nous a informé que vous avez pris position dans un débat suscité par un projet de densification. Nos groupes focus seront composés de 5 à 8 personnes touchées par un même projet de densification. Un questionnaire sera distribué avant la tenue de l'entrevue de groupe. Ce dernier servira à connaître les positions personnelles qui seront mises en dialogue dans les échanges entre les participants. Il devra être remis avant la tenue de l'entrevue. Les discussions d'une durée d'environ une heure se dérouleront à l'Université Laval, dans un local du pavillon Charles-De-Koninck. Les participants seront invités à échanger sur leur expérience et à se prononcer sur différentes questions et mises en situation. Les discussions feront l'objet d'un enregistrement audio sur support numérique afin d'en faciliter l'analyse. Toutes les données recueillies dans le cadre de cette entrevue de groupe demeureront anonymes et les identités des participants resteront confidentielles.

Dans les jours à venir, vous recevrez une invitation par courrier électronique pour savoir si vous êtes intéressés à participer à cette recherche et vous fournir plus d'information sur celle-ci si vous le souhaitez.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Thomas Blouin

blouin.thomas.1@ulaval.ca

(418)-831-2109

Marc-André Picard

marc-andre.picard.3@ulaval.ca

(418)-652-1538